

Notes sur l'épître aux Galates

Table des matières

[Chapitre 1](#)

[Chapitre 2](#)

[Chapitre 3](#)

[Chapitre 4](#)

[Chapitre 5](#)

[Chapitre 6](#)

[Écho du témoignage 1865 p. 384-421]

Chapitre 1

J'espère qu'il me sera donné de montrer, en examinant l'épître aux Galates, que cette portion de la Parole est conçue (et il en est nécessairement ainsi d'une révélation venant de Dieu) avec la même perfection de sagesse que nous avons eu occasion de remarquer dans d'autres livres de l'Ancien et du Nouveau Testament ; qu'elle est empreinte de la même évidence d'un but divin ; et que le Saint Esprit, ayant un objet spécial, subordonne tous les détails à la grande pensée et à la grande tâche qu'Il a en main.

Or, il est clair, même d'après un coup d'œil rapide, que l'objet de l'épître n'était pas tant de proclamer la vérité de la justification par la foi en contraste avec des œuvres de loi, que de la défendre contre les efforts de l'ennemi qui cherchait à l'ensevelir sous des ordonnances et sous une autorité humaine ; en d'autres termes, elle est l'antidote contre le poison judaïsant de plusieurs, qui faisaient profession du nom du Seigneur.

Dans l'épître aux Romains, il s'agit plutôt de publier des vérités positives ; dans celle aux Galates, de recouvrer la vérité après qu'elle a été enseignée et reçue, lorsque l'ennemi cherchait à l'absorber en introduisant la loi comme étant conjointement un moyen de justification. Le Saint Esprit, par l'apôtre Paul, s'applique à mettre entièrement à néant toute cette force de Satan ; et c'est là ce qui donne un ton particulier à cette épître.

Comme de coutume, les quelques versets du commencement portent l'empreinte de l'épître entière, et montrent ce que le Saint Esprit allait faire ressortir dans chacune de ses parties. Nous trouvons, naturellement, le choix d'expressions le plus parfait ; tous les points étrangers au sujet sont évités, de manière à révéler dans un cadre limité la pensée de Dieu quant à l'état des choses parmi les églises dans la Galatie. C'est ce qui explique la froideur comparative du ton de l'épître — la réserve, pouvons-nous dire, avec laquelle l'apôtre leur parle. Je crois que la chose est sans exemple dans aucune autre partie du Nouveau Testament. Et voici quelle en était la raison : le mauvais état dans lequel les Galates étaient tombés, ne provenait pas tant de leur ignorance que d'un manque de fidélité. Or, cela fait une grande différence. Dieu montre une très grande patience envers un simple manque de lumière ; mais Il ne souffre pas que Ses saints agissent légèrement à l'égard de la lumière qu'Il leur a donnée. L'apôtre était pénétré de la pensée de Dieu ; et il nous l'a donnée dans une forme écrite, sans le moindre mélange d'erreur humaine. Il nous a donné non seulement la pensée, mais

les sentiments de Dieu. Or l'homme réserve sa censure amère pour ce qui est immoral — pour un homme coupable de friponnerie ou d'ivrognerie, ou de quelque autre chose grossière : toute personne d'une vie régulière serait sensible à ces choses. Mais ces mêmes personnes, qui sont vivement émues par le scandale moral, peuvent être indifférentes à un mal qui est mille fois pire aux yeux de Dieu. La plupart des gens sont sûrs de sentir l'immoralité, en partie parce que cela les touche eux-mêmes ; tandis que dans ce qui touche le Seigneur, ils ont toujours besoin d'être fortement exhortés, et d'avoir la lumière de Dieu présentée de manière à porter dans toute sa force sur le mal. Satan n'est pas disposé à présenter l'erreur nue et sans déguisement ; mais il l'orne généralement d'une mesure plus ou moins grande de vérité, ayant de l'attrait pour l'esprit. C'est ainsi qu'il séduit les personnes et les amène à refuser ce qui est bon et à choisir ce qui est mal.

Nous apprenons de Dieu ce que nous devrions sentir à l'égard de mauvaises doctrines. Prenez l'épître aux Galates, comme comparée à celle aux Corinthiens, pour preuve de ce que j'affirme ici. Si vous étiez entré dans une réunion à Corinthe, vous y auriez vu une foule de gens, bien fiers de leurs dons. Ils étaient charnels, faisant étalage de la puissance dont l'Esprit de Dieu avait scellé ces dons. Car on peut avoir un don réel de Dieu employé d'une manière très charnelle. À Corinthe, il y avait aussi beaucoup de choses qui étaient ouvertement scandaleuses. Dans les premiers temps du christianisme, c'était la coutume d'avoir ce qu'on appelle une agape, qui était réellement un repas, ou un souper, pris en commun, après que les hommes avaient fini leur ouvrage, ou avant leur ouvrage, lorsqu'ils pouvaient se réunir. À Corinthe, et ailleurs peut-être, ils associaient ce repas d'amour à la cène du Seigneur. Or on peut bien comprendre qu'ils pouvaient aisément se trouver excités : car il faut nous rappeler que ces croyants ne faisaient que de sortir des corruptions et des ténèbres du paganisme. L'ivrognerie était très commune parmi les païens : ils se faisaient même un point d'honneur de s'enivrer en l'honneur de leurs dieux. Ces saints de Corinthe ne doivent pas être jugés d'après la lumière que les personnes ont reçue depuis ; et même, c'est en grande partie par les fautes des premiers chrétiens, que nous avons appris ce qu'est la moralité chrétienne ou ce qu'elle devrait être. Ils étaient comme des petits enfants sortant des mains de leur nourrice, et leurs pas étaient faibles et chancelants. Il y avait trop souvent des ébullitions de la nature qui se montraient parmi eux comme parmi les païens. Il y avait, en outre, des partis parmi les saints. Les uns se rangeaient sous une bannière, et les autres sous une autre. Ils avaient leurs divers favoris qu'ils suivaient. D'autres même étaient tombés dans le mal le plus notoire, et d'autres encore se levaient pour défendre leurs droits, et avaient des procès entre eux. Il y avait en toute manière du relâchement dans leur marche. Toutes ces choses se manifestaient parmi eux. L'ordre moral des choses était bien bas. Si nous n'avions pas ce qu'un apôtre a écrit à de telles gens, nous aurions pu regarder comme une chose impossible qu'ils fussent en aucune façon des chrétiens. Mais, au contraire, quoique dans toute cette épître, on trouve le ton de sainteté le plus élevé, et la plus solennelle condamnation de leur péché, l'apôtre commence néanmoins d'une manière qui est d'autant plus frappante, que l'on y pense davantage et qu'on se rappelle l'état des croyants de Corinthe. Il commence par leur dire qu'ils étaient « sanctifiés dans le Christ Jésus », et « saints appelés » [1 Cor. 1, 2]. Il leur parle aussi de la fidélité de Dieu, par lequel ils avaient été « appelés à la communion de son Fils, Jésus Christ notre Seigneur » [1 Cor. 1, 9]. Quel contraste avec l'impulsion naturelle de notre esprit ! Nous aurions pu être disposés à douter qu'il pût y en avoir parmi eux de convertis, sinon un bien petit nombre.

Maintenant, d'où vient que Paul se sert d'expressions si fortes d'affection avec les Corinthiens parmi lesquels il y avait un tel désordre, tandis qu'on n'en trouve aucune dans ce qu'il écrit aux Galates ? Écrivant aux premiers, il les appelle « l'assemblée de Dieu ». « Paul, apôtre appelé de Jésus Christ... à l'assemblée de Dieu qui est à Corinthe, (aux) sanctifiés dans (le) Christ Jésus, saints appelés... Je rends grâces en tout temps à mon Dieu pour vous, à cause de la grâce de Dieu qui vous a été donnée dans (le) Christ Jésus, de ce qu'en toutes choses vous avez été enrichis en lui en toute parole et toute connaissance..., de sorte que vous ne

manquez d'aucun don pendant que vous attendez la manifestation de notre Seigneur Jésus Christ » [1 Cor. 1, 1-7]. Puis il aborde la question de ce qui était mal, et il continue d'en parler dans toute l'épître. En écrivant aux Galates, au contraire, il dit : « Paul, apôtre, non de la part des hommes, ni par le moyen de l'homme, mais par Jésus Christ, et Dieu le Père qui l'a ressuscité des morts, et tous les frères qui sont avec moi, aux assemblées de la Galatie : Grâce et paix vous soient de la part de Dieu (le) Père, et de notre Seigneur Jésus Christ » [v. 1-3]. Pas un mot qui les mentionne comme étant en Christ ou en Dieu le Père ! Pas un mot qui les mentionne comme étant des saints en Christ Jésus et des frères fidèles. Il dit tout simplement le moins qu'il soit rigoureusement possible de dire à l'égard de chrétiens collectivement ici-bas. Il parle d'eux comme des « assemblées de la Galatie », il ne les associe pas à d'autres ; mais il les met, pour ainsi dire, tout seuls, comme étant méchants. D'un autre côté, l'apôtre a soin de dire : « Tous les frères qui sont avec moi aux assemblées de la Galatie ». S'il ne parle pas des saints en général, il parle universellement des frères qui étaient alors avec lui, de ses compagnons de service, qu'il associe à lui-même en écrivant aux Galates. Il avait une raison pour le faire. Il n'était pas seul dans son témoignage, quelles que pussent être les insinuations des faux docteurs. Tous les frères qui étaient avec lui, s'identifiaient, pour ainsi dire, avec ce qu'il écrivait alors.

En considérant la manière dont il parle de lui-même, nous y trouvons quelque chose de bien remarquable. « Paul, apôtre, non de la part des hommes, ni par le moyen de l'homme, mais par Jésus Christ, et Dieu le Père qui l'a ressuscité d'entre les morts », etc. Il commence aussitôt sa controverse. Les premières paroles mêmes sont un coup porté à la racine de leurs notions judaïques. Ils blâmaient l'apôtre parce qu'il n'avait pas été avec le Seigneur Jésus, lorsqu'il était sur la terre. Quelle est la réponse de Paul ? J'accepte, dit-il, ce que vous m'adressez comme un reproche, je ne suis pas apôtre de la part des hommes, ni par le moyen de l'homme. Il exclut complètement et en toute manière un acte quelconque de la part de l'homme pour nommer ou reconnaître. Son apostolat n'était en aucune façon « de la part des hommes », quant à sa source, « ni par le moyen de l'homme » comme intermédiaire. Rien n'aurait été plus aisé pour Dieu de convertir Paul à Jérusalem : c'est là qu'il avait été élevé aux pieds de Gamaliel [Act. 22, 3] ; c'est là qu'avait d'abord éclaté sa violence contre les chrétiens. Mais quand Dieu le rencontra, il était loin de Jérusalem, poursuivant son ardente persécution contre les saints ; et là, aux environs de Damas, en plein jour, le Seigneur, depuis le ciel, invisible pour les autres, se révèle à Saul de Tarse, qui demeure frappé d'aveuglement. Il n'était pas seulement un saint appelé, mais un apôtre appelé ; « apôtre, non de la part des hommes, ni par le moyen de l'homme, mais par Jésus Christ, et Dieu le Père qui l'avait ressuscité d'entre les morts ». Et, pour rendre la chose plus frappante encore, quand il fut baptisé, quel est celui que le Seigneur choisit, pour en faire l'instrument de son baptême ? Un disciple dont il ne nous est parlé que cette seule fois, comme d'un homme âgé et pieux, qui résidait à Damas. Dieu mit un soin particulier à montrer que l'apôtre, appelé à une position éminemment importante — la plus importante fonction qu'ait jamais occupée aucun homme appelé à servir le Seigneur Jésus Christ dans l'évangile — de montrer, dis-je, que Paul avait été ainsi appelé sans l'intervention de l'homme, sans l'autorisation de l'homme, et sans être formellement reconnu par l'homme, en quelque manière ou sous quelque forme que ce soit. Son baptême n'avait rien à faire avec sa qualité d'apôtre. Chaque croyant est baptisé comme chrétien, jamais comme apôtre. Paul s'en alla aussitôt en Arabie ; il y prêche l'évangile, et Dieu le reconnaît aussitôt comme serviteur de Christ dans l'évangile, sans aucune intervention humaine. Tel est, en réalité, le vrai principe du ministère, pleinement mis en relief, dans l'appel et l'œuvre de Saul de Tarse, désormais l'esclave de Jésus.

Il y a néanmoins des personnes qui pourront objecter qu'il est expressément parlé dans le Nouveau Testament de ceux qui ont été mis à part par des hommes, et qui ont reçu l'imposition des mains. Nous le reconnaissons pleinement. Mais dans certains cas, il s'agit d'une personne qui s'est déjà montrée qualifiée

pour l'œuvre, puis mise à part d'une manière formelle par l'autorité apostolique pour une charge locale, et revêtu d'une certaine dignité aux yeux des saints, peut-être parce qu'il n'y avait pas beaucoup en fait de don. Car il faut remarquer qu'il n'est pas dit de l'ancien qu'il soit un « docteur », mais simplement « propre à enseigner » [1 Tim. 3, 2]. La charge extérieure n'est pas nécessaire, lorsque la puissance existe à un haut degré. La puissance se fait sentir. Les saints de Dieu seront toujours à la longue obligés de la reconnaître. Dès lors, quand un homme a reçu un don du Seigneur, il devrait être le dernier à avoir de l'anxiété à ce sujet pour ce qui le touche lui-même. Dieu sait comment faire respecter le don, si les hommes manquent de voir ou d'entendre. Mais lorsqu'il y a des hommes qui ont des qualités graves et pieuses, sans une puissance qui soit évidente pour tous, ils ont besoin d'être investis d'autorité, s'ils doivent avoir du poids auprès de gens qui manquent de spiritualité. C'est pour cela, il semble, que nous voyons un apôtre, ou un délégué apostolique, faire une tournée, prendre la direction en gouvernant, nommer à des charges, donner des conseils, là où il y avait du mal parmi les saints ou quelque chose qui manquait.

Le fait est que l'on confond la charge d'ancien avec le ministère. Les anciens étaient établis par ceux qui tenaient eux-mêmes directement de Christ une autorité supérieure, mais il n'y eut jamais une telle chose que de consacrer un homme pour prêcher l'évangile. Dans l'Écriture, c'est le Seigneur, et le Seigneur seul, qui appelle les hommes à prêcher. Il n'y a pas, dans tout le Nouveau Testament, un seul exemple du contraire. C'est un désordre positif et une chose positivement contraire à la Parole de Dieu, qu'un homme recherche une commission humaine, afin de prêcher l'évangile, ou pour prendre la place d'un docteur en relation avec les assemblées chrétiennes. Dans les temps apostoliques, il n'y eut jamais une telle chose, qu'un homme établi pour être docteur, pas plus que pour être prophète. Mais parmi les anciens, il pouvait y en avoir qui fussent évangélistes, docteurs, etc. C'est pourquoi il est dit : « Que les anciens qui président dûment soient estimés dignes d'un double honneur, spécialement ceux qui travaillent dans la parole et dans l'enseignement » [1 Tim. 5, 17]. Les *πρεσβυτεροι*, ou anciens, dont l'affaire était de présider, quand même ils n'étaient pas docteurs, étaient en danger d'être méprisés. Mais ils doivent être « estimés dignes d'un double honneur », s'ils présidaient dûment. Ils devaient être honorés comme une classe de personnes, et « spécialement ceux qui travaillent dans la parole et dans l'enseignement ». Plusieurs d'entre eux, outre qu'ils étaient anciens, pouvaient aussi être docteurs, et ceux-là auraient encore un surcroît de droit à l'estime des saints. Je ne désire nullement mettre de côté le fait, qu'il y avait des personnes mises à part par l'homme ; mais ce que je nie, c'est que tel fût le cas dans les classes ordinaires de ministère — pasteurs, docteurs, etc. Ceux-ci ne furent jamais établis par l'homme, en quelque manière que ce soit. Le corps entier de ceux qui sont ministres selon la Parole, est entièrement indépendant de la consécration. Le choix de l'assemblée trouvait sa place dans le cas des diacres, qui avaient soin des choses extérieures : ils étaient établis par la sanction apostolique — du moins, c'est ce qui fut mis en pratique en établissant les sept hommes sur l'affaire des tables à Jérusalem [Act. 6, 2-6]. Il en est de même encore à l'égard des administrateurs de la libéralité des assemblées d'entre les nations, dont il est parlé dans 2 Corinthiens 8, 19 à 23. Ils furent choisis pour cette œuvre par les diverses assemblées dont les contributions leur furent confiées. Les anciens étaient appelés plutôt à prendre la direction et à gouverner dans les diverses localités, quoiqu'il ne soit jamais donné à entendre qu'ils fussent élus par l'assemblée. Néanmoins, ils étaient formellement choisis par des apôtres ou des délégués apostoliques ; et le poids de ceux qui les choisissaient était sans doute destiné à leur donner une juste importance dans l'esprit des saints généralement.

Le cas de Timothée est sans doute particulier. Il avait été désigné par prophétie pour une certaine œuvre bien spéciale — celle de maintenir la saine doctrine. Puis l'apôtre et le corps des anciens lui imposèrent les mains [1 Tim. 4, 14] ; et par là, un don spirituel lui fut communiqué, qu'il ne possédait pas auparavant. Il est évident qu'il n'y a aujourd'hui aucun homme vivant, qui ait été doué d'une telle manière et appelé à une telle œuvre.

On pourrait dire que, dans le cas de Paul, l'imposition des mains eut lieu, comme nous le lisons dans Actes 13. Qu'est-ce que cela montre ? Non pas, certainement, qu'il était un apôtre choisi par l'homme, car le Saint Esprit déclare ici qu'il était apôtre, *non* de la part des hommes, *ni* par le moyen de l'homme. Ce qui eut lieu à Antioche ne fut, dans aucun sens, une consécration de Paul pour être apôtre. Il est évident, d'après bien des portions de l'Écriture, que depuis bien des années avant qu'on lui eût imposé les mains, il avait été occupé à prêcher, et qu'il était l'un de ceux qui étaient des prophètes et des docteurs reconnus à Antioche (Act. 13, 1). Je crois que le point était alors de mettre à part Paul et Barnabas pour la mission spéciale pour laquelle ils étaient sur le point de partir — pour planter l'évangile dans de nouvelles contrées. Assurément, quand le Saint Esprit dit : « Mettez-moi à part Barnabas et Paul pour l'œuvre à laquelle je les ai appelés » [Act. 13, 2], cela ne signifie pas que, jusque-là, ils avaient été occupés, soit l'un, soit l'autre, à prêcher de leur propre volonté, sans l'autorité du Seigneur ; et, encore moins, que le grand apôtre des nations fut alors constitué tel par ses inférieurs. C'était donc, purement et simplement, une recommandation à la grâce de Dieu, pour la nouvelle œuvre dans laquelle ils allaient entrer. Quelque chose de semblable pourrait encore se faire de nos jours. Supposons qu'un homme, qui aurait déjà été occupé à prêcher l'évangile en Angleterre, se sentît pressé dans son cœur d'aller visiter les États-Unis d'Amérique, et que ses frères sentissent qu'il était justement l'homme pour cette œuvre, ceux-ci pourraient, afin de montrer leur concours et leur sympathie, se réunir, avec prière et jeûne, pour imposer leurs mains sur le frère qui allait s'y rendre. La chose, selon moi, serait tout à fait scripturaire. C'est ce qu'on a fait dans de tels cas. Mais ce n'est pas la consécration, c'est uniquement la recommandation à la grâce de Dieu, de personnes déjà douées pour l'œuvre qui ont quelque sentier nouveau tracé devant elles.

Mais voici ce que je regarde comme antiscrituraire, et même comme un péché positif, c'est d'insister sur une certaine cérémonie, par laquelle un homme est obligé de passer, avant d'être reconnu comme étant, à proprement parler, un ministre de Christ. Quelque générale que soit la chose, c'est une imposture traditionnelle, sans un seul lambeau de l'Écriture pour la couvrir. C'est uniquement quelque chose que l'homme a introduit, fondé principalement sur la sacrificature judaïque. Si quelqu'un appartenait à la famille sacerdotale, il ne pouvait entrer dans ses fonctions sacerdotales avant d'avoir passé par un bon nombre de cérémonies. C'est ce que les catholiques romains, plus que tous les autres, ont imité dans la mesure qui leur est propre. Mais la chose étonnante, c'est que des hommes, qui, dans leur langage, s'élèvent contre le papisme, ont continué à en imiter une des plus mauvaises parties ; car je crois que c'est dans cette chose même que le Saint Esprit est le plus attristé. L'effet de cela, c'est d'accréditer un bon nombre d'hommes qui ne sont pas ministres de Christ, et de décréditer un bon nombre d'hommes qui sont Ses ministres, parce qu'ils ne passent pas par cette innovation particulière. Cela a pour effet de faire tout le mal possible, et d'empêcher tout le bien possible. C'est là un mal qui découle du cœur même du judaïsme, et on ne peut concevoir de plus grand obstacle à l'action du Saint Esprit dans l'assemblée dans le temps présent ou à quelque époque que ce soit. Il en est qui pourront prendre un air grave en entendant ces remarques, et dire qu'il n'est pas charitable de parler ainsi ; mais de telles personnes ne savent pas ce que charité veut dire. Elles la confondent avec l'indifférence. Et l'indifférence est la mort de la charité. Si vous voyiez votre enfant avec ses mains sur des charbons ardents, vous ne vous abstiendriez pas du cri le plus fervent, ni d'aucun autre moyen énergique de le délivrer, parce que certaines personnes vous diraient qu'il ne convient pas au chrétien d'élever la voix ou d'employer la vive force. Il en est ainsi du sujet même qui nous occupe : il y a ce qui se lie à la bénédiction de l'Assemblée d'une part, et à la malédiction de la chrétienté de l'autre. Que d'horreurs en sont sorties ! Le pape lui-même en est un produit : car si vous avez des sacrificateurs, il vous faut naturellement un souverain sacrificateur ; si vous avez les fils d'Aaron, vous avez besoin qu'Aaron aussi soit représenté. Le pape fut établi sur ce fondement même, et le

système entier du papisme en dépend. Hélas ! c'est un démon que le protestantisme lui-même n'a pas réussi à exorciser.

« Paul, apôtre, non de la part des hommes, ni par le moyen de l'homme » ; cela exclut entièrement l'homme, soit comme étant la source de son ministère, soit comme étant d'une manière ou d'une autre l'intermédiaire qui s'y rattache. La grande chose que nous avons à nous rappeler quant au ministère, c'est que sa source est dans les mains de Christ ; comme Paul le dit ici : « par Jésus Christ ». Il ne dit pas : « *de la part* de Jésus Christ ». Je regarde l'expression : « *par* Jésus Christ », dans cette connexion spéciale, comme beaucoup plus forte, et par cette raison, c'est que les docteurs qui judaïsaient, auraient dit : Nous accordons pleinement que c'est *de la part* de Jésus Christ, mais il faut que la chose ait lieu *par* ceux qui furent choisis et établis par le Seigneur Lui-même lorsqu'il était sur la terre ; il faut que les apôtres soient le canal. Dieu portait un coup de mort à l'idée de succession apostolique. Dans Sa grande bonté, Il excluait, pour tout homme spirituel, tout prétexte pour un pareil mal. Les Galates étaient probablement troublés et dans la perplexité, de ce que, de son propre aveu, Paul était un apôtre entièrement en dehors des douze autres. Pourquoi n'avaient-ils pas tous jeté le sort à l'égard de Paul, si Paul devait être l'un des apôtres dans le sens le plus élevé ? C'est à cela qu'il répond ici. Il lie son apostolat avec Dieu et notre Seigneur, non seulement quant à sa source, mais encore quant au moyen — « par Jésus Christ, et Dieu le Père qui l'a ressuscité d'entre les morts ». Voici encore un autre coup porté aux successionnistes. Ils avaient établi un contraste entre Paul et les douze autres apôtres, au désavantage de Paul. Mais l'apôtre montre que, s'il y avait une différence entre lui et eux, c'est qu'il était apôtre par Celui qui avait ressuscité Christ d'entre les morts. Les autres n'avaient été appelés qu'au moment où notre Seigneur était ici-bas sur la terre, prenant Sa place comme homme ici-bas. Paul fut appelé par Jésus Christ ressuscité d'entre les morts. Il y avait une plus grande puissance, une plus grande gloire, une plus grande distinction, en tant qu'il en existait, dans le cas de l'appel de Paul pour être apôtre, que dans celui d'aucun des autres. L'apôtre met en déroute toutes leurs théories, et introduit ce qui était spécialement sa propre place, avec beaucoup de force. Paul est le patron des vrais ministres, même jusqu'à nos jours. En parlant du ministère, il aime à se placer sur ce terrain, le terrain sur lequel reposait son propre appel. Lorsqu'il est question de sa prédication, il dit : « nous croyons, c'est pourquoi aussi nous parlons » (2 Cor. 4). Il prend la chose sur la base la plus simple et la meilleure, savoir, si un homme connaît la vérité, qu'il en parle. Il n'y avait pas besoin d'attendre aucune chose. C'est dans ce but que le Seigneur agit dans l'assemblée. D'après cela, quand il parle de dons relatifs au ministère, dans l'épître aux Éphésiens, où la chose nous est présentée dans les formes les plus élevées qu'il est possible, sur quoi les fonde-t-il ? Sur Christ monté en haut, « et donnant » des dons aux hommes : « Et lui a donné les uns apôtres, les autres prophètes, les autres évangélistes, les autres pasteurs et docteurs, en vue de la perfection des saints, pour l'œuvre du service, pour l'édification du corps de Christ, jusqu'à ce que nous parvenions tous à l'unité de la foi et de la connaissance du Fils de Dieu, à l'(état) d'homme fait, à la mesure de la stature de la plénitude du Christ » [Éph. 4, 11-13]. Le ministère tout entier, depuis ses fonctions les plus élevées jusqu'aux plus basses, est posé sur le même principe. Si on insiste en disant : Tout ce que vous avez dit à l'égard de Paul est très bien, mais cela ne s'applique pas aux ministres ordinaires, je réponds que cela s'applique ; parce que le Saint Esprit nous enseigne, par le moyen de l'apôtre Paul, que, lorsque, depuis les apôtres et prophètes, vous descendez aux pasteurs, docteurs ou évangélistes, ils sont tous placés sur cette seule et même base ; ils sont tous des dons venant du même Seigneur, sans l'intervention de l'homme, de quelque manière ou à quelque degré que ce soit.

Mais alors, il en est qui diront : Que direz-vous à l'égard des anciens ? Ici, vous avez tort : vous ne les avez pas. Je réponds : Nous n'avons pas des anciens d'une manière formelle, parce que nous n'avons pas d'apôtres, et que nous ne sommes pas des apôtres. Il est clair qu'en cela, pour dire le moins, nous ne sommes

pas plus mal partagés que tout ce qu'on appelle église ou secte ; car il n'en est pas une, que je sache, qui ait des apôtres. En sorte que la véritable différence entre ceux qui se réunissent autour du nom du Seigneur Jésus Christ, et d'autres, c'est que *nous* ne prétendons pas avoir ce que nous n'avons pas, tandis que *ceux-là* le font qui prétendent établir. Vous ne pouvez avoir des anciens établis, sans apôtres ; nous pouvons pourtant avoir certaines personnes qui possèdent les qualités propres aux anciens, et de telles personnes doivent être reconnues ; mais imiter l'établissement des anciens (πρεσβυτεροι), maintenant qu'il n'existe plus d'apôtres, c'est pécher. Ceci peut suffire sur le sujet du ministère.

Et que faisaient donc alors ces Galates ? Dans quel but imposaient-ils la loi à des chrétiens ? Si le Seigneur s'est déjà « donné lui-même pour nos péchés », et a réglé cette question-là, supposer qu'Il s'est « donné lui-même pour nos péchés » [V. 4], et que néanmoins les péchés ne sont pas effacés, c'est nier l'efficace de Son œuvre, sinon la gloire de Sa personne. Il leur montre la vérité élémentaire même de l'évangile, savoir, que Christ « s'est donné lui-même pour nos péchés ». En sorte qu'il ne s'agit pas du tout de l'homme, comme cherchant à acquérir une certaine justice, mais de Christ, qui « s'est donné lui-même pour nos péchés », alors que nous n'avions rien, sinon des péchés. Et Il ne l'a pas fait dans le but de placer les personnes de nouveau sous la loi, et faire de la loi le patron qui leur fût propre, comme chrétiennes, mais Il « s'est donné lui-même pour nos péchés, afin qu'il nous retirât du présent siècle mauvais ». Quel est l'effet produit, lorsque les hommes prennent la loi pour leur règle comme chrétiens ? Cela les rend mondains. Il n'y a point d'exception. Il ne saurait y avoir une telle chose qu'un homme séparé du monde, lorsqu'il est sous la loi. Nous ne sommes « pas dans (la) chair, mais dans (l')Esprit » [Rom. 8, 9]. Tel est le patron de tout croyant : non pas de quelques croyants en particulier, mais de tous. Nous ne sommes « pas dans la chair ». Il y a ce qui est de la chair en nous, mais nous ne sommes « pas dans la chair ». Ce que l'apôtre veut dire là, c'est que Dieu ne nous regarde plus comme de simples hommes mortels, chargés de nos péchés, et ne nous traite pas comme tels ; mais Dieu nous regarde d'après ce qu'est Christ, en qui il n'y a point de péché ; et si nous considérons notre état comme chrétiens, il n'y en a point en nous ; car notre nature a déjà été condamnée en la croix, et l'intention de Dieu n'est pas de prononcer deux fois la sentence sur elle. Ce que nous avons à faire maintenant, c'est de vivre de Christ, d'entrer dans la bénédiction de cette vérité — Il « s'est donné lui-même pour nos péchés, afin qu'il nous retirât du présent siècle mauvais ». La loi s'adressait à des citoyens de ce monde. Christ « s'est donné lui-même pour nos péchés, afin qu'il nous » rachetât — ou retirât du monde, même pendant que nous sommes dans ce monde. « Ils ne sont pas du monde, comme moi je ne suis pas du monde » [Jean 17, 14]. Nous sommes regardés comme séparés du monde par la mort de Christ, et envoyés dans ce monde par Sa résurrection, mais envoyés dans le monde comme n'étant pas du monde — même encore moins de ce monde qu'un ange. La mort de Christ nous place complètement en dehors du monde. La résurrection de Christ nous y envoie de nouveau, comme de nouvelles créatures, messagers de la paix qu'Il donne, entièrement à part de ce qui se passe dans le monde. Notre Seigneur dit : « Et je ne suis plus au monde, mais ceux-ci sont au monde... ils ne sont pas du monde, comme moi je ne suis du monde... Comme tu m'as envoyé dans le monde, moi aussi je les ai envoyés dans le monde » [Jean 17, 11, 16, 18]. Il donne la même mesure et pour Lui et pour eux ; et, en conséquence, après qu'Il fut ressuscité d'entre les morts, Il dit : « comme mon Père m'a envoyé, ainsi moi je vous envoie » [Jean 20, 21].

L'apôtre se place avec eux devant Christ, « qui s'est donné lui-même pour nos péchés ». C'est la bénédiction commune de tous les croyants, « afin qu'il nous retirât du présent siècle mauvais », selon la volonté de notre Dieu et Père. La chose remarquable, c'est que, quand Dieu se révèle comme Celui qui donne la loi — comme Jéhovah — Il n'entreprend pas de séparer des hommes du monde. On ne pourrait pas dire que les Juifs étaient séparés du monde. Ils étaient séparés des nations, mais ils étaient le peuple le plus important dans

le monde ; et ils furent faits tels, dans le but de maintenir les droits de Dieu dans le monde. Ils ne furent point appelés à être en dehors du monde, mais comme un peuple dans le monde. En conséquence, les Juifs eurent à combattre les Cananéens ; et c'est pour cela aussi qu'ils avaient un temple magnifique. Parce qu'ils étaient un peuple qui était du monde, ils avaient un « sanctuaire terrestre » [Héb. 9, 1] (littéralement : « *mondain* »). Mais tout cela est entièrement mal pour des chrétiens, parce que Christ « s'est donné lui-même pour nos péchés, afin qu'il nous retirât du présent siècle mauvais, selon la volonté de notre Dieu et Père ». Lorsque Dieu fait connaître Sa volonté, qu'Il ne donne plus seulement Sa loi, mais qu'Il se révèle comme « le Dieu et Père de notre Seigneur Jésus Christ », qui a été donné, afin qu'Il mourût pour nos péchés, il en résulte un état de choses totalement différent. Nous entrons dans la relation d'enfants avec Dieu notre Père — d'enfants ayant la conscience de leur relation ; et notre affaire maintenant, c'est d'honorer Christ, selon la position qu'Il a prise à la droite de Dieu. On oublie que Christ « s'est donné lui-même pour nos péchés, afin qu'il nous retirât du présent siècle mauvais ». On s'enfonce dans le monde, dont l'effet de la rédemption aurait dû être de les délivrer ; et cela vient de ce qu'on s'est placé sous la loi. Si j'ai affaire à la volonté de Dieu mon Père, mon privilège est de souffrir comme Christ a souffert. La loi met une épée dans les mains de l'homme, tandis que la volonté de Dieu fait que le chrétien est content d'aller au bûcher, ou de souffrir par l'épée à cause de Christ : « Ainsi qu'il est écrit : Nous sommes livrés à la mort pour l'amour de toi, tout le jour, et nous avons été estimés comme des brebis de la boucherie. Au contraire, en toutes ces choses nous sommes plus que vainqueurs par celui qui nous a aimés » [Rom. 8, 36-37], mais c'est par les souffrances, et non par les choses dans lesquelles le monde se glorifie. Dieu glorifie Christ maintenant, d'après le modèle de la croix, et c'est là notre modèle ; ce n'est pas Israël, ce n'est pas la loi ; mais c'est la croix de Christ. Et maintenant, voici, pour ainsi dire, le langage de Dieu : J'ai Christ dans le ciel ; je suis occupé de Celui qui seul m'ait jamais glorifié, et c'est Celui dont vous devez être occupés.

Rien ne saurait offrir plus d'exactitude, ni de plénitude ; rien qui soit plus de nature à faire face à ces dangers de nos jours, qui revêtent cette forme, de faire revivre le principe de la succession, et les ordonnances religieuses, comme un moyen d'honorer Dieu. L'Écriture fait face à tous les cas, et un remède est donné pour chaque cas dans la Parole bénie de Dieu. Notre sagesse consiste à chercher à l'employer toute, à être « simples quant au mal », et « sages quant au bien » [Rom. 16, 19].

Il y a un ton remarquablement brusque dans la manière dont l'apôtre aborde immédiatement son sujet. Il venait de leur rappeler que le Seigneur s'était donné Lui-même pour nos péchés, afin qu'Il nous retirât du présent siècle mauvais ; et ceci avait amené quelques paroles d'actions de grâces à Dieu, « auquel soit gloire aux siècles des siècles. Amen ! » [v. 5]. Mais maintenant, il en vient aussitôt au grand objet qu'il prenait en main. Son cœur en était trop plein, pour ainsi dire, pour qu'il employât plus de paroles que n'en demandait la nécessité présente. Il y avait ce qui était tellement fatal aux fondements sur lesquels l'Assemblée, ou plutôt les chrétiens individuellement, doivent être placés devant Dieu, qu'il ne pouvait plus tarder. « Je m'étonne de ce que vous ayez si promptement passé de celui qui vous a appelés par la grâce de Christ, à un évangile différent » [v. 6]. Les paroles : « Si promptement passé », me paraissent être une expression un peu plus forte que celle dont l'Esprit de Dieu se sert. Cette dernière signifie : en voie de passer. Ils changeaient de place et s'éloignaient de Celui qui les avait « appelés par la grâce de Christ ». Le mal et le danger n'étaient pas encore une chose tellement déterminée, qu'il ne pût plus regarder à Dieu à leur sujet. Quand nous pensons que c'était l'apôtre Paul qui avait évangélisé ces âmes, et qu'il n'y avait que peu de temps depuis qu'il leur avait prêché, je ne connais pas de plus triste preuve de la facilité avec laquelle Satan trouve moyen d'égarer les âmes. Prenez même les enfants de Dieu qui ont reçu les meilleurs enseignements, et vous verrez pourtant les symptômes, qui ne manquent presque jamais de se montrer, les symptômes d'un penchant à ce qui est faible et mal, une

promptitude à suivre des sentiments humains dans les choses de Dieu, détournés de la vérité par l'apparence, là où il n'y a point de réalité. Voilà les choses que vous trouverez, à moins qu'il n'y ait une puissance extraordinaire du Saint Esprit pour arrêter les opérations de Satan. Les choses sans valeur qui peuvent être introduites avec le fondement, dont l'apôtre parle dans 1 Corinthiens 3 — « du bois, du foin, du chaume » — tout cela nous montre comment il peut arriver que, quoique ce soit Dieu qui a formé l'Assemblée, toutefois il y a un autre aspect de l'assemblée dont il faut tenir compte, et c'est celui de l'homme. Paul parle de lui-même comme d'un « sage architecte » [1 Cor. 3, 10]. Sous un point de vue, c'est Dieu qui bâtit l'Assemblée ; et en cela rien ne peut faillir. Ce que le Seigneur a pris en main directement, Il le maintient infailliblement par Sa propre puissance. Mais la responsabilité humaine entre dans cette grande œuvre, comme elle le fait dans presque toutes choses, sauf la création et la rédemption, où il ne peut y avoir de place que pour Dieu. Mais en toute autre chose, quelque bénie qu'elle soit, qu'il s'agisse de l'appel des âmes à l'évangile, ou de les diriger après qu'elles ont connu le Seigneur, ou du rassemblement des enfants de Dieu en un seul corps — l'Église, l'homme y a sa part ; et il n'y apporte que trop certainement la faiblesse de sa nature. L'histoire que Dieu nous donne dans la Bible, c'est, que dans tout ce qu'Il a confié aux mains de l'homme, l'homme y est faible et tombe. « Je m'étonne de ce que vous ayez si promptement passé de celui qui vous a appelés par la grâce de Christ, à un évangile différent ». Or, après tout, ce n'est là que l'histoire, non seulement de l'Ancien Testament et des différentes voies dans lesquelles Dieu a éprouvé l'homme ; mais même là où vous avez le sujet infiniment plus béni du Nouveau Testament (ce que Dieu est en Son Fils et dans Ses voies avec les hommes par Son Fils, depuis que le Seigneur est monté au ciel, et que le Saint Esprit a été envoyé), même par rapport à ces choses, nous avons la faiblesse de l'homme qui se montre immanquablement. Et ce n'est pas seulement que des hommes inconvertis ont trouvé moyen de se glisser dans l'Église, mais les enfants de Dieu ont aussi la chair en eux. Ils ont leurs sentiments humains et leurs infirmités humaines ; ils ont ce que Satan peut trouver dans tout chrétien, et dont il peut se servir pour empêcher ou obscurcir la puissance de Dieu. C'était par de tels moyens que les saints de la Galatie avaient été égarés, et que tous sont en danger de l'être, à quelque moment que ce soit. Je retire de là deux importantes leçons. La première, c'est de ne pas être surpris, s'il y a un abandon de la vérité parmi les saints de Dieu. Je ne dois pas me permettre un seul instant de penser que cela montre la moindre faiblesse dans la vérité elle-même, ou dans le témoignage qui nous est confié, ni que cela jette un reproche sur ce qui est de Dieu, car il se peut que Dieu tolère ce qui est contraire à Sa propre nature, et permette pour un temps que l'homme montre ce qu'il est. Mais aussi sûr qu'il y a ce qui est selon Dieu, Dieu se justifiera Lui-même en cela, et Il permettra que ce qui n'est pas de Lui montre son vrai caractère. Mais une autre chose que nous apprenons, c'est que nous sommes appelés à veiller et à nous juger nous-mêmes. À ces mêmes Galates, qui, autrefois, étaient si zélés, qui auraient arraché leurs yeux dans leur amour pour Paul [Gal. 4, 15], cet apôtre lui-même a dû maintenant écrire : « Je m'étonne de ce que vous ayez si promptement passé de celui qui vous a appelés par la grâce de Christ ». Remarquez le choix d'expressions : — « la grâce de Christ ». Parce que ce que Satan employait, c'était un mélange de la loi et de la grâce, de légalisme et de Christ. Ce qui avait caractérisé leur appel, c'était, simplement et uniquement, « la grâce de Christ ».

Dieu avait fait connaître aux Galates qu'ils étaient des pauvres pécheurs d'entre les nations, qu'il n'y avait rien pour eux sinon la miséricorde, et que la miséricorde était venue jusqu'à eux en la personne de Christ. Et si c'est là la seule chose à laquelle Il invite les âmes — à accepter la miséricorde qu'Il leur donne en Christ, cela suppose qu'elles sentent qu'elles ont besoin de miséricorde, et qu'elles sont contentes de regarder à Christ, et à nul autre. Mais il n'en demeure pas moins vrai que c'était uniquement la grâce de Christ qui avait agi sur ces croyants de la Galatie ; et c'est là ce qu'il leur rappelle. À quoi passaient-ils maintenant ? « À un évangile différent, qui n'en est pas un autre ». Dans la plupart des versions, il y a une sorte de paradoxe — « un autre

évangile, qui n'est pas un autre». Mais dans la langue dans laquelle le Saint Esprit écrivait, il y avait une richesse suffisante pour admettre une autre nuance d'expression. « Je m'étonne de ce que vous ayez si promptement passé de celui qui vous a appelés par la grâce de Christ, à un évangile *différent*, qui n'en est pas un *autre* ». Ainsi donc, la grâce de Christ était la source et la puissance de leur appel, l'évangile en était le moyen. Mais maintenant, ils avaient abandonné cet évangile pour quelque chose de différent. Remarquez qu'il ne dit pas : contraire à l'évangile, mais « un évangile différent », et pour cette raison même, il dit qu'il « n'en est pas un autre ». Il était indigne d'être appelé un autre évangile. Dieu n'en reconnaît qu'un seul. Il ne permet aucun compromis au sujet de l'évangile, et nous ne le devons pas non plus.

Cela peut paraître étrange à certaines personnes, et peut-être trop fort ; mais je suis complètement convaincu que le même mal, qui opérait alors parmi les Galates, est maintenant en activité universellement dans la chrétienté. Il peut prendre une forme quelque peu différente dans un lieu que dans un autre ; mais de quelque côté que vous vous tourniez, partout où vous voyez que l'on parle sur l'Écriture, ou que la possession extérieure du christianisme se présente sous la forme d'institutions chrétiennes, vous trouverez qu'on mêle, d'une manière ou d'une autre, la loi avec la grâce de Christ. Peu importe le nom donné aux gens, c'est la même chose partout. Il y a des différences de degré. Les uns sont plus ouverts ; d'autres plus intelligents, d'autres plus systématiques à cet égard ; mais le même poison, ici délayé, là concentré, se trouve partout, et à un tel point que la vérité sur ce sujet offre un son bien étrange aux oreilles des hommes. Comme preuve de cela, je prends une simple expression que nous rencontrerons dans les diverses épîtres de Paul — « la justice de Dieu », à l'égard de laquelle règnent les idées les plus erronées. On peut se réjouir en apprenant que des personnes prêchent Christ, ou même la loi, parce que Dieu se sert de la prédication de la loi pour convaincre bien des pécheurs. Toutefois nous ne devons pas supposer, parce que Dieu agit, même lorsque ce qu'on prêche est un évangile perverti, que les enfants de Dieu doivent traiter l'erreur légèrement. Une chose est de reconnaître que Dieu opère d'une manière souveraine ; mais autre chose est, quand la question pour nous est de savoir quel est Son véritable témoignage. Alors nous sommes tenus en conscience de ne jamais rien permettre, sinon la simple et pleine vérité de Dieu pour nos propres âmes. On ne devrait jamais écouter aucune chose, autre que cette vérité, et la vérité peut éviter d'entendre l'erreur. Je ne parle pas maintenant des méprises qu'on peut faire en prêchant. Une chose échappée ou dite par ignorance n'est pas une perversion de l'évangile. Une chose est d'écouter ce qui peut n'être qu'une méprise ; mais aller où l'on sait d'avance qu'il y a un mélange de la loi et de Christ, c'est pécher.

On pourra dire : C'est là un langage trop fort, que rien ne peut justifier. Mais, je le demande, est-ce que je vais m'ériger en juge du Saint Esprit ? Car il faut rappeler que ce que l'apôtre écrivait, il ne l'écrivait pas comme un simple homme, mais que c'était ce que le Saint Esprit écrivait pour notre instruction. Et voici ce qu'il nous dit : « Il y a des gens qui vous troublent et qui veulent renverser l'évangile du Christ. Mais quand nous-mêmes (vous évangéliserions), ou quand un ange du ciel vous évangéliserait outre ce que nous vous avons évangélisé, qu'il soit anathème » [v. 7-8]. Qu'une personne impartiale pèse des paroles comme celles-ci, et qu'elle juge ensuite si, en aucune façon, je puis employer un langage qui insiste trop fortement sur le devoir d'une personne chrétienne par rapport à une perversion du témoignage de l'évangile. Car c'est là ce qui s'introduisait parmi les Galates.

Vous me direz peut-être qu'il y avait plus — que, chez eux, c'était le mélange de la loi cérémonielle avec la grâce, tandis qu'aujourd'hui c'est la loi morale que l'on maintient. Je ne puis dire qu'une chose, c'est que *cela* est encore pire, et plus mortel, parce que la loi cérémonielle peut être représentée comme typique de Christ ; mais la loi morale introduit, sous une forme ou une autre, ce que l'homme fait, tandis que la seule signification de toutes les formalités ou cérémonies judaïques est invariablement dans leur connexion avec Christ. Si je

considère les institutions chrétiennes de nos jours, je dis qu'il n'y a aucune vertu dans l'eau du baptême, ni dans le pain ni dans le vin de la cène, sinon en la chose qu'ils représentent. Le fondement est ôté, dès que l'on introduit quelque chose, excepté Christ, pour justifier un homme ; et Christ doit m'être plus cher que toute autre chose — plus cher même que ces institutions. Être attaché à Christ, c'est la meilleure de toutes les preuves d'une âme sauvée. Mais je n'admets pas qu'il y ait un vif attachement pour Christ, quand une âme connaît Sa volonté en quelque chose, et que cette volonté n'est pas devenue pour elle de la toute première importance. Quand des saints de Dieu ont appris la vérité avec simplicité, et sont rendus capables de la retenir fermement, il vient un temps d'épreuve. Peut-être y a-t-il beaucoup de faiblesse et d'infidélité parmi ceux qui possèdent la vérité, et les gens disent : Je ne vois pas que ceux qui possèdent cette vérité valent beaucoup mieux que leurs voisins ; mais il y a cette différence entre la faiblesse de la conduite de ceux qui possèdent la vérité, et l'état de ceux qui ne la possèdent pas — c'est qu'on peut y remédier, tandis qu'il est impossible de changer le mensonge en vérité. Il n'est aucune puissance sur la terre, qui puisse déraciner le légalisme de l'état actuel des choses dans la chrétienté. Il faut que les systèmes religieux qui sont établis, cessent d'être des systèmes sur la terre, s'ils abandonnent la loi. Vous ne pouvez réformer une chose dont les fondations sont totalement vicieuses. L'édifice construit dessus peut être enlevé ; mais si les fondations sont sans valeur et fausses, on ne peut jamais y remédier. Il n'y a qu'une seule marche à suivre : c'est de le quitter tout à fait. Je dis que ceux qui voient ces choses, le doivent à notre Seigneur et Maître — le doivent à la vérité de Dieu et à Ses saints — de montrer une séparation entière et sans concessions, d'avec tout ce qui détruit la pleine vérité de cette grâce de Christ. Nous pouvons supporter individuellement ceux qui n'en savent pas davantage.

D'un autre côté, si vous voyez dans un corps religieux une personne bien mondaine, je crois que c'est une chose malséante que de s'accrocher aux individus et d'attaquer des abus, tels qu'un prêtre qui va à la chasse ou qui entonne bien. Nous avons mieux à faire que de faire des remarques sur des membres du clergé qui se livrent à la danse. De telles choses peuvent être dignes de l'attention du monde. Mais c'est une chose différente, lorsque le mensonge est prêché. Alors nous devons chercher à délivrer tout enfant de Dieu de la mauvaise influence. Qu'il est pénible de penser qu'il en est qui sont tenus de prêcher la loi, et tellement tenus, qu'ils manqueraient de droiture s'ils ne le faisaient pas ! Ce que Dieu donne, ce n'est pas seulement un remède, mais une délivrance d'un tel état de choses. Si nous croyons la Parole de Dieu, si nous croyons ce que le Saint Esprit dit sur ce sujet de la manière la plus solennelle, nous devons y renoncer entièrement. Il peut s'y trouver engagés des hommes vraiment pieux, qui sont comme enchaînés ; mais nous parlons du danger qu'il y a de mêler la loi avec l'évangile, et c'était le mal parmi les Galates.

Considérons quel est l'avertissement que le Saint Esprit adresse aux âmes qui se jetaient dans ce piège. Les gens peuvent vous dire qu'ils savent comment séparer le bon du mauvais ; mais Dieu est plus sage que les hommes, et un homme spirituel discernerait qu'une âme recule, quand de telles choses sont permises. Cela explique la force extraordinaire de l'avertissement de l'apôtre. Ils étaient ses propres enfants dans la foi ; et quant à ceux qui les bouleversaient et les troublaient, il était en perplexité à leur sujet. Voici ce qu'il dit — peu importe à qui cela s'applique : « Si quelqu'un vous évangélise outre ce que vous avez reçu, qu'il soit anathème ». Et : « Quand nous-mêmes (vous évangéliserions), ou quand un ange du ciel vous évangéliserait outre ce que nous vous avons évangélisé, qu'il soit anathème ». Voici où ils auraient pu chercher un refuge : Sans doute c'est ce que Paul prêchait, mais nous avons des vérités additionnelles, outre ce que Paul donne. Mais il dit : « Si quelqu'un vous évangélise outre ce que *vous avez reçu*, qu'il soit anathème ». Il ne dit pas seulement : « ce que j'ai prêché », mais « ce que vous avez reçu ». Ce n'est pas seulement qu'il ne devait rien y avoir de mêlé avec ce qu'il prêchait ; mais rien ne devait être ajouté à ce qu'ils avaient reçu. Nous avons ce que Paul écrivait, aussi clairement qu'ils avaient ce qu'il prêchait. Il n'y a point de différence, sinon que ce qui est

écrit a même une plus grande autorité, comme moyen employé, que ce qui était verbal. Dans ce dernier cas aussi, ce qui est de la nature pourrait s'introduire. L'apôtre eut à confesser, en certaines occasions, qu'il avait parlé précipitamment ; jamais qu'il eût ainsi écrit. Il n'était pas question d'ôter l'évangile, mais d'ajouter à l'évangile ce qui était de la loi.

« Car maintenant, est-ce que je cherche à satisfaire des hommes, ou Dieu ? » [v. 10]. C'est-à-dire, cherchait-il à les gagner, ou Dieu ? « Ou cherché-je à complaire à des hommes ? Certes si je complaisais encore à des hommes, je ne serais pas esclave de Christ ». Il savait bien que ce genre de témoignage qui ne cédait rien, le rendait particulièrement fâcheux aux hommes, et produisait même de l'hostilité parmi de véritables saints de Dieu. De même maintenant, la même chose serait appelée un manque de charité. En effet, il n'y a pas de manque de charité à parler sans faire des concessions ; mais il y en a à juger ceux qui le font. Il dit que c'est la manière, non de complaire aux hommes, mais de complaire à Dieu. C'est de cette manière même que Christ l'avait appelé à être serviteur. « Or, frères, je vous fais savoir que l'évangile annoncé par moi, n'est pas selon l'homme. Car quant à moi, je ne l'ai pas reçu de l'homme, ni appris, mais par la révélation de Jésus Christ » [v. 11-12]. Il y avait, sans doute, quelque chose d'extraordinaire dans la manière dont l'apôtre Paul avait reçu la connaissance de l'évangile. Il ne fut pas converti par la prédication de l'évangile, comme le sont la plupart. Le cas de Pierre fut semblable. La chair et le sang ne lui avaient pas révélé cela, mais le Père qui est aux cieux [Matt. 16, 17]. Pierre fut la première personne à qui fut annoncée la gloire de la personne de Christ — à qui fut annoncée cette gloire, non comme liée seulement avec les prophéties relatives aux Juifs, mais la gloire plus profonde de Christ, comme les chrétiens doivent Le connaître maintenant, comme le Fils du Dieu vivant ; — non en rapport avec la terre exclusivement. Pierre fut le premier à qui le Saint Esprit révéla la grande vérité que Jésus était non seulement le Messie, mais le Fils de Dieu dans un sens céleste et divin. Pierre, donc, fut honoré de Dieu, et placé par notre Seigneur dans une position bien spéciale. Il fut celui à qui notre Seigneur fit la première mention de Son Assemblée. Dans le cas de Paul, la vérité allait plus loin. Car si nous avons le Père révélant le Fils à Pierre, Paul va encore au-delà, et dit que Dieu a révélé Son Fils en lui [v. 16]. Pierre aurait pu dire : Il a plu au Père de *me* révéler Son Fils ; Paul pouvait dire : *en moi*. Paul fut amené par le Saint Esprit à une reconnaissance graduellement croissante, de la vérité infiniment grande et glorieuse de l'union du croyant avec Christ. Mais la chose n'est pas présentée ici. Toutefois, l'expression : « de révéler son Fils en moi », en est une qui n'aurait guère pu être employée par quelqu'un qui ne connaîtrait pas cette vérité. Ainsi dans l'épître aux Hébreux, l'apôtre parle des croyants comme ayant « une pleine liberté pour entrer dans les lieux saints par le sang de Jésus » [Héb. 10, 19], quoique l'épître aux Hébreux ne révèle pas que nous sommes membres du corps de Christ ; toutefois nous ne pourrions être exhortés à « entrer dans les lieux saints par le sang de Jésus », si nous n'étions pas « membres de son corps, de sa chair et de ses os » [Éph. 5, 30] ; s'il n'en était pas ainsi, Paul n'aurait pu dire : « Il a plu à Dieu de révéler son Fils en moi ». Cela est lié avec la vérité dont Paul fut le témoin élu — l'union de Christ et de l'Assemblée, qui fut comme indiquée à l'époque même de sa conversion. « Saul, Saul, pourquoi *me* persécutes-tu ? » [Act. 9, 4]. Il persécutait alors les saints, et le Seigneur dit : Les persécuter, eux, c'est *me* persécuter, moi. Ils étaient un. L'Assemblée et le Seigneur sont unis. Nous sommes membres, non de la divinité de Christ, mais de Son corps. Ce n'est que comme homme qu'Il a un corps. Mais pendant qu'Il était un homme sur la terre, nous n'étions pas des membres. « À moins que le grain de froment ne meure, il demeure seul ; mais s'il meurt, il porte beaucoup de fruit » [Jean 12, 24] : c'est-à-dire, que c'est sur le fondement de la mort et de la résurrection de Christ, qu'Il peut en associer d'autres avec Lui-même comme les « membres de son corps, de sa chair et de ses os ». Christ dans le ciel et les saints sur la terre forment un seul corps. C'est là ce que Paul apprit lors de sa conversion. Ayant en vue la substance de cela, l'apôtre dit : « Or, frères, je vous fais savoir que l'évangile annoncé par moi, n'est pas selon l'homme » [v. 11].

Et permettez-moi seulement de mentionner encore une chose ou deux en connexion avec l'évangile de Paul. Il est le seul qui caractérise son évangile comme étant « l'évangile de la gloire » [1 Tim. 1, 11]. Et il est intéressant de savoir que, lorsque l'apôtre emploie cette phrase, il ne dit pas : le glorieux évangile, comme on le traduit souvent, il dit : « l'évangile de la gloire ». Et voici la vraie force de cette expression : c'est l'évangile de Christ glorifié à la droite de Dieu. C'est la bonne nouvelle que nous avons un Sauveur qui est ressuscité et glorifié. Nous sommes appelés à participer à tous les effets de Sa gloire, comme à tous ceux de Sa mort sur la croix. Jamais aucun autre apôtre n'a écrit sur ce sujet — l'Assemblée faite une avec Christ ; Paul seul le fit. Il est donc possible que Paul fût le seul qui fût dans la position de dire : « Si quelqu'un ajoute quelque chose à mon évangile, qu'un tel homme soit anathème ». Quoique Paul eût ajouté quelque chose à leur évangile, ils ne pouvaient rien ajouter au sien. Les apôtres annonçaient Christ comme le Messie, et faisaient connaître la rémission des péchés par Son nom [Luc 24, 47] ; mais ils ne proclamaient pas la gloire céleste de Christ, comme le fit Paul. Il proclama toutes ces vérités, et d'autres encore, dont ils ne firent jamais mention. Voilà la raison pour laquelle il dit si constamment : « mon évangile ». En effet, tandis que naturellement, quant aux grandes vérités de l'évangile, il ne pouvait y avoir aucune différence entre ce que Paul prêchait, et ce que les autres apôtres prêchaient, il y avait dans ce que Paul prêchait une grande avance sur eux. Il n'y avait rien de contradictoire ; mais Paul ayant été appelé après l'ascension de notre Seigneur au ciel, il était celui auquel il appartenait spécialement de faire quelque addition. Jusqu'à ce que Paul eût été appelé, il fallait encore quelque chose pour compléter la somme totale de la vérité révélée. Dans Colossiens 1, 25, il dit qu'il était devenu serviteur de Christ, « pour compléter la parole de Dieu », pour combler un certain vide qui n'était pas encore rempli. Paul fut la personne employée par le Saint Esprit pour le faire. Jean proclama des vérités prophétiques — des prophéties entièrement en dehors de ce dont nous venons de parler, car elles révèlent les voies de Dieu avec le monde, et non avec l'Assemblée. C'est pourquoi l'apôtre pouvait insister sur le danger de toute tentative de s'écarter de ce qu'il avait annoncé, ou d'y ajouter quelque chose. Cela est très important. D'autres pouvaient ne pas prêcher toute la vérité, mais ce n'est pas là ce qu'il dénonce si fortement. Personne ne devrait être condamné parce qu'il ne déclare pas les vérités plus élevées que Dieu a données. Ce à quoi nous devons résister en face, c'est l'introduction de quelque chose de contraire à l'évangile, ou le mélange de la loi avec la grâce de Christ — ce qui serait mettre le vin nouveau dans de vieilles outres [Matt. 9, 17]. Il en est qui peuvent alléguer l'épître de Jacques ; mais Jacques ne présente jamais la loi de manière à la mettre en opposition avec l'évangile, bien que ce qu'il dit puisse prémunir contre le danger qu'il y a pour les âmes à faire un mauvais usage du solennel avertissement du Saint Esprit à l'égard du mélange de la loi avec l'évangile, de quelque manière ou sous quelque forme que ce soit. Nous aurons bien des occasions pour montrer comment l'apôtre Paul touche à ce point dans cette épître.

Le point auquel il fait ensuite allusion dans son argument, c'est sa conduite et sa vie antérieures. Il dit, en parlant de son évangile, qu'il ne l'avait « pas reçu de l'homme, ni appris, mais par la révélation de Jésus Christ » [v. 12]. Ils auraient pu élever des doutes à ce sujet ; mais il montre que toute sa vie antérieure avait été opposée à l'évangile. Il n'y avait aucun autre antagoniste de Christ, tel qu'il l'avait été. « Car vous avez ouï dire (quelle a été) autrefois ma conduite dans le judaïsme, comment je persécutais outre mesure l'assemblée de Dieu et la ravageais » [v. 13] (il peut y avoir ici un petit mot à leur adresse, parce qu'ils commençaient à persécuter ceux qui s'opposaient à leurs idées sur la loi et à montrer un esprit d'amertume) ; « et j'avançais dans le judaïsme plus que plusieurs de mon âge dans ma nation, étant le plus ardent zéléteur des traditions de mes pères » [v. 14]. Il n'y avait donc aucun doute de la sincérité avec laquelle l'apôtre avait usé de la loi pendant qu'il était inconverti. « Mais quand il a plu à Dieu, qui m'a mis à part dès le ventre de ma mère, et qui m'a appelé

par sa grâce, de révéler son Fils en moi, afin que je l'annonce parmi les nations, aussitôt, je ne pris pas conseil de la chair ni du sang » [v. 15-16].

Ici, il introduit aussitôt une masse de vérités, laquelle, s'ils en avaient seulement compris la force, ruinait tout leur système de fond en comble. Il montre que c'était Dieu qui l'avait appelé hors de la loi : lorsqu'il était au milieu même de ce qu'ils commençaient à établir de nouveau, il était un ennemi de Christ. Il fait pleinement la part de son histoire providentielle. Il avait été élevé aux pieds de Gamaliel, et il avait avancé dans le judaïsme plus que plusieurs de son âge. Mais, quoiqu'il eût plu à Dieu de le mettre à part dès le ventre de sa mère, toutefois il insiste sur ceci, c'était plus encore qu'il fût appelé ; cet appel venait de la grâce. « Aussitôt je ne pris pas conseil de la chair ni du sang ». Ici, il renverse leur légalisme, à la fois positivement et négativement. Il avait été appelé à prêcher parmi les nations, là où l'on ne connaissait pas de loi. Il n'y avait absolument aucune parole de la part de Dieu pour qu'ils montassent à Jérusalem. Et pourtant, c'était à une chose de ce genre qu'ils désiraient de revenir. Il en est de même de nos jours. La plus petite secte sous le soleil a une espèce de Jérusalem, un centre auquel il faut envoyer un ministre, afin de le qualifier pour ce qu'il a à faire. Mais lorsqu'on a recours à cela dans le dessein de faire ressortir la gloire de Christ, cela ne se trouve produire que la mort. Bien des personnes ont pris conseil de la chair et du sang, et sont montées à « cette montagne », ou à cette ville, et leur âme a complètement décliné, et s'est éloignée de la croix de Christ ; et maintenant, elles deviennent les plus ardents zélateurs de cette loi même dont elles avaient été délivrées ; mais la marche simple est le sentier de la dépendance à l'égard du Dieu vivant. Ainsi donc, quelque valeur qu'aient pour le monde ces écoles pour former les hommes, quelque admirables qu'elles soient pour leur donner une certaine position, la chose aboutit seulement à ce que l'homme peut enseigner, et non à ce que Dieu donne.

Moïse avait pensé qu'après avoir passé quarante ans en Égypte, il avait été rendu propre à délivrer le peuple de Dieu, mais il eut à apprendre que ce n'était qu'après avoir été enseigné de Dieu dans le désert, qu'il fut capable de conduire le peuple hors d'Égypte. En général, il est nécessaire pour Dieu de faire passer les âmes par un crible, de les abattre et de les briser dans leurs propres imaginations, s'Il va se servir d'elles d'une manière réellement honorable.

Vous voyez ici Dieu Lui-même, lorsqu'Il appelle un homme remarquable à une œuvre toute spéciale, l'envoyant dans le désert, au lieu de le faire monter vers les apôtres à Jérusalem. Il y a une telle chose que d'aider non seulement les saints, mais encore ceux qui prêchent dans la vérité ; et l'apôtre Paul fait sentir à Timothée, quant aux choses qu'il avait reçues, qu'il doit les commettre « à des hommes fidèles qui soient capables d'enseigner aussi les autres » [2 Tim. 2, 2]. Il y a des instruments humains pour aider dans leur voie ceux qui sont plus jeunes dans l'œuvre du Seigneur. Ainsi, nous devons laisser la place pour les *diverses* voies de Dieu, évitant seulement avec soin les innovations humaines et la présomption humaine, qui ne peuvent jamais édifier les hommes, pas plus qu'elles ne peuvent glorifier Dieu.

« Et je ne montai pas à Jérusalem vers ceux (qui avaient été) apôtres avant moi, mais je m'en allai en Arabie, et de nouveau je retournai à Damas. Puis trois ans après je montai à Jérusalem pour faire la connaissance de Pierre, et je demurai chez lui quinze jours ». Il fait mention du nombre de jours, dans le but de montrer que ce n'était pas un cours d'instruction qu'il venait de suivre. « Or, dans les choses que je vous écris, voici, (je vous dis) devant Dieu que je ne mens point. J'allai ensuite dans les pays de Syrie et de Cilicie. Or j'étais inconnu de visage aux assemblées de la Judée qui étaient en Christ ; mais seulement elles entendaient dire : Celui qui autrefois nous persécutait, annonce maintenant la foi qu'il détruisait autrefois, et elles glorifiaient Dieu à cause de moi ». Les faits avaient de l'importance, dans le but de démontrer combien peu de temps il avait passé à Jérusalem, et même qu'il était inconnu aux assemblées de la Judée généralement.

Mais ces assemblées, au lieu de blâmer Dieu (car c'est à cela que se réduisait la conduite des Galates), au lieu de trouver à redire à son témoignage, avaient glorifié Dieu en la personne de Paul. Les premières assemblées de la Judée, que les Galates considéraient si attentivement, glorifiaient Dieu en lui ; tandis que, quant à eux-mêmes, ils s'élevaient contre la riche miséricorde que Dieu venait de montrer envers les nations. Il leur avait prêché l'évangile plus pleinement que les autres apôtres ne l'avaient présenté ; et pourtant ils s'en écartaient déjà, en cherchant à introduire la loi. Paul sentait que la chose, par sa nature même, était si mortelle que, bien que les âmes détournées par elle, pussent ne pas être perdues, il n'en résultait pas moins un profond déshonneur contre Dieu et un dommage incalculable pour Ses saints. Ils pensaient, sans doute, que leur voie était une voie bien plus sûre ; mais l'apôtre affirme qu'il leur avait apporté la vérité de l'évangile, et que mêler la loi avec cet évangile, c'était le renverser absolument.

Combien tout cela est applicable aux besoins des âmes dans un temps comme le nôtre ! Nous ne devons pas nous imaginer qu'il y eût un mal plus profond dans la Galatie que celui qui est en activité maintenant. Au contraire, ce n'étaient là que les germes de ce qui s'est développé beaucoup plus depuis ce temps-là. Que le Seigneur nous donne de rendre nos visages semblables à un caillou contre tout ce qui tend à endommager la conscience, et nous garde de permettre aucune chose que nous savons être contraire à Sa volonté et à Sa gloire !

[Écho du témoignage 1866 p. 70-89]

Chapitre 2

Nous voyons encore l'apôtre en appeler à certains faits de sa propre vie et de sa propre histoire, comme fournissant les preuves les plus concluantes sur la grande question qui avait été soulevée, savoir, si la loi, sous quelque forme que ce soit, est la chose sous laquelle le chrétien se trouve placé. Il l'envisage pleinement quant à la justification ; mais il ne se borne pas à ce côté de la question. Nous voyons, dans les chapitres 1 et 2, l'appel divin au ministère, dont l'apôtre lui-même présentait un exemple si frappant, par opposition aux prétentions à la succession ; et nous trouverons, vers la dernière partie de l'épître, qu'il applique la grâce dans toute sa largeur, démontrant qu'en Christ Dieu a introduit un autre principe absolument différent, qui opère efficacement, tandis que la loi ne peut que maudire les coupables. En un mot, Dieu a établi la grande base de Sa propre grâce ; et tandis que cette grâce est en parfaite harmonie avec le gouvernement moral de Dieu, elle met entièrement de côté la loi comme impuissante à cause de la condition de l'homme — non pas comme si la loi en elle-même, n'était pas sainte, et juste et bonne [Rom. 7, 12]. Mais en Christ, Dieu a introduit une telle énergie de vie en résurrection, et une nouvelle justice justifiante qui est à Lui, qu'Il place pour toujours le chrétien sur un terrain entièrement différent, celui de la grâce. Dans cette épître, l'apôtre entre dans le sujet avec d'autant plus de force, que le diable essayait d'introduire un emploi de la loi qui était particulièrement mauvais.

Nous trouvons là, je crois, la clef, quant à la différence de langage dans l'épître aux Romains et dans celle aux Galates. Dans la première, il y a une certaine tendresse en s'adressant à ceux d'entre les frères à Rome qui avaient connu la loi avant de connaître Christ, et qui avaient été sous la loi comme Juifs. Ainsi, en parlant de leur observance de jours, et de viandes, et de breuvages, l'apôtre montre que l'Esprit de Dieu demandait le plus entier support. Celui qui a égard au jour, y a égard à cause du Seigneur ; et celui qui n'a pas égard au jour, n'y a pas égard à cause du Seigneur ; et celui qui mange, mange à cause du Seigneur, car il rend grâces à

Dieu [Rom. 14, 6] : la raison en était que les saints à Rome étaient en grande partie des gens qui avaient été Juifs, et que, naturellement, il y en avait aussi beaucoup qui avaient été des Gentils. Le point important était donc de les exhorter à se respecter mutuellement et à se supporter les uns les autres. Le frère d'entre les Gentils, qui connaissait sa liberté, ne devait pas mépriser son frère juif, parce qu'il s'arrêtait encore à certaines distinctions, observant des jours, etc. De son côté, le Juif ne devait pas juger son frère d'entre les Gentils, parce qu'il ne s'abstenait pas des viandes, et qu'il n'observait pas les jours. Souvenez-vous que nous ne devons pas nous imaginer qu'en parlant de ces jours, l'apôtre fasse allusion au jour du Seigneur, car c'est là une chose entièrement nouvelle, qui n'a aucune connexion, soit avec la création, soit avec la loi. Le sabbat était le repos de la création, et il était aussi le signe, établi par Dieu et bien connu, entre Jéhovah et le peuple juif à toujours — signe qui leur fut donné comme une alliance perpétuelle, et qui les séparait d'avec toutes les autres nations. Mais le jour du Seigneur a un caractère entièrement nouveau ; l'Écriture en parle comme du « premier jour de la semaine ». *Ce jour* n'appartient qu'au chrétien ; ni Adam, ni les hommes, ni les Juifs n'avaient rien à faire avec ce jour. Ainsi donc, lorsque l'apôtre dit : « Celui qui n'a pas égard au jour, n'y a pas égard à cause du Seigneur » [Rom. 14, 6], gardons-nous bien de nous permettre cette mauvaise pensée que le jour du Seigneur s'y trouve compris, et que c'est une question douteuse si on doit l'observer ou non. Quant aux jours et aux viandes, selon les distinctions lévitiques, la question de les observer ou non, est laissée pour être résolue selon le degré de l'intelligence spirituelle. Il n'en est pas ainsi du jour du Seigneur ; on peut bien ne pas le trouver sous la forme d'un commandement formel ; mais la chose n'en est pas moins obligatoire, parce qu'elle se présente à nous avec le sceau de la volonté du Seigneur, et reconnue de Lui sous diverses formes solennelles et touchantes. C'est le jour où Il ressuscita d'entre les morts, le jour où Il sanctionna, par Sa présence spéciale, le rassemblement de Ses disciples, de même que, plus tard, le Saint Esprit les conduisit à se réunir régulièrement ce jour-là pour rompre le pain. Ainsi donc, il ne devrait y avoir aucune question au sujet de la grave importance du jour du Seigneur, et l'intelligence de cette importance accompagne toujours des pensées convenables quant à la véritable grâce de Dieu dans laquelle nous sommes [1 Pier. 5, 12]. Il se peut que l'on ait adopté la confusion de ce jour et du sabbat, afin d'en confirmer l'institution en la faisant résulter de la loi ; mais c'est là une erreur complète, qui en abaisse et affaiblit le caractère, et qui est à la fois le fruit et la preuve de l'ignorance quant au terrain sur lequel le croyant se trouve maintenant placé à l'égard de Dieu. Dans l'épître aux Galates, à la place de l'exhortation au support fraternel, sur lequel nous voyons l'apôtre insister auprès des saints de Rome, il y a au contraire une force et une véhémence étonnantes, comme on le voit clairement dans les chapitres 3 et 4. Mais nous parlerons plus au long de ces choses dans leur propre place.

L'apôtre fait allusion à son voyage à Jérusalem. Quand il dit (chap. 1, 18) : « Puis trois ans après je montai à Jérusalem », cela fait allusion, je suppose, à sa conversion comme point de départ, et les « quatorze ans », dans le premier verset du chapitre 2, doivent dater de la même époque. La chose importante pour l'Esprit de Dieu, c'était d'enlever tout prétexte de lien avec Jérusalem la mission et le ministère de Paul. Le principe de succession apostolique se trouve ainsi implicitement écarté. Les années qui s'étaient écoulées avant ces visites, et encore plus le caractère de ces visites, lorsque en effet il monta à Jérusalem, excluent absolument toute idée d'une telle chose. « Ensuite au bout de quatorze ans, je montai encore à Jérusalem avec Barnabas, prenant aussi avec moi Tite. Or, j'y montai par révélation » [v. 1-2]. Cette dernière circonstance n'est pas mentionnée dans les Actes. C'est à la même occasion qu'il y est fait allusion (Act. 15), quoique d'une manière différente. Dans les Actes, il nous est dit : « Et quelques-uns étant descendus de Judée, enseignaient les frères, (disant) : Si vous n'êtes circoncis selon l'usage de Moïse, vous ne pouvez être sauvés. Et une contestation s'étant élevée et une grande dispute entre Paul et Barnabas et eux, ils résolurent que Paul et Barnabas, et quelques autres d'entre eux monteraient à Jérusalem vers les apôtres et les anciens pour cette question ». Mais

quand ils furent arrivés à Jérusalem, ils y trouvèrent le même parti. « Et quelques-uns de la secte des pharisiens qui avaient cru, s'élevèrent, disant qu'il les faut circoncire, et leur commander de garder la loi de Moïse » ; ce qui montrait clairement que la question s'élevait au sein même de l'Église. Puis nous avons la conférence des apôtres et des anciens en présence de toute l'Église touchant cette affaire. Dans Galates 2, le Saint Esprit fait ressortir le fait — qui n'est pas distinctement mentionné dans les Actes — savoir, qu'en cette occasion, Paul prit avec lui Tite, et qu'il monta par révélation : il avait reçu de Dieu une communication positive sur ce sujet. Dans les Actes, nous trouvons les motifs chrétiens qui agirent sur Paul par le moyen d'autres personnes ; mais dans les Galates, il nous fait connaître quelque chose de plus profond encore, savoir qu'il monta par révélation — outre le fait qu'il avait pris avec lui Tite. Quoi qu'il en eût été des autres, c'était aussi un fait d'une immense importance, parce que Tite n'était en aucune manière un Juif. Il n'était pas même comme Timothée, dont la mère était juive. Tite était grec. Timothée était quelque chose entre les deux ; et à cause de cela, il semble y avoir eu sagesse et grâce dans la conduite bien différente de l'apôtre par rapport à Timothée. Il ferma certainement la bouche à ceux qui auraient pu soulever à l'égard de ce jeune disciple des questions fondées sur la loi, bien que je ne puisse pas dire que, strictement parlant, Timothée pût se trouver sous l'application de la loi. On doit avouer qu'il n'était pas selon la loi qu'une Juive fût mariée à un Gentil. Toutefois, quant à Tite, il était, sans aucun doute, un Grec. L'apôtre, en face des douze apôtres, et en face de tous, amène avec lui à Jérusalem ce Grec qui n'avait jamais été circoncis. Il agissait, de la manière la plus hardie, selon la liberté qu'il avait la conscience d'avoir en Christ. Et il ajoute encore : « Or j'y montai par révélation, et je leur communiquai l'évangile que je prêche parmi les nations ; mais (seulement) en particulier à ceux qui sont en estime, de peur qu'en quelque sorte je ne courusse ou n'eusse couru en vain » ^[v. 2]. Puis, dans une de ses parenthèses si pleines de signification, il ajoute seulement comme en passant : « Cependant, même Tite qui était avec moi, quoiqu'il fût Grec, ne fut pas contraint d'être circoncis » ^[2, 3].

Faisons attention à la manière dont le Saint Esprit fait allusion au fait que Paul communiqua son évangile à ceux qui étaient à Jérusalem ; car c'était un coup de mort porté à l'insinuation que Paul l'avait reçu d'une manière irrégulière. Il ajoute aussi : « De peur qu'en quelque sorte je ne courusse ou n'eusse couru en vain ». Il y avait dans ce que Paul enseignait assez d'avancement dans la manifestation de la vérité, mais il ne voulait pas courir le risque de causer une division parmi les saints à Jérusalem. S'il avait été indifférent à l'état des saints, il aurait présenté toute les vérités célestes dans lesquelles il était si loin au-delà des autres. Mais il y a deux choses dont il faut tenir compte en communiquant la vérité. Non seulement il doit y avoir la certitude que c'est la vérité qui vient de Dieu ; mais il faut que ce soit la vérité appropriée à ceux auxquels on s'adresse. Ils pouvaient avoir besoin de toutes ces choses ; mais ils n'étaient pas en état de les recevoir ; et plus la vérité dont il s'agit est précieuse, plus le dommage est grand, dans un certain sens, si elle est présentée à ceux qui ne sont pas en état d'en profiter. Supposez des personnes qui sont sous la loi : à quoi bon présenter à de telles personnes l'espérance de la venue de Christ, ou l'union avec Christ ? Il n'y aurait pas de place pour ces vérités dans un tel état spirituel. Lorsque des âmes sont encore sous la loi, ne sachant pas qu'elles sont mortes à la loi, dans la mort et la résurrection de Christ, elles ont besoin d'être établies dans la grâce de Dieu. Il semble que c'est là une des raisons pour lesquelles, dans l'épître aux Galates, l'apôtre ne fait jamais allusion à ces vérités bénies. La sagesse qu'il y avait à les omettre est évidente. De telles vérités seraient inintelligibles, ou tout au moins mal appropriées, pour des âmes dans un état comme le leur. On n'aurait pu leur faire aucun bien en les développant. Il faut nécessairement qu'il y ait d'abord la conscience que la loi a été complètement mise de côté, et que nous sommes introduits dans une atmosphère tout entièrement nouvelle. Le Seigneur avait beaucoup de choses à dire à Ses disciples, lorsqu'Il était avec eux, mais ils ne pouvaient les supporter alors ^[Jean 16, 12]. De même, l'apôtre dit aux Hébreux qu'ils avaient besoin de lait et non de nourriture solide ; « car quiconque use de

lait, est ignorant dans la parole de la justice, car il est un enfant ; mais la nourriture solide est pour les hommes faits, qui pour y être habitués ont les sens exercés à discerner le bien et le mal » [Héb. 5, 13-14]. Mais ils avaient de nouveau besoin qu'on leur enseignât les premiers rudiments ; et pourtant cette épître ne fut pas écrite longtemps avant la destruction de Jérusalem. Il n'y a rien qui arrête autant les progrès des saints que des principes légaux. Il n'y avait pas longtemps que les Corinthiens étaient convertis, en sorte que leur ignorance n'avait rien de surprenant. Mais les Hébreux étaient convertis depuis plusieurs années, et pourtant ils n'étaient occupés que de l'alphabet du christianisme. Ainsi donc, la raison qui en réalité empêchait ces croyants hébreux, c'était qu'ils ne comprenaient pas qu'ils étaient morts à la loi, ni leur union avec Christ ressuscité. Ils n'étaient pas même affermis sur le fondement complet de la vérité chrétienne — l'entière et éternelle abolition des péchés par le sang de Christ. Ils n'étaient pas au-dessus de la condition d'enfants en fait de spiritualité.

Ayant donc fait allusion à ces faits, qu'il leur avait communiqué son évangile, mais seulement en particulier à ceux qui étaient en estime, et encore, qu'il avait pris avec lui Tite, qui était connu pour être grec, et qui pourtant ne fut pas contraint d'être circoncis, l'apôtre laisse tout cela avoir son propre poids sur l'esprit des Galates ; il donne aussi cette raison : « Et cela à cause des faux frères, furtivement introduits » [v. 4]. Si vous lisez le troisième verset comme une parenthèse, cela ajoute à la clarté du passage. Il était monté à Jérusalem, et il avait communiqué de cette manière son évangile aux apôtres, à cause de ces faux frères furtivement introduits. Il ne désirait pas entrer en controverse touchant des vérités qu'ils ne pouvaient pas supporter, et pourtant il ne désirait pas les cacher à ceux qui pouvaient les apprécier. Mais il donne clairement à entendre quel était le but de ces faux frères, « qui s'étaient insinués pour épier la liberté que nous avons dans (le) Christ Jésus, afin de nous réduire à la servitude ». Ceci montre clairement la connexion entre le légalisme et le manque de droiture en ceux qui s'introduisent furtivement pour épier la liberté qu'ils ne comprennent pas. « Et nous ne leur avons point cédé par soumission, non pas même un moment, afin que la vérité de l'évangile demeurât avec vous » [v. 5].

Mais maintenant il va plus loin, et fait allusion, non pas à de faux frères qui travaillaient à saper l'évangile par la loi, mais à ceux qui prenaient la place la plus importante à Jérusalem. « Or de ceux qui sont estimés être quelque chose..., quels qu'ils aient pu être, cela ne m'importe en rien ; Dieu n'a point égard à l'apparence de l'homme... à moi certes ceux qui sont en estime n'ont rien communiqué de plus ; mais au contraire, Jacques, et Céphas, et Jean, qui sont estimés être des colonnes, ayant vu que l'évangile (auprès) de l'incirconcision m'était confié, comme celui (auprès) de la circoncision (l'était) à Pierre (car celui qui a opéré en Pierre pour l'apostolat de la circoncision, a opéré en moi aussi envers les nations), et ayant reconnu la grâce qui m'a été donnée, me donnèrent à moi et à Barnabas la main d'association, afin que nous (allassions) vers les nations et qu'ils (allassent), eux, vers la circoncision » [v. 6-9]. Toutes les insinuations de ces docteurs judaïsants, savoir, qu'il n'y avait pas un accord réel entre Paul et les autres apôtres, étaient ainsi renversées. Ce qui était démontré, c'est que Paul était celui qui avait communiqué, et non Pierre ; et que les trois qui étaient les principaux à Jérusalem, avaient donné à Paul la main d'association. Ils ne contrôlèrent en aucune façon son ministère, mais ils reconnurent la grâce qui lui avait été donnée. Ils sentirent, dans le fait, soit pour ce qui regarde Dieu, soit pour ce qui regarde Sa puissance qui opérait dans Paul, que Paul et Barnabas étaient les personnes les plus convenables pour agir à l'égard de l'incirconcision. La vaste sphère du monde païen était évidemment pour Paul et ceux qui étaient avec lui, tandis que, pour eux, ils demeureraient renfermés dans leur cercle étroit. Paul détruit ici les efforts de l'ennemi pour mettre le croyant d'entre les Gentils sous la loi.

Maintenant il va plus loin. Car tandis qu'il fait connaître le respect que Pierre, et Jacques, et Jean à Jérusalem, avaient pour lui et pour son œuvre, il fait une autre chose plus désastreuse encore pour ceux qui voulaient imposer la loi aux Gentils. « Mais quand Pierre fut venu à Antioche, je lui résistai en face, parce qu'il

(méritait) d'être blâmé» [v. 11]. Bien loin qu'il fût vrai que Pierre eût résisté à Paul à Jérusalem, Pierre au contraire lui donna la main d'association. Mais quand Pierre fut venu à Antioche, Paul lui résista en face. Et c'était là évidemment une chose connue. « Car avant que quelques-uns fussent venus d'après de Jacques, il mangeait avec ceux des nations » [v. 12], ce qui était une marque de communion avec eux, comme c'est maintenant et partout le signe bien connu de ce qui est équivalent. Je ne parle pas ici de la participation à la cène du Seigneur, qui est le signe le plus élevé de la communion ; mais, dans la vie ordinaire, prendre ensemble un repas commun, est la preuve d'un sentiment d'amitié, et il devrait en être bien particulièrement ainsi parmi les chrétiens, car ils sont appelés à marcher en toutes choses avec une sincérité qui est selon Dieu. De là l'importance attachée à un tel acte entre des personnes, quand il s'agit de chrétiens, et plus particulièrement en face de la séparation des Juifs d'avec les Gentils, séparation qui sous la loi était un commandement de Dieu. Pierre avait été dans l'habitude de manger avec les Gentils, pensée qu'aucun homme, agissant d'après des principes juifs, n'aurait pu entretenir ; mais après que quelques-uns furent venus d'après de Jacques, « il se retira et se sépara, craignant ceux de la circoncision ». Combien est étonnante l'influence des préjugés, et particulièrement des préjugés du légalisme ! Dominé par là, Pierre abandonne sa liberté, et ne mange plus avec les Gentils ; et il s'agissait ici du chef même des apôtres ! Quelque insignifiant que pût paraître cet acte, c'était un acte important aux yeux de Dieu et de Son serviteur. Il fut donné à Paul de voir que dans cette chose, en apparence petite, il y avait eu l'abandon de la vérité de l'évangile.

Considérons combien une telle chose est solennelle et pratique. Dans quelque simple affaire de la vie journalière, il peut y avoir virtuellement un abandon de Christ et de la vérité de l'évangile, un mensonge contre Sa grâce. Il est bon de se rappeler que, dans un acte tout ordinaire, dans une chose qui pourrait paraître comparativement de nulle importance, Dieu veut que nous considérions les choses dans leurs sources, selon qu'elles touchent à la vérité et à la grâce de Dieu. Nous sommes disposés à traiter légèrement ce qui se rapporte à Dieu, et à donner une grande importance à ce qui nous affecte nous-mêmes. Pourquoi Paul dut-il reprendre ainsi Pierre publiquement ? N'y avait-il pas une cause ? N'y avait-il pas une crise arrivée dans le cours des événements ? Lorsque Pierre agissait comme l'apôtre de la circoncision, alors Paul parle en particulier. Mais maintenant, lorsqu'il est question du fondement de la grâce, le même homme est hardi comme un lion, et résiste à Pierre en face, parce qu'il méritait d'être condamné. Il n'y avait point de compromis, point de timidité, point de prudence purement humaine touchant l'affaire, point de considérations de son propre caractère, ni de celui de Pierre ; mais il regardait à la gloire de Christ dans l'évangile. C'était dans le champ même où Pierre était responsable envers son maître pour le maintien de la vérité, et c'était là qu'il avait failli. C'est pourquoi l'apôtre se tenait ici sur un terrain solide, et il agissait sans crainte. Il résista en face à Pierre, qui ne s'était nullement montré dans cette affaire selon le nouveau nom que le Seigneur lui avait donné. Il ressemblait plus à Simon, fils de Jonas, qu'à *l'homme-rocher* — ce qu'il aurait dû être. Il était retombé dans ses propres voies naturelles ; car l'ardeur de la nature est constamment disposée à la réaction. Ce qui donnait tant de force aux remontrances de l'apôtre, c'est que la chose eut lieu après cette solennelle conférence à Jérusalem, où Pierre prit une part active pour prouver la liberté que Dieu avait donnée aux Gentils ; où il montra que Dieu avait fait Son choix parmi eux, afin que par sa bouche les Gentils entendissent la parole de l'évangile et la crussent ; où il avait conclu sa déclaration par ces paroles remarquables, si blessantes pour l'orgueil d'un Juif, et si encourageantes pour les Gentils qui auraient pu être inquiets : « Mais par la grâce du Seigneur Jésus, nous croyons être sauvés de la même manière qu'eux aussi » [Act. 15, 11]. Il avait enseigné, même à la face des Juifs, non pas que les Gentils seraient sauvés de la même manière qu'eux aussi, mais que les croyants juifs seraient sauvés de la même manière que les Gentils aussi. Ainsi rien ne pouvait être plus fort. Il n'avait nullement la pensée de traiter les Gentils comme s'ils étaient seulement bénis maintenant d'après quelque titre

irrégulier et disputable de miséricorde ; car en vérité, s'il y avait quelque différence, Dieu présentait plus clairement encore le salut aux Gentils. « Par la grâce du Seigneur Jésus, nous croyons être sauvés de la même manière qu'eux aussi ». Le salut présenté aux Gentils était devenu le patron même de ceux qui seraient sauvés d'entre les Juifs. Et quelle chose douloureuse qu'après tout cela, Pierre sur ce chef même se soit égaré ! Et Barnabas lui-même, non le compagnon de Pierre, mais celui de Paul — qui avait le premier discerné le prix et le dévouement de Paul et qui s'était réuni à lui dans tant de travaux parmi les Gentils — qui avait été spécialement nommé comme l'un de ceux qui devaient monter à Jérusalem pour la décision définitive de cette grave question ; *lui* aussi fut entraîné par la dissimulation de Pierre et des autres ! L'apôtre Paul ne fut pas en défaut dans cette occasion, et il discerna bientôt « qu'ils ne marchaient pas de droit pied, selon la vérité de l'évangile » [v. 14]. Mais en quoi avaient-ils montré ce manque de droiture ? En cessant de manger avec ceux des nations. Ainsi la vérité de l'évangile dépendait d'un repas. Le simple acte de manger ou de ne pas manger avec les Gentils trahit la pensée du cœur quant à la question de délivrance de la loi.

Ce point était tellement fatal si la chose était permise, que Paul dit « à Pierre devant tous : Si toi, qui es Juif, vis comme les nations, et non pas comme les Juifs, comment contrains-tu les nations à judaïser ? » [v. 14]. Qu'avait fait Pierre ? Il n'avait, en aucune façon, maintenu la loi comme une règle pour les croyants juifs. Pourquoi donc avait-il cédé à un acte qui impliquait la chose parmi les Gentils ? S'il n'en était pas ainsi à Jérusalem, là où Dieu l'avait autrefois rendue obligatoire pour leurs consciences, quel abandon de la vérité, que celui qui connaissait sa délivrance, insistât pratiquement sur la chose à Antioche ! C'était là la sérieuse affaire pour laquelle Paul reprit Pierre. Et maintenant, il raisonne là-dessus. « Nous (qui sommes) Juifs de nature et non point pécheurs d'entre les nations » (il est nécessaire de remarquer la force du « *nous* » comme comparé avec le « *vous* » dans cette épître et ailleurs), « sachant que l'homme n'est pas justifié sur le principe des œuvres de loi, mais seulement par (la) foi en Jésus Christ, nous aussi, nous avons cru au Christ Jésus, afin que nous fussions justifiés sur le principe de la foi en Christ ; et non pas sur le principe des œuvres de la loi ; car sur le principe des œuvres de loi, nulle chair ne sera justifiée » [v. 15-16]. Rappelez-vous aussi que quand l'apôtre Paul appuie sur le principe de loi, il ne borne pas ses remarques à la loi donnée aux Juifs, mais il raisonne d'une manière abstraite. Il ne dit pas seulement, et il ne veut pas seulement dire que vous ne pouvez être justifiés par les œuvres de *la* loi, mais par aucune loi, quelle qu'elle soit. S'il y avait une loi qui eût le pouvoir de justifier, c'était nécessairement la loi de Dieu divulguée par Moïse. Mais Paul va plus loin, et insiste sur ce point que « sur le principe des œuvres de loi » vous ne pouvez être justifiés. Le principe de loi est opposé à la justification, au lieu d'en être le moyen. Il prend le fait, que sur le principe de ces œuvres de loi, nulle chair ne peut être justifiée.

Puis il en vient à discuter le point, et il demande : « Or, si en cherchant à être justifiés en Christ, nous sommes nous-mêmes aussi trouvés pécheurs, Christ donc est ministre de péché. Qu'ainsi n'advienne ! » [v. 17] c'est-à-dire que, si vous faites profession d'avoir la foi dans le Seigneur Jésus et que vous retourniez à la loi, l'effet en est nécessairement de vous placer dans la position de pécheur. Vous avez, dans le fait, le péché dans votre nature, et voici la conséquence : c'est que si vous avez en aucune façon affaire avec la loi, c'est là la condition même dans laquelle vous êtes après tout laissés comme pécheurs. La loi ne donne jamais la délivrance du péché ; comme l'apôtre dit ailleurs : « La puissance du péché, c'est la loi » [1 Cor. 15, 56]. De cette manière, si, en cherchant à être justifiés en Christ, vous êtes vous-mêmes trouvés pécheurs, « Christ donc est ministre de péché » [v. 17] ! Voilà le résultat auquel la loi conduit nécessairement. Elle se saisit du péché. Et par conséquent, si après que vous avez trouvé Christ, vous ne vous trouvez après tout n'être que pécheurs par le moyen de la loi, vous faites de Christ, en réalité, un ministre de péché. Telle est la conséquence nécessaire, quand on introduit la loi après Christ. L'âme qui a affaire avec la loi, ne réalise jamais sa délivrance du péché ;

au contraire, la loi, parce qu'elle ne fait que découvrir le mal, et qu'elle n'élève pas l'âme au-dessus du mal, laisse l'homme sans puissance, et misérable, et condamné.

Il y a des gens qui parlent d'un *pécheur croyant*, ou du culte offert à Dieu par de *pauvres pécheurs*. Et même il y a beaucoup de cantiques qui n'amènent jamais l'âme au-delà de cette condition. Mais quand la Parole de Dieu parle de pécheurs, elle veut désigner une âme qui est tout entièrement sans paix, une âme qui peut sentir peut-être qu'elle a besoin de Christ, ayant été vivifiée par l'Esprit, mais sans la connaissance de la rédemption. Il n'y a point de vérité à nier ce que sont les saints aux yeux de Dieu. Si j'ai failli en quelque chose, est-ce qu'en prenant la place d'un pauvre pécheur, je ferai que le péché sera moindre, ou que je le sentirai davantage ? Non ! si je suis un saint, béni avec Dieu en Son Fils bien-aimé, fait un avec Christ, et ayant le Saint Esprit qui m'a été donné pour demeurer en moi, alors je dis : Quelle honte si j'ai failli, si j'ai succombé, et si j'ai déshonoré le Seigneur, et si j'ai été indifférent à Sa gloire ! Mais si je sens ma propre froideur et ma propre indifférence, je dois traiter un tel état comme une indignité, et je dois le haïr comme étant du péché. Tandis que si je prends la place d'un pauvre pécheur, c'est réellement, quoique je n'en aie pas l'intention, faire des excuses pour le mal. Laquelle de ces deux manières d'agir opérerait le plus puissamment sur la conscience ? Laquelle humilierait l'homme le plus, et exalterait le plus Dieu ? Il est clair que plus vous réalisez ce que Dieu vous a donné, et ce que Dieu vous a fait être en Christ — si vous marchez d'une manière qui n'y répond pas — plus vous sentirez et le péché et le déshonneur de votre train de vie. Tandis que si vous continuez de parler de vous-mêmes comme de pécheurs, cela pourra paraître humble à ceux qui sont superficiels, mais cela ne devient qu'une sorte de palliatif pour le mal qui est en vous ; et, dans ce cas, ce mal n'humilie jamais aussi complètement que Dieu l'attend de l'enfant de la foi.

Prenez un autre exemple dans les formes de culte qui sont établies sur ce principe. Une première chose, que l'on trouve dans quelques-unes de ces formes, c'est qu'on y cite l'Écriture au sujet du méchant qui se détourne de sa méchanceté. Mais si chaque dimanche, vous recommencez votre carrière comme chrétiens, et que vous ayez besoin encore de l'absolution sacerdotale ou de choses semblables, cela donne du large au cœur pour agir traîtreusement envers le Seigneur tout le reste de la semaine, et en outre c'est une dénégation virtuelle de l'efficace de Son œuvre. C'est là une chose bien sérieuse. La semaine de préparation pour le sacrement est une chose du même genre. C'est le méchant qui se détourne de sa méchanceté, qui renouvelle ses vœux et qui tâche de se corriger. Même au troisième et au quatrième siècles, quand on parlait de la cène du Seigneur, on l'appelait *un terrible sacrifice*, etc. Tout cela montre une ignorance complète de la base même du christianisme, qui est celle-ci : que « par une seule offrande il a rendu parfaits à perpétuité ceux qui sont sanctifiés » [Héb. 10, 14]. Et dans ces mots : « ceux qui sont sanctifiés », je maintiens que le Saint Esprit parle de tous les chrétiens, de cette mise à part qui est vraie de tous les croyants, qu'ils soient nationaux ou dissidents, ou de ceux qui abandonnant le terrain des dénominations, comprennent mieux, selon moi, ce qu'est la volonté de Dieu quant à Son Église. Ceci contribuera à montrer combien est sérieuse la question de la loi. Toujours et partout lorsqu'elle est maintenue, il n'y a point de délivrance de la condition de pécheur. Le culte chrétien est une impossibilité dans de telles circonstances. Si c'est là le cas, Christ devient ministre de péché ; parce que c'est supposer que nous sommes laissés par Lui sous la servitude de notre péché, au lieu d'en être délivrés. « Car si je rebâtis ces mêmes choses que j'ai renversées, je me constitue moi-même un transgresseur » [v. 18]. C'est-à-dire qu'en allant à Christ, j'abandonne virtuellement la loi ; et si après tout cela, je retourne à la loi, alors je me constitue moi-même un transgresseur. Il est clair que si je suis dans le vrai maintenant, j'étais entièrement dans le faux auparavant. Qui est-ce qui m'a fait abandonner la loi ? C'est Christ. Ainsi donc, si je retourne à la loi, l'évangile de Christ est le moyen de constituer les personnes des transgresseurs, et non de les justifier. Les Galates n'avaient point pensé à cela. Mais le Saint Esprit fait porter sur eux la lumière de Sa

propre vérité, et montre ce qu'impliquait la chose qu'ils faisaient. L'effet d'imposer la loi, c'était virtuellement, faire devenir Christ ministre de péché, au lieu d'être Celui qui en délivre.

Mais il n'en est pas ainsi. « Car pour moi, par (la) loi, je suis mort à (la) loi afin que je vive à Dieu » [v. 19]. Il montre ici comment il se fait qu'il était mort à la loi. C'était *par le moyen de la loi*. Ce n'était pas seulement une chose opérée en dehors de sa propre âme. Il avait passé par la question au-dedans, de la manière la plus complète. Il avait été sous la loi ; et quand Dieu l'avait vivifié, et que sa conscience avait été réveillée sous la lumière divine, il réalisa ce à quoi il n'avait pas songé auparavant, sa propre et complète impuissance. « Car pour moi, par (la) loi, je suis mort à (la) loi ». Il avait vraiment senti sa position comme pécheur, et il reconnaît la puissance de la loi pour tuer, et non pour vivifier. Mais alors, il s'agissait en ceci de grâce maintenant, et non de jugement plus tard. Dès lors, dit l'apôtre, si je suis mort *par* la loi, je suis mort à la loi, et je suis complètement en dehors de son atteinte. Je *suis* mort, et je n'ai plus besoin de mourir par elle ; « je suis mort à (la) loi, afin que je vive à Dieu. Je suis crucifié avec Christ, et je ne vis plus moi, mais Christ vit en moi » [v. 19-20]. Ainsi, dans l'âme de l'apôtre, nous voyons la loi maintenue dans toute sa force, et pourtant lui-même affranchi en Christ, et en dehors de la loi en grâce. De même, en Christ, nous trouvons la même chose, à la fin de Romains 3. « Annulons-nous donc (la) loi par la foi ? Qu'ainsi n'advienne ! Au contraire, nous établissons (la) loi ». Comment est-elle maintenue ? *La mort de Christ* fut la sanction la plus forte et la plus divine que la loi ait jamais reçue. C'était la loi se saisissant de la caution, et recevant sa pleine exécution, dans la personne de Christ ; de sorte que son autorité, comme la foi le sait, a été parfaitement maintenue en Lui. Elle a été pleinement exécutée, et infiniment plus encore, dans la mort de Christ. Mais si vous appliquez ce passage pour prouver que la loi doit être imposée aux chrétiens comme leur règle de vie, la chose dénote autant d'ignorance que d'erreur. La loi est la règle de mort, et non de vie : et c'est ce que prouve l'expérience de Paul. « Pour moi, par (la) loi, je suis mort à (la) loi, afin que je vive à Dieu ». Comment *vivait-il* à Dieu ? Ce n'était pas dans cette vieille vie, à laquelle seule la loi s'applique, car il dit qu'il était crucifié avec Christ, qui avait souffert à sa place. Mais si Christ est mort, Il est ressuscité aussi, et ressuscité, afin que Paul vive — que moi je vive — à Dieu : non plus moi, il est vrai, « mais Christ vit en moi » — c'est une vie tout entièrement nouvelle. La loi touche à l'ancienne vie, et n'a aucune autorité au-delà de cette vie. Du moment que je crois, je vis ; et la vie, c'est Christ, et elle est fondée sur la croix. Et en outre, il dit : « Et ce que je vis maintenant en (la) chair, je le vis dans (la) foi, la (foi) du Fils de Dieu, qui m'a aimé et qui s'est livré lui-même pour moi » [v. 20]. Sans doute j'ai ma vie naturelle ici-bas, mais celle dans laquelle je vis maintenant en la chair, je la vis dans la foi du Fils de Dieu. Le croyant vit donc, mais c'est en regardant, non pas à la loi, mais à Christ. Ainsi donc, il ne peut rien y avoir qui mette plus définitivement la loi de côté, en quelque manière et sous quelque forme que ce soit. Le croyant est introduit dans un état d'existence tout entièrement nouveau — une vie entretenue par le « Fils de Dieu, qui m'a aimé et qui s'est livré lui-même pour moi ». C'est Christ, non seulement comme caractérisant la nouvelle créature, mais comme une personne, qui vit et qui aime, placée devant l'âme. C'est pourquoi il peut dire : « Je n'annule pas la grâce de Dieu » [v. 21]. Mais ceux-là l'annulaient, qui maintenaient la loi, en quelque façon que ce soit, dans la pensée que la justice vient par elle. « Car si la justice est par (la) loi, Christ est donc mort pour rien ». L'effet de la loi, même sur le croyant, c'est qu'il ne s'élève jamais par sa propre confession au-dessus des sentiments et des expériences d'un pécheur. Il est toujours dans cette condition — s'écriant toujours : « Misérable homme que je suis, qui me délivrera de ce corps de mort ? » [Rom. 7, 24]. Tandis que, lorsqu'il entre dans la place glorieuse qu'il a en Christ, il est rendu capable de dire : « La loi de l'Esprit de vie dans (le) Christ Jésus, m'a affranchi de la loi du péché et de la mort » [Rom. 8, 2]. Il devrait dire : Oh ! que je suis heureux ! Christ m'a délivré ! « Il n'y a aucune condamnation pour ceux qui sont dans (le) Christ Jésus » [Rom. 8, 1]. Telle est la place, la vraie place, la place assurée du chrétien. En vérité, dans un tel cas, Christ n'est pas mort pour rien.

Chapitre 3

La première section du chapitre est consacrée au contraste entre les principes de la loi et ceux de la foi — de la foi, dis-je, et non précisément de la promesse. La partie suivante prend le sujet de la promesse et montre les rapports mutuels de la loi et de la promesse ; mais les premiers versets sont consacrés à un champ plus étendu. Car il faut nous rappeler que la foi a une variété de sphère et d'opération, outre la promesse de Dieu. Sans aucun doute, les promesses appartiennent à la foi ; mais alors la foi peut embrasser, et cela pour son profit, beaucoup plus que ce qui fut — non pas révélé, mais — promis. Car quand nous parlons de promesses, il ne s'agit pas seulement des bénédictions dont Dieu parle, comme Sa grâce envers des pécheurs coupables ; mais de certains privilèges définis, qui furent assignés d'avance à Abraham, à l'égard desquels « le oui » et « l'amen » sont en Christ [2 Cor. 1, 20] quant à toute leur force spirituelle — de promesses qui seront accomplies dans un temps à venir, dans la lettre aussi bien que dans l'esprit, lorsqu'il plaira à Dieu de convertir Son ancien peuple. Alors il y aura le merveilleux déploiement de toute bénédiction céleste et terrestre, accomplie par le moyen de la même glorieuse personne, qui en est entièrement la source et le centre — le Seigneur Jésus Christ. Mais dans la partie du chapitre qui nous occupe, il n'est pas tant question de promesse, que de la manière dont il faut nécessairement que la bénédiction soit obtenue.

Les Galates avaient été amenés depuis peu, sous l'immense privilège de la prédication de l'apôtre, à jouir de la puissance et de la bénédiction du christianisme ; et maintenant (chose triste à dire), ils étaient en danger de se détourner, et ils avaient perdu le sentiment de la grâce en leur âme. Par quel moyen avaient-ils, dans l'origine, reçu de Dieu la bénédiction ? Cette question est soulevée par le dernier verset du chapitre précédent. En effet, l'apôtre y insiste fortement sur le grand point que le Saint Esprit explique dans cette épître, savoir que ce n'est pas la loi, mais la grâce de Dieu en Christ, qui donne gratuitement toute la bénédiction dont le chrétien jouit. Il nous avait déjà conduits jusqu'ici, savoir, que « par (la) loi je suis mort à (la) loi, afin que je vive à Dieu » [2, 19]. Il a montré comment la chose s'était passée dans son propre cas, pour lui qui était juif, et qui, par conséquent, était nécessairement sous la loi de Dieu, d'une manière dont aucun Gentil, comme tel, ne pouvait l'être ; comment il se faisait qu'il en avait été délivré et qu'il pouvait maintenant adopter un langage si différent. Il dit : « Je suis crucifié avec Christ, et je ne vis plus moi, mais Christ vit en moi » [2, 20]. Ainsi donc, sous un point de vue, il parle de lui-même comme étant mort, et sous un autre, comme étant vivant, mais cette vie en laquelle il vivait maintenant, c'était Christ en lui. Quant au vieux *moi*, il le traite comme une chose morte. Tout ce qui constituait son caractère naturel, le vieux *moi* qui était sujet à la loi, il le traite comme crucifié. La raison en est évidente. Quelle est la source de l'énergie d'un homme ? et quel est le but de toutes choses en ce monde ? Qu'est-ce qui se mêle à toutes les pensées et à tous les désirs, et qui les corrompt ? C'est le *moi*. Que vous considériez le courage ou la générosité ou la sollicitude pour sa famille, pour son pays et pour sa religion — toutes ces choses s'étaient trouvées en Paul avant sa conversion ; mais il y avait une chose qui avait une racine plus profonde que tout le reste, et c'était le *moi*. Néanmoins, tout ceci avait été mis à mort en la croix de Christ, qui jugeait tout son être moral comme étant fondé sur ce qui était corrompu, c'est-à-dire sur lui-même. Le caractère moral de Paul avait été atteint, jusque dans ses dernières profondeurs. Désormais, il part du principe qu'il en a un autre pour sa vie, savoir Christ Lui-même ; et tandis qu'il se trouvait entrer dans Son amour, et accomplir Sa volonté, c'était Christ, comme un objet devant lui, qui était, par le Saint Esprit, la puissance de la vie en lui.

Or, ce n'est pas là une chose particulière à quelques-uns ; au contraire, Christ est la vie de tout chrétien ; mais il se peut qu'elle ne soit pas toujours manifestée. Vous pouvez trouver le vieil homme qui se manifeste dans l'orgueil, la vanité, la recherche de ses aises, ou la force de vieilles habitudes. Quand c'est là le cas, c'est sans doute qu'on a permis à la vieille nature de se montrer de nouveau, parce que l'âme n'a point été occupée de Christ, ni exercée dans le jugement de soi-même.

Il ne saurait y avoir une telle chose que Christ mort en nous, pour ainsi dire ; mais lorsque pratiquement, nous ne vivons pas de Christ, la nature qui amena Christ à la croix, éclate bientôt, et se trahit dans nos voies. Voici le point auquel l'apôtre était arrivé : c'était Christ qui vivait en lui, non la loi. « Pour moi, par (la) loi, je suis mort à (la) loi, afin que je vive à Dieu ». Tout ce que la loi pouvait faire, c'était d'introduire sa puissance pour tuer, sur tous ceux qui étaient sous elle. Il n'y avait pas, comme nous le voyons souvent de nos jours, des efforts pour garder la loi d'une manière spirituelle, maintenant qu'il était converti ; mais « pour moi, par (la) loi, je suis mort à (la) loi, afin que je vive à Dieu ». Cette expression : « que je vive à Dieu » est bien sérieuse et pleine de beauté. La loi n'a jamais produit la vie dans une seule âme : elle tue. Ici, au contraire, vous voyez Paul mort à la loi, mais vivant à Dieu sur un principe totalement différent. La question était : Comment cette vie est-elle venue ? Si tout ce que la loi fit, fut d'apporter en son âme la mort et la conscience de la mort (ce qui se rapporte à la manière dont il passa par le sentiment de sa condamnation devant Dieu), quelle est la source de la nouvelle vie ? Non pas la loi, mais Christ. Il en a fini avec la loi, en Christ, et il demeure libre, et même il a la vie en lui, afin de vivre à Dieu. Dès lors il dit : « Je ne vis plus moi, mais Christ vit en moi ». Nous voyons donc ici, non seulement la source et le caractère de la nouvelle vie, mais qu'elle est entièrement soutenue, par la chose même qui lui a donné l'existence. Comme ce fut la foi de Christ qui produisit la vie, de même, c'est la foi de Christ qui en est la puissance. Une personne peut admirer ce qui est bon et aimable ; mais c'est autre chose que de *l'être* soi-même. Et qu'est-ce qui donne la puissance ? C'est de regarder à Christ ; c'est que l'âme se nourrisse avec délices de Christ. Le moyen, objectivement, c'est Christ. « Ce que je vis maintenant en (la) chair, je le vis dans (la) foi, la (foi) du Fils de Dieu, qui m'a aimé et qui s'est livré lui-même pour moi ; je n'annule pas la grâce de Dieu » (c'est ce qu'ils faisaient), « car si (la) justice est par (la) loi, Christ est donc mort pour rien ». C'était leur principe que la justice était par la loi, et non pas uniquement en Christ mort et ressuscité. Alors, dit-il, s'il en est ainsi, « Christ est donc mort pour rien ». S'il était seulement question de la loi, tout ce qui aurait été nécessaire, c'est que Christ vécût, et qu'Il nous fortifiât pour garder la loi. Mais Il *est mort*. Il insiste sur ceci, c'est que l'effet de leur doctrine est que Christ serait mort pour rien ; tandis qu'en réalité, c'est la chose essentielle, la voie même, et la seule voie, par laquelle la grâce de Dieu arrive jusqu'à l'âme.

Ayant touché cette grande vérité, il ne peut retenir un reproche brusque et saisissant ; car il sentait, par le contraste, combien grande était la perte qu'ils faisaient. « Ô Galates insensés, qui vous a ensorcelés ? » [v. 1]. Dans le texte reçu, il est ajouté : « pour ne pas obéir à la vérité ». Mais cette clause a été empruntée au chapitre 5 verset 7 : « Vous couriez bien, qui est-ce donc qui vous a empêchés d'obéir à la vérité ? ». Là elle est incontestablement insérée, et à juste titre ; mais ici, les meilleures copies de l'épître l'omettent. Je ne fonde rien là-dessus, mais je constate seulement le fait en passant, parce qu'il est bon de le faire quand une occasion convenable se présente. Une des principales manières dont on a touché à l'Écriture, consiste dans la translation, de quelque autre partie de l'Écriture, d'un texte ou d'une phrase qui est parfaitement vrai à la place qui lui appartient. « Ô Galates insensés, qui vous a ensorcelés, (vous) aux yeux de qui Jésus Christ a été dépeint, crucifié au milieu de vous ? ». Il est clair qu'il appelle particulièrement l'attention sur la croix de Christ — non pas simplement sur Son sang, ou sur Sa mort, mais sur Sa croix. Et si vous examinez la Parole de Dieu, vous remarquerez que la forme particulière dans laquelle la mort de Christ est présentée par le Saint Esprit, est invariablement en connexion avec l'emploi qui en doit être fait pratiquement. Dans toute l'épître aux Hébreux, le

point dont il s'agit, sauf une petite mais importante exception, n'est pas la croix, mais le sang de Christ ; tandis que dans celle aux Romains, c'est surtout Sa mort ; souvent c'est le sang, mais la mort forme la grande base de l'argument. Pourquoi le Saint Esprit dit-Il ici, non pas simplement qu'Il a versé Son sang (et c'est la chose sur laquelle appuierait un chrétien heureux dans la conscience d'être pardonné), mais : « crucifié au milieu de vous » ? Il n'y a rien d'inutile dans l'Écriture ; il n'y a rien qui soit mis en saillie, sans qu'il y ait pour cela une raison divine. La crucifixion, plus que toute autre chose, couvre de honte l'homme et la chair. L'effet de la mort de Christ, simplement, ne me présente pas l'homme comme étant tenu pour rien, ni l'entière indignité de la nature humaine vue devant Dieu. Quand l'apôtre veut montrer la séparation absolue du chrétien d'avec le monde, il dit : « Mais qu'il ne m'arrive pas à moi de me glorifier, sinon en la croix de notre Seigneur Jésus Christ, par laquelle le monde m'est crucifié, et moi au monde » [Gal. 6, 14]. Or il est clair que c'est là une manière bien plus grave et bien plus forte de poser la question. Il n'y avait rien que le monde regardât autant comme une folie, que la croix. Les philosophes méprisaient l'idée qu'une personne divine pût mourir ainsi ; c'était quelque chose qui semblait si faible et sans objet. Ils n'avaient aucun sentiment juste de l'horreur du péché, ni de l'inimitié positive de l'homme contre Dieu, ni du jugement solennel et éternel de Dieu. La croix est le moyen pour faire tout ressortir. Mais il y a plus encore : la croix ne montre pas simplement ce qu'est la chair, et ce qu'est le monde ; mais elle prouve aussi que c'est une chose vaine de regarder à la loi pour amener la bénédiction, sinon d'une manière négative. C'est une chose réelle que la puissance de la loi pour tuer ; mais elle n'a pas celle de vivifier : Christ seul fait cela.

L'apôtre en appelle à leurs propres souvenirs et à leur propre expérience, et leur demande de quelle manière l'Esprit avait été reçu, comment des miracles avaient été opérés et comment ils avaient reçu de la bénédiction. Était-ce sur un principe de loi ? Les Galates avaient été des païens, se prosternant devant la pierre et le bois, et c'était hors de cet état qu'ils avaient été tirés, non par la loi, mais par la connaissance de Christ. Cela présente la chose sous une forme aussi forte qu'efficace. Si Dieu avait trouvé bon d'employer la loi comme moyen, ne se serait-Il pas servi de l'apôtre Paul pour les lier par elle ? Mais il n'en est rien. Il avait placé Dieu devant eux, dans Son saint amour, dans Son amour qui sauve. Dans son discours aux Athéniens, au milieu de l'Aréopage, il avait démontré la folie de leur idolâtrie ; il avait montré qu'il était contraire, même à leur propre raison, dont ils se vantaient, d'adorer ce qu'ils avaient fait. Il y avait au-dessus d'eux et autour d'eux, tous les jours et partout, ce qui indiquait le doigt de Celui qui les avait créés. Et même un de leurs propres poètes avait dit qu'ils étaient Sa race [Act. 17, 28], ne parlant pas de Dieu comme étant de notre race, et encore moins comme étant l'œuvre de la main des hommes ; et c'est justement ce que fait l'idolâtrie. L'apôtre s'adresse toujours à la conscience des hommes, et montre la manière évidente dont le diable avait troublé leurs esprits, et les avait détournés des faits patents autour d'eux, qui auraient dû leur montrer un Dieu au-dessus d'eux, et leur fournir des preuves de Sa bienfaisante bonté. Puis il présente la solennelle vérité, que Dieu appelle tous les hommes, en tous lieux, à se repentir [Act. 17, 30], à s'incliner devant Lui en reconnaissant leur péché (ce qui n'est qu'une autre manière d'exprimer la repentance), sur le fondement « qu'il a établi un jour auquel il doit juger en justice » (non d'après la loi, mais entièrement en justice) « le monde habitable par l'homme qu'il a destiné (pour cela), de quoi il a donné une preuve certaine à tous, l'ayant ressuscité d'entre les morts » [Act. 17, 31]. C'est Christ qui est mis devant eux, et non la loi. C'était là la vérité habituellement présentée par l'apôtre. De même dans le cas de ces Galates. Il leur rappelle la manière dont ils avaient reçu la bénédiction : « Je voudrais seulement apprendre ceci de vous : Avez-vous reçu l'Esprit sur le principe des œuvres de loi, ou de l'ouïe de la foi ? » [v. 2]. C'est un pas important au-delà du chapitre précédent, qui parle seulement de la vie ; mais le chapitre 3 introduit le Saint Esprit. Jusqu'à la fin du verset 15, vous verrez que, de même qu'il commence par l'Esprit, comme la preuve que Dieu répand Sa bénédiction sur les hommes, il termine aussi par l'Esprit. Le but de l'argument est de

prouver que la connexion du Saint Esprit est avec la foi, et non avec la loi qui n'a qu'une malédiction pour l'homme coupable. Christ est notre vie, et Il donne l'Esprit.

Il est important de distinguer entre la vie et l'Esprit. En effet, lorsqu'une âme reçoit l'évangile, quoiqu'il y ait ordinairement, au même moment, la réception de la vie et du Saint Esprit, toutefois nous ne devons pas oublier que les deux choses sont tout à fait distinctes. La nouvelle vie que le chrétien reçoit en Christ, n'est pas Dieu, quoiqu'elle vienne de Dieu ; mais le Saint Esprit est vrai Dieu. La vie du chrétien est une nouvelle créature, ou création, tandis que le Saint Esprit est le créateur. Ce n'est pas parce que nous avons une nouvelle vie, que nos corps sont faits le temple de Dieu, mais parce que le Saint Esprit y habite. Ainsi, quand les chrétiens ne distinguent pas convenablement ces choses, il est possible qu'ils se servent de cette vie même comme d'une chose propre à nous consoler et à nous mettre à l'aise, nous conduisant à dire : Je sais que je serai sauvé ; et alors tous les exercices spirituels peuvent se terminer là. Combien souvent les âmes se contentent du repos qu'elles trouvent dans la satisfaction d'avoir la vie, ou ne réalisent l'exercice de cette vie que par le désir d'amener des âmes à Christ ! Mais quelque bénédiction qu'il y ait dans un tel zèle, c'est une chose bien inférieure à l'amour pour Christ ; et de même l'amour pour Christ est une chose inférieure à la jouissance de Son amour envers nous ; et je crois que c'est là l'ordre véritable des choses dans les âmes des saints de Dieu. La grande chose que Dieu me demande, c'est d'admirer l'amour de Christ, d'y trouver mes délices, et d'apprendre de plus en plus à connaître cet amour. Quel en est l'effet ? L'amour pour Christ est produit dans la proportion même que je connais Son amour envers moi. Qu'est-ce qui conduit à juger le *moi*, et à le tenir en bride ? Qu'est-ce qui élève une personne au-dessus d'une marche et d'un but bas et terrestre ? C'est d'entrer dans la bénédiction de Son amour. Étant remplis du sentiment de cet amour, nous aimons les âmes d'une manière différente, parce que nous les voyons dans Sa lumière à Lui, et que nous les envisageons d'après Ses affections, et non pas simplement comme étant liées de quelque manière avec nous-mêmes. C'est là le vrai secret de toute puissance spirituelle, du moins dans ses formes les plus élevées.

Voyez encore quelques légères souffrances que nous endurons à cause de Christ, quelque œuvre entreprise pour Lui — toutes les choses auxquelles Dieu peut nous appeler : dans toutes ces choses, la vraie bénédiction pour le chrétien, c'est de ne les pas séparer de Christ, mais d'avoir Christ Lui-même comme la source et le patron et la mesure de tout notre service, en sorte que tout notre service puisse découler de notre jouissance de Christ. D'une manière, le culte est une chose qui implique une plus grande proximité à l'égard de Dieu, et devrait être une chose plus chère à l'enfant de Dieu, que le service même ; tandis que ce n'est pas une chose rare que de trouver des serviteurs zélés qui connaissent bien peu du véritable culte. Je dis cela, non pour que nous servions Christ moins, mais pour que nous jouissions de Lui plus, et Le servions dans l'esprit qui vient de la jouissance de ce qu'Il est, indépendamment de toute circonstance. Quelle est la base de cette mesure de jouissance ? C'est une paix absolue et un entier repos de notre cœur en Lui et en Son œuvre. Nous voyons de quelle manière complète, en Christ, tous nos péchés ont été ôtés, et tous les besoins de nos âmes remplis. Nous sommes placés comme enfants en la présence d'un père ; on sait qu'un père emploie toutes ses ressources pour le bien de son enfant. Dans le pauvre pécheur, il y a le sentiment du besoin, et il faut que l'âme passe par là d'abord. Dans l'expérience de presque toute âme régénérée, il y a un état dans lequel la vie se trouve, mais au milieu peut-être de la plus grande ignorance, toutefois avec un profond sentiment du péché. Ce n'est pas là, à proprement parler, l'état chrétien ; ce dernier, quand il est bien saisi, suppose le repos trouvé en Christ, avec la conscience que tout m'est donné de Dieu en Lui. J'ai reçu l'Esprit d'adoption et non l'esprit de servitude [Rom. 8, 15]. Ce n'est pas seulement que mon âme soit réveillée pour sentir le péché, mais le Saint Esprit habite en moi ; et le résultat de l'habitation du Saint Esprit, c'est que je sais que j'ai reçu de Dieu cette plénitude de bénédiction.

Dans le chapitre 2, comme nous l'avons remarqué, il est question de la vie ; mais maintenant, au commencement du chapitre 3, il parle de la réception de l'Esprit. Ce n'était pas simplement une affaire de jouissance ; mais elle était aussi accompagnée de pouvoirs miraculeux. Lorsque à cette époque le Saint Esprit était donné, il y avait des démonstrations extérieures dans lesquelles Il se manifestait, mais qui ne furent pas maintenues dans l'Église. Il réunit ici les deux choses. « Avez-vous reçu l'Esprit sur le principe des œuvres de loi, ou de l'ouïe de la foi ? Êtes-vous si insensés ? Ayant commencé par l'Esprit, achèveriez-vous maintenant par la chair ? » [v. 2-3] ou bien : « Êtes-vous en voie d'achever par la chair ? ». C'était un procédé par lequel ils espéraient être rendus parfaits : parce que la chair peut aisément être satisfaite d'elle-même. « Avez-vous tant souffert en vain, si toutefois c'est en vain » [v. 4] ? Il ne veut pas les abandonner ; il ne veut pas supposer que l'ennemi va remporter sur eux une telle victoire, qu'ils ne puissent pas être ramenés d'un tel état. « Celui donc qui vous fournit l'Esprit et qui opère des miracles au milieu de vous, le (fait-Il) sur le principe des œuvres de loi ou de l'ouïe de (la) foi » [v. 5] ? Ceci se rapporte à Paul lui-même. C'était Dieu qui avait donné l'Esprit ; mais Il opérait par des moyens : par ceux qui avaient été employés à la prédication de l'évangile, ils avaient reçu le Saint Esprit. C'est l'ouïe de la foi qui est suivie du don de l'Esprit, après que nous avons reçu Christ ; mais il y a toujours une distinction entre les deux choses. Vous trouverez dans l'Écriture que la réception de l'Esprit était, au moins quelquefois, après qu'on avait cru en Christ. Prenez l'exemple des Samaritains. L'Esprit ne leur fut-Il pas communiqué quelque temps après leur conversion ? Et, pour ne pas parler de Corneille, il en était de même des disciples à Éphèse dans Actes 19.

Ainsi nous voyons bien des personnes qui sont remplies de joie en entendant l'évangile, mais elle passe ; et peut-être auront-elles à passer plus tard par de pénibles exercices, parce qu'elles n'ont pas réellement compris l'application de l'œuvre de Christ à leur âme. Elles ont tout simplement saisi la réalité d'une personne bénie et divine, qui est remplie d'amour, savoir le Seigneur Jésus ; mais alors, après qu'elles ont reçu cela, le sentiment de leurs manquements arrive, et elles passent par bien des expériences où leur cœur est brisé et labouré. Je ne pourrais pas dire des personnes qui sont dans cet état, qu'elles ont reçu l'Esprit de Dieu comme Celui qui habite personnellement en elles, comme le sceau de la bénédiction qu'elles ont trouvée en Christ. Mais quand elles ont été amenées à se reposer en Lui, dans le sentiment complet de leur péché et de ce qu'elles sont, et pourtant, malgré tout cela, à se reposer en la rédemption qui est en Christ, en sorte qu'en face de tout, sachant ce que Dieu est, ce que Satan est, ce qu'elles sont elles-mêmes, ce qu'est la loi de Dieu — toutefois ayant été justifiées par la foi, elles ont la paix avec Dieu par notre Seigneur Jésus Christ [Rom. 5, 1] — de telles personnes ont reçu le Saint Esprit ; elles n'ont pas seulement la vie, mais elles ont l'Esprit de Dieu. Dans les premiers temps, cette distinction était bien clairement présentée ; mais le même principe est, nécessairement, vrai maintenant. Il n'y a pas une seule âme, qui a regardé à Christ, à laquelle Dieu ne donnera l'Esprit d'adoption, et elle sera ainsi introduite dans la plénitude de la bénédiction. Mais cela peut souvent avoir lieu sur un lit de mort, ce qui ne devrait pas être le cas d'un chrétien.

Il y a de nos jours une si faible mesure de vérité prêchée, même parmi de vrais chrétiens, que les âmes n'ont pas la conscience de leur relation, ni de la perfection de la rédemption. D'où il résulte qu'ils peuvent demeurer bien longtemps privés de la consolation et de la jouissance qui leur sont propres. Il n'en était pas ainsi de ces Galates ; et l'apôtre fait allusion à leur pleine bénédiction. Ils avaient été aussitôt introduits dans la possession du Saint Esprit. Ils L'avaient reçu sur le principe de l'ouïe de la foi : et je comprends que cela signifie la réception de l'Esprit en toute manière ; non seulement en vue des miracles et des manifestations de puissance, mais plus encore le Saint Esprit comme Celui qui habitait au-dedans d'eux. Lorsque des âmes n'étaient pas nées de Dieu, mais avaient fait une profession purement extérieure de christianisme, elles pouvaient recevoir l'Esprit pour des dons de puissance, mais non en connexion avec la communion avec Dieu.

Ainsi, dans Hébreux 6, vous trouvez des personnes qui avaient été une fois éclairées et qui avaient goûté du don céleste, et qui étaient devenues participantes de l'Esprit Saint, et qui avaient goûté la bonne Parole de Dieu, et les miracles du siècle à venir, et qui pourtant étaient tombées. Il n'est dit nulle part qu'elles avaient été vivifiées, ni qu'elles eussent la vie ; mais elles avaient été éclairées et avaient goûté du don céleste ; elles avaient été baptisées et avaient les miracles du siècle à venir : toutes ces choses étaient vraies à leur sujet, et pourtant elles étaient tombées — elles avaient abandonné Christ ; elles L'avaient laissé pour retourner au judaïsme, afin de tranquilliser leur conscience à l'égard de Dieu. Lorsque le cas était tel, l'apôtre dit : « Il est impossible qu'ils soient renouvelés encore à la repentance ». Ils sont des apostats, et c'est là le point en question. Car, sur une grande échelle, ce sera par un moyen semblable que sera amenée la sentence la plus terrible qui doit inévitablement suivre le reniement du christianisme. Et il en est nécessairement ainsi, car Dieu n'a rien de meilleur à introduire — rien au moyen de quoi Il puisse agir sur l'homme, alors qu'il rejette la révélation chrétienne et la grâce de Christ. Ces Galates étaient convaincus par cela même. Ils savaient qu'ils n'avaient pas entendu quelque chose touchant la loi, et pourtant ils avaient reçu l'Esprit personnellement. Ils devaient considérer ce qu'implique la réception du Saint Esprit — que ce n'est pas seulement une manifestation de puissance, mais la bénédiction plus profonde qui demeure maintenant. Et quelle bonté de Dieu qu'il en soit ainsi — qu'Il n'ait pas retiré la source de la jouissance de Christ ! Nous aurions pu penser que, vu la profondeur de la chute, s'il était probable que quelque chose fût retiré, ce serait cette jouissance de Christ.

Lors de la Pentecôte, les saints étaient tous, ou pour la plupart, dans tous les cas, de petits enfants. C'est, moralement, ne pas comprendre ce jour-là, ni l'état antérieur des disciples, que de supposer que le merveilleux déploiement de puissance qui eut lieu alors, montrait qu'il avait été accordé à cette époque en ce lieu, une plus profonde jouissance de Christ, qu'en d'autres lieux plus tard. Et de même, on voit maintenant qu'il y a le danger que les personnes s'imaginent que le temps de la plus riche moisson possible de paix et de joie est au moment de la conversion ; tandis qu'au plus c'est la jouissance qu'a un petit enfant. Il y a un profond sentiment de délivrance ; mais le sentiment de la délivrance n'est pas nécessairement Christ, ni la manière la plus douce de goûter Christ. Cela est lié avec *notre* sentiment de l'amour de Christ ; et c'est là ce dont il est assurément notre privilège de jouir ; mais il y a une connaissance de Christ Lui-même et une joie trouvée en Lui-même, qui est une chose plus profonde encore, et elle est basée sur une connaissance croissante de Sa gloire personnelle et de Son amour à Lui, aussi bien que de Son œuvre.

Ces Galates en venaient à se placer sous la loi, et l'apôtre met devant eux la folie de tout cela. Ils cherchaient à se rendre parfaits par la chair. C'est là simplement la nature, qui s'occupe activement de ce qui concerne le moi, et non du développement de la connaissance de Christ. Il y avait, selon leur pensée, certaines choses qu'il leur était tout à fait nécessaire de faire. Eh bien ! leur réplique-t-il, c'est la chair. « Avez-vous tant souffert en vain ? ». Puis il montre que tout avait été sur le principe de l'ouïe de la foi, et il remonte à Abraham lui-même. « Comme Abraham a cru Dieu, et cela lui a été compté pour justice »^[v. 6]. Il y a une grande force dans cette allusion à Abraham ; car tout Juif en appellerait à lui, comme étant la racine de la circoncision ; et la manière dont la loi avait été introduite parmi les Galates, c'était d'attacher une grande importance au rite de la circoncision. Voici, semble-t-il, l'argument de ces hommes qui judaïsaient : — Vous ne pouvez avoir la bénédiction intérieure de la circoncision, sans passer par sa forme extérieure. L'apôtre en appelle à Abraham pour prouver le contraire. Dans le cas d'Abraham, c'était une question de foi, et non de loi, ni de circoncision. Quand est-ce qu'Abraham crut Dieu et que cela lui fut compté pour justice ? *Avant que* la circoncision fût introduite ; car ce rite, comme il est évident d'après l'histoire, fut enjoint, selon qu'il nous est particulièrement déclaré, après qu'Abraham eût cru Dieu, et que Dieu le lui eût compté pour justice.

« Sachez donc », continue-t-il, « que ceux qui sont sur le principe de (la) foi, ceux-là sont fils d'Abraham » [v. 7]. Telle est la déduction qu'il en tire. Si Abraham fut introduit par le moyen de la foi, dans cette position de bénédiction, toute sa semence est bénie d'une manière semblable. Il commence par la semence naturelle, le Juif ; mais il introduit aussi les Gentils. « Or l'Écriture, prévoyant que Dieu justifierait les nations sur le principe de (la) foi, a annoncé d'avance la bonne nouvelle à Abraham (disant) : Toutes les nations seront bénies en toi. De sorte que ceux qui sont sur le principe de (la) foi, sont bénis avec le croyant Abraham » [v. 8-9]. Nous verrons plus tard qu'il ne raisonne pas d'après la promesse faite à Abraham lui-même seulement, mais d'après celle faite à sa semence ; mais il omet ici à dessein la semence. Il fait allusion à la première promesse faite à Abraham, parce que, quand celle-là fut faite, il n'y avait aucune pensée de circoncision. Il dit : « Or l'Écriture, prévoyant que Dieu justifierait les nations sur le principe de (la) foi, a annoncé la bonne nouvelle à Abraham, (disant) : Toutes les nations seront bénies en toi ». Cela montrait qu'ils seraient bénis comme Gentils — et non en devenant virtuellement Juifs ; car la bénédiction leur parviendrait comme Gentils. « De sorte que ceux qui sont sur le principe de (la) foi, sont bénis avec le croyant Abraham ». Il termine ici cette partie du sujet, prouvant que la bénédiction dépendait de la foi, et non des œuvres de loi, ni de la circoncision. Abraham fut béni sur le principe de la foi, et Dieu lui avait promis : « *Toutes les familles* de la terre seront bénies en toi » [Gen. 12, 3]. — Non pas dans la circoncision, mais en Abraham, de sorte que nous voyons que dans le cas d'Abraham le principe d'une promesse est introduit. De fait, Abraham était un idolâtre à l'époque où Dieu se révéla à lui, comme nous l'apprenons par Josué 24, et la véritable bénédiction est toujours l'effet de cette révélation que Dieu fait de Lui-même à l'âme. L'effet de cette révélation à Abraham, c'est qu'il quitte son pays et la maison de son père, et qu'il part, obéissant à la parole de Dieu, « ne sachant où il allait » [Héb. 11, 8]. Il comptait sur la bonté de Dieu envers son âme. Il reçoit de Dieu la promesse de bénédiction, et de bénédiction pour d'autres aussi ; comme il fut dit : « Toutes les familles de la terre seront bénies en toi ». Et voici comment la chose a lieu : « De sorte que ceux qui sont sur le principe de (la) foi, sont bénis avec le croyant Abraham ». Et il raisonne ainsi : « Comme la bénédiction dans ce cas dépendait de la foi, il en est de même de la vôtre ».

Puis, dans une sentence bien solennelle et absolue, qui porte sur elle le cachet même de Dieu, il ajoute : « Car tous ceux qui sont sur le principe des œuvres de loi, sont sous malédiction ; car il est écrit : Maudit (est) quiconque ne persévère pas dans toutes les choses qui sont écrites dans le livre de la loi pour les faire » [v. 10]. Oh ! si ceux qui veulent être docteurs de la loi, comprenaient seulement une parole comme celle-là ! Il n'est pas dit que tous ceux qui ont violé la loi, sont sous malédiction ; mais toutes les personnes qui prennent leur position sur un terrain légal : quiconque essaie de plaire à Dieu sur ce principe-là est tombé sous malédiction. Et pourquoi ? Parce qu'il y a une telle chose que le péché. Et si l'homme avec le péché, sur lui, ou en lui, essaie de rendre sa cause meilleure par la loi, pour ce qui regarde l'application du principe, il est sous la malédiction de la loi. Nous n'avons pas besoin d'attendre la preuve, comme fournie par des faits ; celui qui prend cette place est condamné. Si Dieu en agissait avec les hommes comme ils en agissent avec Dieu, ils devraient subir la sentence de mort, et il ne pourrait y avoir pour eux ni secours, ni délivrance. La régénération ne délivre pas, et ne saurait être alléguée en atténuation. S'ils sont gouvernés par la loi comme leur règle, elle condamne nécessairement ceux qui la violent. Rien ne peut être plus concluant : « Tous ceux qui sont sur le principe des œuvres de loi, sont sous malédiction », etc. Ainsi donc, si je me place sur ce terrain, il n'y a pas le moindre remède présenté pour les manquements, à moins que je ne plaide aussi les sacrifices et les offrandes pour le péché. Si je ne persévère pas en toutes choses, selon qu'il en est écrit dans le livre de la loi, si je ne réussis pas à les observer toutes sans faire de faute, je suis maudit. Une telle position peut-elle jamais convenir à un chrétien ? Impossible ; et par cette raison, tout est inconséquence chez ceux qui parlent ainsi ; car en réalité, après tout, ils se reposent sur Christ. Mais que dit Paul ? « Or que par (la) loi personne ne soit justifié devant

Dieu, (cela est) évident » parce que, comme l'annonce un autre passage de l'Écriture : « Le juste vivra de la foi » [v. 11]. C'est une erreur complète que de supposer que c'est par la loi, comme en étant la source, ou la puissance, ou la mesure. « Mais la loi n'est pas sur le principe de la foi, mais celui qui aura fait ces choses, vivra par elles » [v. 12].

Au verset 13, l'apôtre termine cette partie du sujet et montre que notre position comme chrétiens est entièrement différente. Il commence par le Juif. Christ nous a rachetés de la malédiction de la loi, étant devenu malédiction pour nous (car il est écrit : « Maudit (est) quiconque est pendu au bois »), afin que etc. Il y a une grande bénédiction à voir que de même qu'il est dit dans 2 Corinthiens 5, 21, que Christ a été fait péché pour nous, de même il est dit ici qu'Il est « devenu malédiction pour nous ». Dans l'épître aux Corinthiens, Paul se met simplement avec les croyants — il n'établit pas un contraste entre nous et le Juif ; par conséquent le « *nous* » dans 2 Corinthiens 5, 21, comprend *tous*. Mais ici, le « *nous* » signifie la partie juive des croyants, car il parle ensuite des Gentils d'une manière particulière et distincte. « Afin que la bénédiction d'Abraham parvienne *aux nations* dans le Christ Jésus » [v. 14]. Puis il les met tous ensemble : — « Afin que *nous* recevions par la foi (l'accomplissement de) la promesse de l'Esprit ». « Christ nous a rachetés de la malédiction de la loi, étant devenu malédiction pour nous » [v. 13]. Le « *nous* » ici est emphatique ; tandis que dans le verset 14 le mot *nous* ne l'est pas du tout, mais est employé d'une manière générale pour désigner tous les croyants, soit Juifs soit Gentils. Ainsi donc, ce point-là est très clair. D'abord, s'il s'agissait de Juifs, il dirait : Nous avons également besoin de Christ, parce que nous n'avons pas persévéré « dans toutes les choses qui sont écrites dans le livre de la loi pour les faire » et Christ est venu, et « nous a rachetés de la malédiction de la loi, étant devenu malédiction pour nous ». Puis il peut dire aux Gentils : Quant à vous, Gentils — vous qui n'avez eu rien affaire avec la loi, cherchez-vous à être bénis sur le terrain même où nous ne pouvons attendre que malédiction ? L'apôtre cite un passage de Deutéronome 27, où nous trouvons une révélation bien frappante, comme un autre l'a très bien remarqué. Une moitié des tribus devait se tenir sur une certaine montagne pour bénir, et l'autre moitié sur une autre montagne pour maudire. Mais quand, immédiatement après, la disposition finale est proclamée, les malédictions seules sont mentionnées, et il n'y a aucune bénédiction ! Pourquoi ? « Tous ceux qui sont sur le principe des œuvres de loi, sont sous malédiction ». Dieu avait parlé de la division des tribus pour bénir et pour maudire ; mais quand vous en venez aux faits, les malédictions seules paraissent, et non les bénédictions. Quelle grande et solennelle confirmation de la vérité que nous venons de considérer ! Dieu ne proclame positivement aucune disposition pour qu'aucun d'eux obtienne ainsi la bénédiction. Aussi certainement qu'ils s'étaient placés sur un terrain légal, ils ne pouvaient obtenir qu'une malédiction ; et en conséquence les malédictions seules sont entendues.

L'apôtre termine donc d'une manière triomphante cette partie du sujet. Le croyant, après qu'il en est venu à accepter pleinement la malédiction de la loi à cause du péché, peut alors dire, par la grâce de Dieu : « Christ nous a rachetés de la malédiction de la loi, étant devenu malédiction pour nous » [v. 13]. Ce n'est pas seulement qu'Il est devenu *maudit* pour nous, mais « malédiction ». Qu'est-ce qui pouvait montrer avec plus de force combien Il s'est pleinement identifié avec cette condition vue comme un tout ? La conséquence est, que ceux qu'Il a représentés en grâce, en sont complètement délivrés ; bien plus, la bénédiction, du moment qu'elle prend son cours, déborde bien au-delà des anciennes limites. Il dit donc : Car il est écrit : « Maudit (est) quiconque est pendu au bois, afin que la bénédiction d'Abraham parvienne aux nations dans (le) Christ Jésus ». Avant tout, il fallait que Dieu ôtât entièrement la malédiction ; et quand cela fut accompli, selon la sainteté divine, pour ces Juifs croyants, la même croix de Christ fit déborder la miséricorde envers les Gentils. Christ avait accompli l'œuvre de la rédemption ; et quoique son application primitive fût faite au Juif, toutefois son efficace et sa gloire ne pouvaient assurément pas demeurer cachés. La bénédiction d'Abraham parvient aux

Gentils dans le Christ Jésus — « afin que *nous* recevions par la foi (l'accomplissement de) la promesse de l'Esprit » [v. 14].

Telle est la conclusion de l'argument basé sur la promesse de l'Esprit ; et voici les points qui sont décidés : la loi n'a jamais procuré une bénédiction à ceux qui étaient sous elle, encore qu'ils fussent la semence d'Abraham, et cela, parce qu'ils étaient pécheurs : et elle ne fut jamais le moyen pour eux de recevoir le Saint Esprit comme la puissance pour jouir de Christ. D'un autre côté, l'ouïe de la foi, comme pour Abraham lui-même, est l'unique et simple moyen que le Saint Esprit emploie pour toute paix et bénédiction réelle ; et cela est efficace par le moyen de la rédemption, non seulement pour le Juif orgueilleux, mais maudit, mais même pour le pauvre Gentil maintenant expressément envisagé dans la bénédiction, et cela, dans sa plus riche partie, la promesse de l'Esprit.

Dans la partie précédente du chapitre, nous avons vu le contraste entre la portion de la foi et celle de la loi. Nous avons vu que la loi amenait toujours une malédiction ; non pas que la loi soit mauvaise, mais parce que les hommes — parce qu'Israël — étaient pécheurs. La loi donc, précisément parce qu'elle est sainte et juste et bonne [Rom. 7, 12], devait condamner ceux qui n'étaient pas bons, mais mauvais. Pour de tels, par conséquent, la conclusion de la loi était une malédiction. C'était la loi de Dieu ; mais tout ce que Sa loi pouvait ou devait procurer aux pécheurs, c'était condamnation et malédiction. D'un autre côté, Dieu aime à bénir. Comment ces choses peuvent-elles être ? Comment était-il possible que Dieu introduisît une bénédiction pour l'homme — pauvre pécheur perdu ? La réponse est que ceux qui sont sur le principe de la foi, sont bénis avec le croyant Abraham. Abraham eut une bénédiction, et non une malédiction, et cela à cause de la foi, et non par la loi. L'apôtre prouve d'après cela que, puisque la loi, quelque bonne d'ailleurs qu'elle soit en elle-même, ne peut qu'amener une malédiction sur toute âme qui prend ce terrain dans ses rapports avec Dieu, « tous ceux qui sont sur le principe des œuvres de loi sont sous malédiction ». Rien ne pouvait être plus universel, ni plus concluant. La loi n'implique que malédiction sur tout enfant d'Adam, qui essaie de se placer sur ce terrain comme un moyen de relation avec Dieu. Est-ce que je cherche à obéir à Dieu, et que je promets de le faire, afin d'obtenir de Lui une bénédiction ? Je ne puis gagner qu'une malédiction. Je devrais obéir ; mais comme je ne suis, moi, qu'un pécheur, l'effet de la loi est de manifester mon péché et de me maudire. D'un autre côté, la foi m'introduit dans une bénédiction, et même dans toute bénédiction, par le moyen de la grâce de Dieu.

Nous arrivons maintenant à la question de la promesse, et c'est une chose très différente. La foi, dans tous les cas, implique la condition de l'âme dans la personne qui croit ; la promesse regarde aux voies de Dieu ; et bien que nous ayons vu que ceux qui ont la foi sont les seuls qui reçoivent la bénédiction, et non ceux qui essaient d'accomplir la loi, nous avons maintenant à considérer le fait que Dieu donna des promesses, aussi bien que le don d'une loi. « Frères, je parle selon l'homme : personne n'annule une alliance, même (celle) d'un homme (qui est) confirmée, ni n'y ajoute. Or (c'est) à Abraham que les promesses ont été faites, et à sa semence » ; — ce n'est pas la loi qui fut donnée : Abraham ne savait rien de la loi, et il en fut de même de sa semence (ou de son fils) ; et pourtant, on ne pouvait nier qu'Abraham eût obtenu la bénédiction ; ainsi donc il est placé ici sur un nouveau terrain. Ce n'est pas seulement que des âmes qui ont la foi, recevront la bénédiction ; mais pourquoi ne s'agit-il pas d'avoir foi en la loi ? La dernière partie du chapitre traite cette question et montre que Dieu a donné des promesses ; et la question est : Comment réconcilier la loi de Dieu avec Ses promesses ? Dans quel but a-t-Il donné ces deux choses ? Étaient-elles destinées à produire le même résultat ? Étaient-elles sur le même principe ? Le Saint Esprit décide ces questions. « Or (c'est) à Abraham que les promesses ont été faites et à sa semence. Il ne dit pas : « et aux semences » comme (parlant) de plusieurs ; mais comme (parlant) d'un seul — et à ta semence, qui est Christ » [v. 16]. Il est clair qu'il est fait allusion ici à deux occasions distinctes et signalées dans l'histoire d'Abraham. Dans la première de ces deux occasions, il s'agissait

d'Abraham seul (Gen. 12) ; dans la seconde, la promesse est à Isaac, ou plutôt dans Isaac seul (Gen. 22). Dans ce dernier chapitre, il est question et de la nombreuse semence et de l'unique semence. Dieu rattache à la nombreuse semence la possession de la terre de ses ennemis, c'est-à-dire, la suprématie juive. Mais ce n'est pas là ce que l'on obtient comme chrétien. Je ne désire pas que mes ennemis soient renversés, mais plutôt qu'ils soient amenés à Christ. Mais les Juifs, comme tels, auront bientôt non seulement les bénédictions par le moyen de Christ, mais leurs ennemis assujettis. Israël sera élevé sur la terre, ce que Dieu n'a jamais promis aux Gentils. Dans Genèse 22, les deux choses sont tout à fait distinctes. Lorsqu'il est parlé de la semence sans allusion au nombre, la bénédiction des Gentils a sa place ; mais quand il est dit qu'elle sera multipliée comme les étoiles et comme le sable, alors ce qui caractérise la bénédiction, c'est la préséance juive. Tel est, je crois, l'argument de l'apôtre. Lorsqu'il s'agit de Christ, sous le type d'Isaac, c'est simplement « ta semence », sans un mot de la semence innombrable comme les étoiles ou le sable. « Or (c'est) à Abraham que les promesses ont été faites, et à sa semence », savoir, celles de la bénédiction des Gentils, et non pas simplement de l'assujettissement des Gentils. Les promesses furent d'abord faites à Abraham, et puis confirmées à sa semence. « Il ne dit pas : *et aux semences* comme (parlant) de plusieurs ; mais comme (parlant) d'un seul — *et à ta semence*, qui est Christ ». Il prend Christ, comme étant Celui qui était désigné par Isaac.

Permettez-moi de rappeler les circonstances dans lesquelles Dieu fit la promesse en Isaac, comme type de Christ. Dans Genèse 22, Isaac est sur le point d'être offert comme sacrifice, et Abraham ignorait jusqu'au dernier moment que son fils ne devait pas mourir. Pendant trois jours, Isaac fut, pour ainsi dire, sous la sentence de mort. Abraham avait confiance en Dieu, qui avait promis qu'en Isaac il posséderait la terre ; et il était par conséquent certain qu'en ce même Isaac la promesse devait nécessairement être accomplie. Il n'était pas question que Sara aurait un autre fils, mais de ce fils-là, de son fils unique. Il était donc parfaitement assuré que Dieu le ressusciterait et le lui rendrait, pour être le chef de la famille juive. Nous avons ici un type magnifique de ce que Dieu fit, quand Il n'épargna pas Son propre Fils. C'était tout comme si Abraham avait offert son fils, et non seulement Dieu rendit Isaac, mais alors même et en ce lieu même, Il donna la promesse : « Toutes les nations de la terre seront bénies en ta semence ». C'est ainsi qu'en Christ ressuscité d'entre les morts, la bénédiction parvient à nous. Christ, mort et ressuscité, est parfaitement libre de bénir les Gentils. Tout le temps qu'Il fut simplement vivant sur la terre, Il dit : « Je ne suis envoyé qu'aux brebis perdues de la maison d'Israël » [Matt. 15, 24] ; mais après qu'Il est ressuscité, tout est changé. En conséquence, Il donne commission à Ses disciples : « Allez donc, faites disciples toutes les nations » [Matt. 28, 19]. Et de même, Il prédit que l'évangile serait « prêché dans toutes les nations » [Marc 13, 10]. L'apôtre appelle l'attention sur le fait, que cette prédiction ancienne ne rattache pas à la nombreuse semence ce que Dieu dit, quand Il parle de bénir les Gentils, mais à l'unique semence, savoir, Isaac comme type de Christ, et de Christ après qu'Il avait passé par la mort et qu'Il était parvenu à la résurrection. L'importance de cela est immense, parce que, pendant que Christ était sur la terre, Il était Lui-même sous la loi. Ressuscité d'entre les morts, qu'avait-Il affaire avec la loi ? La loi ne touche pas un homme quand il est mort. L'argument de l'apôtre, c'est que le chrétien appartient à Christ en résurrection. Quand quelqu'un est baptisé pour Christ, voici ce qu'il confesse : — J'appartiens à Christ mort et ressuscité, ayant été tiré hors de mon ancienne position de Juif ou de Gentil. Les Juifs avaient affaire à un Messie qui devait régner sur eux sur la terre ; les Gentils, en ce jour-là, seront la queue et non la tête, et les rois seront les nourriciers de Sion, et les reines ses nourrices, se prosternant devant elle le visage contre terre, et léchant la poudre des pieds d'Israël [És. 49, 23] ; mais nous, chrétiens, nous commençons par la mort et la résurrection de Christ. Toutes nos bénédictions sont en Christ ressuscité d'entre les morts.

« Or, je dis ceci, (c'est que) la loi qui est venue quatre cent trente ans après, n'annule point une alliance auparavant confirmée par Dieu à Christ » (non *en Christ*, comme le portent plusieurs traductions) « de manière à rendre la promesse sans effet » [v. 17]. Dieu eut soin qu'entre la promesse donnée à Abraham et à Isaac, et la loi, il s'écoula une période de plus de quatre siècles. S'Il avait donné la loi bien peu de temps après, ils auraient pu dire que tout n'était qu'une seule et même chose. Mais comment avoir cette pensée, vu que quatre cent trente ans sont intervenus ? La promesse a son objet propre et spécial, et la loi a aussi son but ; et nous ne devons pas mêler ces deux choses ensemble. Ce n'est pas que nous devions les mettre de côté, soit l'une, soit l'autre. Au contraire, je maintiens que nul homme n'a une juste appréciation des promesses de Dieu, qui pourrait mépriser Sa loi. Je reconnais la grande valeur de la loi : mais quel est son objet ? Nous trouvons la réponse ici, et nous ne sommes pas laissés à nos propres conjectures. L'alliance de la loi qui intervint quatre cent trente ans après que la promesse fut donnée à Abraham, ne peut annuler ce que Dieu avait dit auparavant. Si un homme, en présentant une récompense, y annexe une condition, rien de mieux. Mais supposons que vous disiez à un autre : J'ai l'intention de vous laisser ma maison avec le jardin, sans ajouter aucune condition ; si, après un an ou deux, vous disiez à cet homme : Il faut que vous me payiez vingt-cinq mille francs pour la maison et le jardin, il pourrait vous répondre : Que voulez-vous dire ? Vous repentez-vous de votre promesse ? Vous m'avez donné la propriété sans condition, et maintenant vous m'appellez à payer ! Il y avait la promesse absolue de Dieu à Abraham ; elle doit toujours demeurer intacte. Mais quatre cent trente ans après, des conditions interviennent. « Maintenant donc, si vous obéissez exactement à ma voix... vous serez aussi » etc. (Ex. 19, 5, 6). Ce fut alors que Dieu fit dépendre la bénédiction de l'obéissance. Est-ce donc que Dieu établit un principe en opposition à un autre ? En aucune façon. Il permit ce laps de temps, entre autres choses, pour montrer que les deux choses sont parfaitement distinctes, comme aussi leur objet. Ainsi donc, selon le raisonnement de l'apôtre ici, le principe de conditions, qui fut introduit avec la loi, ne peut pas annuler celui de la grâce, qui fut introduit avec la promesse. Quand Dieu dit à Abraham : « Je te donnerai, et à ta postérité après toi... tout le pays de Canaan, en possession perpétuelle » [Gen. 17, 8], Il n'ajouta point : Si vous faites ceci ou cela. L'Éternel devait lui donner, en ce pays-là, certaines bénédictions, lesquelles dépendaient entièrement de la bonté de Dieu, et de Sa faveur non méritée. C'est ainsi que Dieu agit dans les promesses ; mais dans la loi, tout dépendait de l'observation de la loi par celui qui était placé sous elle. La voix de la loi est pour le juste une bénédiction, et pour le coupable une malédiction. « Celui qui aura fait ces choses vivra par elles ». « Maudit (est) quiconque ne persévère pas dans toutes les choses qui sont écrites dans le livre de la loi pour les faire ».

L'apôtre prouve ensuite que « si l'héritage est sur le principe de loi, il n'est plus sur le principe de promesse » [v. 18]. Si un homme possède une chose moyennant ce qu'il a donné ou fait pour l'avoir, ce n'est plus sur le principe de promesse, mais sur le pied de ce qu'il mérite. C'est comme une personne qui fait tant d'ouvrage pour tant de salaire. Sans doute, si un maître fait un présent à son serviteur, l'homme en est reconnaissant ; mais quand il s'agit uniquement d'un équivalent pour de l'ouvrage positivement accompli, c'est clairement une affaire de dette, et non de don. La loi est le principe de ce qui est *dû*, s'il pouvait se trouver une telle chose parmi les hommes ; mais tout ce qui fut mérité, c'est une malédiction, parce que l'homme est pécheur. « Mais Dieu a fait le don à Abraham par promesse », et non sur le principe de loi. Alors vient la question : À quoi bon la loi ? Si Dieu voulait donner l'héritage par promesse, pourquoi introduire la loi ? Comme c'est là une question des plus importantes, je désire y appeler particulièrement l'attention. Si vous examinez les voies de Dieu avec Son peuple dans les premiers temps, vous verrez que Dieu leur promet une bénédiction, et qu'ils la prennent de la main de Dieu, sans regarder à eux-mêmes pour voir s'ils la méritaient ou non. Cette confiance qui ne met rien en question, est sans doute une chose bien bénie : mais ce n'est pas pour le bien de l'homme de ne pas connaître ce qu'il est. Il est d'une grande importance que j'apprenne quel est réellement

mon état. Or, l'objet de la loi fut de manifester la vraie condition d'âme du pécheur, nullement de l'introduire dans la bénédiction, mais de manifester la terrible ruine dans laquelle l'homme est tombé par le péché. La loi n'était pas destinée à être la règle de vie ; et même, elle est plutôt la règle de mort. Si l'homme n'avait pas une telle chose que le péché, elle pourrait être la règle de vie ; mais, puisqu'il est pécheur, il est absurde d'appeler la loi la règle de vie, et c'est lui donner un faux nom.

« Pourquoi donc la loi ? Elle a été établie à cause des transgressions » [v. 19]. Il n'est pas dit : à cause des *péchés*. Dieu n'aurait jamais voulu faire aucune chose pour rendre l'homme pécheur — « mais elle a été établie à cause des transgressions ». Quelle est la différence ? Le péché est dans tout enfant d'Adam ; le péché était dans l'homme avant la loi, autant qu'après. Quand le monde entier se fut corrompu — quand toute chair fut devenue si pleine de violence — que Dieu fut obligé de la juger par le déluge, il n'est que trop clair qu'ils étaient tous pécheurs. Après que Dieu eut donné la loi à Israël, ils n'étaient plus simplement des pécheurs, mais ils devinrent des transgresseurs. Rebelles contre l'autorité de Dieu, ils devinrent de fait des violateurs de sa loi. « (La) loi n'est pas donnée pour le juste, mais pour les iniques et pour ceux qui ne se soumettent pas » [1 Tim. 1, 9]. Et qui jamais fut rendu juste par la loi ? Est-il un honnête homme, celui qui ne s'abstient de prendre votre montre que par la crainte de la peine ? La seule personne réellement honnête, c'est celle qui a la crainte de Dieu devant les yeux. La loi a pour effet de punir ceux qui la violent ; mais elle n'est pas ce qui rend un homme honnête, même dans un sens humain, encore moins dans le sens divin. Par la foi de Christ, on devient un nouvel homme, le possesseur d'une nouvelle nature qui est dépendante et obéissante, aimant à faire la volonté de Dieu, parce qu'Il le désire, et non pas simplement par la crainte d'aller en enfer. Il est bien juste que nous ayons la conscience de mériter l'enfer ; mais si c'était là la source du motif pour obéir, pourrait-on dire qu'une telle personne fût réellement convertie ?

Ici donc, nous avons l'objet de la loi : c'était de prouver que les hommes étaient pécheurs, en manifestant le fait, que ceux qui étaient sous la loi, la violaient et méritaient sa malédiction. « Or, (la) loi est intervenue afin que l'offense abondât » [Rom. 5, 20] — non pas précisément, afin que *le péché* abondât, Dieu ne pouvait jamais faire cela. Mais les hommes étant déjà pécheurs, la loi, par sa sainteté même, provoqua le péché, de manière à le rendre manifeste pour eux et pour tous. Les enfants d'Israël étaient pécheurs comme tous les autres ; mais ils ne voulaient pas reconnaître leur péché, et en conséquence Dieu introduisit la loi par Moïse. Avant les dix commandements, ils auraient pu dire : Nous ne voyons pas le mal de se prosterner devant des images taillées, ou de ne pas observer le jour du sabbat. La loi suffisait pour laisser un Israélite sans excuse. Ainsi donc (et c'est sur quoi l'apôtre insiste) « (la) loi n'est pas donnée pour le juste » ; bien que ce soit ainsi qu'on l'applique de nos jours, c'est-à-dire en en faisant une règle de vie. Mais alors, outre la justification qu'il procure au croyant, Christ est le moyen de le rendre juste, et de le garder ainsi, ou bien de rétablir l'âme ; il n'y a aucune autre manière efficace. Tout comme Christ est la vie et la vérité, Il est aussi le chemin. Il n'y a ni sentier ni puissance de justice et de sainteté, sinon Christ révélé par le Saint Esprit. Si vous prenez la loi en même temps que Christ, vous devenez au moins à moitié Juif. Nous sommes appelés à regarder à Christ, et à Christ seul (2 Cor. 3), comme à Celui qui crée, et façonne, et constitue chaque particule de justice que le chrétien possède. Ainsi l'apôtre prie pour les Philippiens afin qu'ils fussent de plus en plus « remplis du fruit de la justice » etc. L'homme naturel consentirait à reconnaître la nécessité des œuvres de justice qui sont exigées par la loi ; mais il ne sait rien de ce « fruit de la justice qui est *par Jésus Christ* à (la) gloire et à (la) louange de Dieu » [Phil. 1, 11]. La loi fut la règle de mort pour un pécheur ; Christ est la règle de vie pour un saint. « Pourquoi donc la loi ? ». Chacun devrait admettre et la fin et les limites ici présentées. « La loi a été établie à cause des transgressions jusqu'à ce que vînt la semence » (c'est-à-dire Christ), « à qui la promesse est faite ». Il plut à Dieu d'employer ce moyen négativement, du moins pour un temps ; mais maintenant la semence est venue, et tout cela a disparu pour le

chrétien. La loi est de toute importance pour convaincre le pécheur ; elle est le modèle de ce qu'un homme pécheur devrait faire pour Dieu ; mais elle n'est ni le reflet de Dieu, ni le modèle pour les saints : Christ est l'un et l'autre, et Christ seul.

En outre, « elle a été ordonnée par des anges par la main d'un médiateur » [v. 19]. Ceci est pour montrer le contraste avec la promesse, qui était directe et immédiate entre Dieu et l'homme, sans l'intervention des anges, ni d'aucune simple créature comme médiateur. Dans le cas de la loi, la médiation par le moyen d'une créature est une chose saillante. De là l'immense supériorité des promesses, comme comparées avec la loi. Tout montrait une distance entre Dieu et le peuple. Mais dans les promesses, Dieu vient, parle, agit personnellement et dans l'amour. Il a aussi directement affaire à toute âme convertie aujourd'hui, qu'il l'eut avec Abraham : bien plus, maintenant que la rédemption a été effectuée et que Christ est ressuscité, nous avons à faire à Dieu d'une manière qui montre une proximité encore plus grande.

Puis il ajoute : « Or un médiateur n'est pas (médiateur) d'un seul, mais Dieu est un (seul) » [v. 20]. Sous la loi, vous avez Dieu et l'homme comme les deux parties contractantes, et vous avez aussi un médiateur entre les deux. Moïse se tenait ainsi entre Dieu et des hommes, et quel fut le résultat ? Du côté de Dieu, tout était ferme et sûr ; mais l'homme succomba. Et la chose fut ainsi, et elle est ainsi, et doit l'être nécessairement ; et cela ne vient pas de quelque défaut dans la loi, mais de la culpabilité de l'homme et du mal qui est en lui. La loi est comme un pont qui peut avoir toute la force qu'on peut désirer, *mais qui d'un bout ne repose sur aucune fondation*. Il ne peut y avoir qu'un résultat. Il en est de même de l'épreuve de l'homme sous la loi. La loi ne dépend pas de Dieu seul, sinon en tant qu'il exige ; mais, grâces en soient rendues à Dieu, la promesse dépend de Lui seul. Sous la loi, l'homme est, dans un sens, le principal auteur. C'est lui qui rend à Dieu, et non Dieu à l'homme. Au contraire, lorsque Dieu promet la terre à Abraham, Il ne dit pas : Il faut que cela dépende de ce que vous ferez. C'était Son propre don — gratuit et absolu. Dans la loi, il y a deux parties et la chose entière vient en ruine, parce que l'homme est celui dont tout dépend pratiquement ; et « quel cas mérite-t-il qu'on en fasse » [És. 2, 22] ? Dans la promesse il n'y a qu'une seule partie, et rien n'y peut porter atteinte, parce que Dieu ne peut ni faillir, ni mentir. Sa promesse devra nécessairement s'accomplir. Voici donc le raisonnement concluant de l'apôtre. « Or un médiateur n'est pas (médiateur) d'un seul, mais Dieu est un (seul) » ; c'est-à-dire, lorsqu'une médiation légale est requise, il doit nécessairement y avoir deux parties, dont l'une est le pécheur ; et ainsi tout est perdu. Mais Dieu est un (seul). Tel est le caractère et la force de la promesse. Dieu demeure seul ; Il amène l'accomplissement de tout ce qu'Il dit, et le croyant a uniquement à rendre grâces, à jouir de la bénédiction, et à chercher à marcher d'une manière qui en soit digne et qui y réponde.

« La loi est-elle donc contre les promesses de Dieu ? Qu'ainsi n'advienne ! Car s'il avait été donné une loi qui eût le pouvoir de vivifier, en réalité la justice serait sur le principe de (la) loi. Mais l'Écriture a renfermé toutes choses sous le péché ». C'est là qu'en étaient les enfants d'Israël, et la loi les avait tous renfermés ensemble sous le péché. Et cela, « afin que la promesse sur le principe de (la) foi en Jésus Christ, fût donnée aux croyants » — non pas aux Juifs comme tels, mais « aux croyants ». « Or avant que la foi vînt, nous étions gardés sous (la) loi, étant renfermés pour la foi qui devait être réservée : de sorte que la loi a été notre conducteur *jusqu'à Christ* » [v. 21-24]. Il n'y a rien qui autorise la traduction de la plupart des versions : pour nous amener à Christ ! Le sens du passage est que la loi était un conducteur auquel ces Juifs avaient affaire, jusqu'à ce que Christ vînt ; comme il avait été dit auparavant : « Elle a été établie à cause des transgressions, *jusqu'à ce que vînt la semence* à laquelle la promesse est faite » [v. 19]. Il ne s'agit pas d'amener maintenant des personnes à Christ : l'effet de la loi est plutôt d'amener la mort et la condamnation, comme cela nous est si clairement dit ailleurs. Dieu peut permettre que des personnes viennent ainsi sous la sentence de mort, et ensuite, par Christ, les en retirer ; mais nul ne peut dire qu'une puissance qui tue, soit en elle-même le moyen d'amener des âmes à

Christ. « La loi a été notre conducteur ». Elle fit l'office de l'esclave qui avait la charge des enfants en bas âge. Elle en agissait sévèrement avec ceux qui étaient sous elle jusqu'à ce que Christ vînt. Les Galates étaient des Gentils qui n'avaient jamais été sous la loi, auxquels Paul décrit la manière dont Dieu en avait agi avec les Juifs, qui étaient sous la loi. En parlant de ces derniers, il dit : « La loi a été *notre* » — non pas *votre* — « conducteur jusqu'à Christ ». Lorsque Christ vint, il y eut un nouvel objet manifesté, et le système négatif de la discipline légale fut mis de côté, « afin que nous fussions justifiés sur le principe de la foi ». La loi faisait sentir aux âmes leur état ; mais Dieu ouvrait leurs yeux, pendant qu'ils étaient dans cet état, pour voir que la seule espérance de justice était en Christ. « Mais la foi étant venue, nous ne sommes plus sous (un) conducteur ». Pas même les Juifs qui avaient cru n'étaient encore sous la loi ! Du moment que Christ leur avait été révélé, ils cessaient d'être sous l'empire de la loi, et c'était à Christ qu'ils devaient leur nouvelle soumission. Christ est le Maître et le Seigneur du chrétien. Le Juif avait eu la loi pour son précepteur. Après avoir reçu Christ, l'office de la loi était terminé, et il entra dans une sphère tout entièrement nouvelle.

Considérez le changement remarquable depuis le verset 26. Ce n'est plus « *nous* », mais « *vous* ». « Car *vous* êtes tous fils de Dieu par la foi dans (le) Christ Jésus ». Maintenant il s'adresse aux Galates qui, sans doute, avaient été « pécheurs d'entre les nations » ; et pourtant ils jouissaient de la proximité de fils de Dieu. Voici ce qu'implique son langage : Vous êtes introduits dans cette haute relation par la foi dans le Christ Jésus, sans l'intervention de la loi, laquelle après tout s'occupe de gens qui sont esclaves, ou traite tout au moins ceux qui lui sont sujets, comme s'ils étaient esclaves. Paul ne prêchait pas la loi d'abord, et ensuite Christ, mais plutôt « Jésus et la résurrection ». C'était là la somme et la substance de sa prédication ; et c'est ainsi que ces Galates l'avaient d'abord reçu. Ils étaient tous fils de Dieu par la foi dans le Christ Jésus — Gentils aussi bien que Juifs.

« Car vous tous qui avez été baptisés pour Christ, vous avez revêtu Christ ». Le grand point de tout l'argument, c'était que la semence était ressuscitée, la semence Isaac, après qu'il avait été désigné pour mourir et qu'il avait été réellement sous le couteau ; mais maintenant il était ressuscité des morts en figure — pour montrer que c'est là la condition dans laquelle nous sommes admis, nous Gentils, comme ayant affaire à Christ. Christ était-Il sous la loi quand Il ressuscita d'entre les morts ? Il n'en était rien. Il en est de même, dit l'apôtre, de nous chrétiens maintenant. Nous n'avons rien affaire avec le conducteur juif. La foi est venue à la fois pour nous Juifs, et pour vous Gentils ; vous êtes devenus fils de Dieu sans passer du tout sous la loi. « Car vous tous qui avez été baptisés pour Christ, vous avez revêtu Christ » ^[v. 27]. Savez-vous ce que signifiait votre baptême ? Qu'est-ce qu'un homme confesse quand il est baptisé ? Qu'il appartient à un Sauveur qui est mort et ressuscité. L'apôtre dit ailleurs : « Ignorez-vous que nous tous qui avons été baptisés pour (le) Christ Jésus, avons été baptisés *pour sa mort* ? » ^[Rom. 6, 3]. Et la mort de Christ est ce qui brise pour toujours même la connexion d'un Juif avec la loi. Jusqu'à la mort, la loi avait un juste droit sur le Juif, mais du moment qu'il a confessé Jésus mort et ressuscité, le Juif même en est aussitôt délivré, et est passé dans une condition tout entièrement nouvelle. Ayant un Sauveur qui est ressuscité d'entre les morts, pour sa vie et son Seigneur, son affaire est de marcher comme un homme qui Lui est uni : la connexion avec l'ancien mari est brisée, et il est à un autre. S'il essayait après cela d'avoir à la fois Christ et la loi, ce serait comme une femme qui aurait deux maris, c'est-à-dire un adultère spirituel. L'effet aussi en est bien palpable. Qui n'a pas trouvé des chrétiens un jour joyeux, le lendemain très abattus dans leur esprit, incertains s'ils ont la vie éternelle ou non, tremblants à la pensée de la venue du Seigneur ? Et pourtant ces mêmes personnes admirent Christ, et L'aiment, et L'adorent ! D'où vient cela ? Elles ne savent ce que c'est que d'être morts à la loi. Il ne faut donc pas s'étonner qu'elles soient dans un si misérable état. La loi les accable mortellement, et ils ne connaissent Christ que tout justement assez pour garder leur tête au-dessus de l'eau, mais avec la tendance continuelle à être submergés.

Qu'il est bon pour leur âme d'apprendre que Dieu a brisé par la mort de Christ tous les liens de cette nature ! Mon baptême même est la confession que, quand même j'aurais été un Juif, je suis mort à la loi — comme il est écrit : « étant morts (dans ce) en quoi nous étions tenus ». « C'est pourquoi mes frères, vous aussi vous êtes morts à la loi par le corps de Christ, pour être à un autre, à celui qui est ressuscité d'entre les morts » [Rom. 7, 4]. Sans doute ce serait un état bien malheureux, si nous sommes morts à la loi, de ne pas être à un autre. Combien grand serait le danger de penser qu'on a la liberté pour faire ce qu'on aime ! Mais si j'appartiens à Christ, alors viennent les nouveaux sentiments propres à une âme amenée ainsi près de Lui. Or maintenant, j'appartiens à Christ, et je suis appelé à faire ce qu'Il aime ; notre mari nous donne la liberté pour faire Sa volonté, et non pour faire notre volonté — « afin que nous portions du fruit pour Dieu ». C'est là ce que le baptême présente dans un chrétien ; c'est la confession de la mort et de la résurrection de Christ. Le croyant devrait donc savoir qu'il en a fini avec la loi, et qu'il est appelé à vivre à Dieu, « Car vous tous qui avez été baptisés pour Christ, vous avez revêtu Christ » — non pas la loi, mais Christ.

L'objet de tout cela, c'est de montrer que, quelque importante que fût la loi pour mettre les transgressions des personnes clairement devant elles, le chrétien néanmoins, maintenant qu'il a Christ, a déjà confessé ses péchés, et qu'il a affaire entièrement avec un tout autre état de choses. « Il n'y a ni Juif, ni Grec ; il n'y a ni esclave, ni libre ; il n'y a ni mâle, ni femelle » [v. 28]. Paul considère les grandes distinctions naturelles entre les hommes, et il montre que ces choses ne les caractérisaient pas comme chrétiens. La seule chose qui me marque d'une manière distinctive comme tel, c'est que j'ai Christ, et que j'ai revêtu Christ. « Car vous tous, vous êtes un dans (le) Christ Jésus. Or si vous êtes de Christ, vous êtes donc (la) semence d'Abraham, et héritiers selon la promesse » [v. 28-29]. Ce qui veut dire qu'ils n'avaient pas à passer par la circoncision, ou par aucun autre rite de la loi, afin d'obtenir les promesses. Le Saint Esprit introduit dans les promesses par la possession de Christ. Si vous vous efforcez de les gagner sur le principe de la loi, vous les perdez ; si vous recevez Christ, elles sont assurément à vous. Il est, *Lui*, la vraie semence d'Abraham, et si j'ai Christ, j'ai toutes les promesses de Dieu. « Car tout autant qu'il y a de promesses de Dieu, en lui est le oui et en lui l'amen, à la gloire de Dieu, par nous » [2 Cor. 1, 20]. Ainsi, vous voyez, il donne la dernière touche au grand argument du Saint Esprit dans tout ce passage : savoir, que le croyant d'entre les nations n'a rien du tout affaire avec la loi comme moyen de bénédiction de la part de Dieu ; qu'il peut user de la loi comme d'une arme contre les impies, mais qu'en Christ il en a fini de la question de loi — qu'il est sorti d'une manière bien définie de tout cela, et que maintenant il est en Christ. Et si je suis là, j'ai tout ce que Christ peut donner. Ce dont il s'agit, c'est de donner toute la gloire à Christ. La force du passage doit frapper toute âme qui réfléchit, en considérant tout ce qui se passe autour d'elle dans le temps présent. Le mal contre lequel Paul les mettait en garde, est devenu maintenant un mal qui déborde. Sous une forme ou sous une autre, la loi est mêlée avec Christ ; et dans cet état de choses, vous voyez de pauvres chrétiens qui tâchent de garder les deux maris en même temps. Ce n'est pas quelque chose que nous dépeignons simplement par rapport à autrui ; mais la plupart d'entre nous la connaissent par expérience. Nous en avons éprouvé la misère, mais aussi la bénédiction d'en être délivrés. Et qu'il plaise à Dieu d'accorder la même délivrance à tous ceux de Ses enfants qui n'ont jusqu'à présent goûté que la misère, et non la délivrance !

[Écho du témoignage 1866 p. 365-399]

Chapitre 4

Nous avons déjà passé en revue l'admirable contraste donné par le Saint Esprit, dans la dernière partie du chapitre précédent, entre les promesses et la loi, montrant qu'elles sont entièrement distinctes, non seulement dans leur date et leurs circonstances, mais encore dans leur principe, leur caractère, et leur dessein. En ce point, sans doute, elles se rapportent, c'est qu'elles sont également venues de Dieu. Mais alors, l'objet pour lequel Dieu les donna, était aussi différent que possible. Ses promesses étaient le fruit de Son propre amour — de Son dessein de bénir, de Sa joie en bénissant, et cela, non seulement à l'égard des Juifs, mais aussi à l'égard des Gentils. Et nous avons vu que l'apôtre attache une importance spéciale à ces promesses qui furent faites d'abord à Abraham, puis à Isaac, et qui étaient formelles sur ce point, que les Gentils seraient bénis de Dieu. Le fait remarquable que le Saint Esprit fait ressortir, c'est que, partout où il y a une promesse absolue de bénédiction pour les Gentils, il n'y a aucune allusion à la nombreuse postérité d'Abraham si fréquemment mentionnée dans l'Écriture ; mais lorsqu'il est parlé de la postérité multipliée comme les étoiles des cieux et le sable de la mer, il est question des Juifs. Et si nous examinons la chose de plus près encore, nous verrons que le moment où « la semence » unique nous est présentée, est après que le type de la mort et de la résurrection a été pleinement donné en la personne d'Isaac (Gen. 22) : emblème de Christ qui, étant ressuscité, fait entrer les Gentils dans la pleine bénédiction de Dieu, à part toute question de la loi. Et je suis persuadé que ce point est si peu compris qu'il ne sera pas inutile de le considérer brièvement en passant, outre ce qui a déjà passé sous nos yeux. Il n'y a pas une seule portion des vérités fondamentales, qui ait été plus faiblement comprise par les chrétiens en général, que la position dans laquelle la résurrection de Christ place le croyant. C'est la mort de Christ qui met fin à toutes nos questions. Si c'était notre propre mort, il y aurait le jugement, et par conséquent notre ruine ; mais la mort de Christ a précisément une efficacité tout aussi grande, et même infiniment plus grande, sous le rapport de la grâce. Et comme Christ étant ressuscité est entré dans une condition nouvelle, où il ne peut y avoir aucune condamnation, le croyant passe devant Dieu dans la même sphère. La puissance de Dieu en la mort de Christ ôte le mal ; la puissance de la résurrection de Christ nous introduit dans la sphère du bien dont Il est le centre et la tête. Dans ce quatrième chapitre, l'apôtre prend un autre sujet. Si la loi et les promesses étaient opposées en leur nature — non pas contradictoires, mais totalement différentes dans leur portée et leur objet — quel était donc l'état du croyant sous l'Ancien Testament ? La réponse se trouve au commencement du chapitre 4, et cela particulièrement en vue de la condition dans laquelle tous les croyants juifs avaient été, et de ce qu'est leur relation actuelle avec Dieu en vertu de la rédemption.

« Or je dis qu'aussi longtemps que l'héritier est en bas âge, il ne diffère en rien d'un esclave, quoiqu'il soit seigneur de tout » [v. 1]. C'est là un principe vrai à l'égard des croyants sous ce que nous pouvons appeler l'ancienne alliance. Ils étaient héritiers, sans doute, et la bénédiction doit être leur portion ; mais l'héritier n'est pas plus que le serviteur ou l'esclave aussi longtemps qu'il est en bas âge, car c'est là la force du mot ; — c'est le mot qu'on employait chez les anciens, comme le terme de loi encore aujourd'hui, pour désigner une personne qui n'est pas arrivée à l'âge fixé par la loi et qui est incapable d'entrer dans des contrats ou des engagements, en un mot d'agir pour elle-même. C'était précisément la position des anciens sous la loi. Ils n'étaient pas arrivés à l'âge voulu ; ils étaient réellement héritiers, destinés à s'asseoir avec Abraham, Isaac et Jacob. Il n'y avait pas de différence quant à cela. La conversion et la régénération sont les mêmes dans tous les temps et dans toutes les économies. Il peut y avoir aujourd'hui un plus grand degré de plénitude, de simplicité et de joie ; mais quant à la substance de la chose, même depuis la chute, avant le déluge et après, soit sous une loi, soit sans loi, l'héritier était en vérité seigneur de tout. Il doit réellement avoir part dans le royaume de Christ et régner avec Christ ; mais si nous cherchons quelle est sa condition pendant qu'il est en ce monde, nous la trouvons décrite ici comme celle d'un esclave. Le dessein de Dieu est que, lorsque la gloire arrive, il ait une place glorieuse et bénie ; mais pendant qu'il était en ce monde, il était « en bas âge », « sous des tuteurs et

des curateurs jusqu'au temps déterminé par le père » [v. 2]. La première expression se rapportant, je le suppose, à la personne, la seconde à ses possessions. Il est sous cela, « jusqu'au temps déterminé par le père ». « Ainsi aussi nous, lorsque nous étions en bas âge » — il l'applique particulièrement à ce qu'ils avaient été comme croyants juifs — « nous étions asservis sous les éléments du monde ; mais quand l'accomplissement du temps est venu, Dieu a envoyé son Fils, né de femme, né sous (la) loi, afin qu'il rachetât ceux (qui étaient) sous (la) loi, afin que nous reçussions l'adoption » [v. 3-5].

Rien ne saurait être plus clair que cela. Tout est ajusté avec une perspicacité et une force divines. La bénédiction d'un saint sous l'Ancien Testament est présentée, ou celle de quelqu'un qui avait connu Christ « durant les jours de sa chair » [Héb. 5, 7], parce qu'il n'y avait point entre eux de différence essentielle : Pierre, Jacques et Jean, tous étaient alors « en bas âge ». Il est vrai que Christ était présent en personne et qu'il y avait un immense surcroît de bénédiction ; leurs yeux voyaient et leurs oreilles entendaient, ce que des prophètes et des rois avaient désiré de voir et d'entendre [Luc 10, 24]. Néanmoins, ils étaient encore « en bas âge » ; ils n'étaient pas délivrés de la loi, ils étaient encore tenus liés sous elle, par ses injonctions et ses ordonnances, et la terreur qui en résultait les gardait toujours dans une certaine mesure d'incertitude et de ténèbres ; et c'est ce qui devait être. Un homme sous la loi n'avait pas le droit d'être totalement heureux. Si en quelque manière que ce soit j'ai affaire à la loi, je dois sentir l'effet de la loi ; si j'ai la conscience d'avoir manqué sous la loi, je dois sentir sur mon esprit la pression de sa condamnation. Il en était ainsi des saints sous l'ancienne alliance. Ils étaient asservis, parce qu'ils étaient sous des tuteurs et des curateurs. « Mais quand l'accomplissement du temps est venu, Dieu a envoyé son Fils, né de femme, né sous (la) loi, afin qu'il rachetât ceux (qui étaient) sous (la) loi, afin que nous reçussions l'adoption ». Il était tout à fait nécessaire que Christ fût homme, et qu'Il fût Juif. S'Il n'avait pas été homme, il ne pouvait y avoir aucune base pour venir à la rencontre d'aucun enfant d'Adam, quelles que fussent les circonstances ; et s'Il n'avait pas été Juif, où auraient été également soit la loi, soit les promesses ? Mais comme Il fut l'un et l'autre, une chose infiniment plus grande est introduite maintenant — la rédemption. Il vint comme un homme et sous la loi, mais le but était : « Afin qu'il rachetât ceux (qui étaient) sous (la) loi ». Dieu avait trouvé bon de mettre le Juif dans une place spéciale, dans des buts particuliers ; et l'issue de cette épreuve fut que les Juifs amenèrent un plus grand déshonneur sur le nom de Dieu, que même les « pécheurs d'entre les nations » [2, 15]. Nous savons que si jamais il y eut un peuple déterminé à se détruire, et à abandonner ce qu'ils tenaient de la miséricorde divine, ce fut Israël. S'il y avait une idole parmi les nations, ils en prenaient le modèle ; et le roi Achaz en vint même jusqu'à commander que toutes les oblations fussent offertes sur l'autel qu'il avait imaginé d'après le modèle de l'autel païen qu'il avait vu à Damas [2 Rois 16, 10-15], insultant ainsi l'autel de Dieu. Le grand crime pour lequel Israël avait été transporté à la fin, c'est qu'ils avaient dressé les veaux d'or. À Jérusalem dans le temple, les Juifs renouvelèrent le péché d'autrefois, pour lequel Dieu les avait frappés au désert. Ils ne furent pas fidèles à Dieu, mais ils s'attachèrent à l'idolâtrie comme à un héritage trop précieux pour être abandonné. Les Juifs qui avaient été appelés d'entre les nations pour être un témoignage spécial pour Dieu contre le culte des images, ne se contentèrent pas de suivre leurs propres idoles, mais ils voulurent adopter celles de leurs voisins — des païens qui les entouraient — et Dieu les balaya. C'est ainsi qu'il nous est parlé dans le livre des Rois et des Chroniques du péché de Jéroboam, par lequel il avait fait pécher Israël. Ce fut la chose spéciale dont Dieu gardait le souvenir. Toutes sortes de nouvelles dynasties s'élevèrent continuellement ; mais il importe peu ce qu'elles étaient, ne fût-ce qu'un homme qui régnât pour un mois, c'était toujours ce même péché uniforme, le péché de Jéroboam, dont Dieu se souvenait, et cette idolâtrie — la plus insultante de toutes — le veau d'or. C'était un péché déterminé devant Sa face : « Ce sont ici tes dieux, ô Israël, qui t'ont fait monter du pays d'Égypte » [Ex. 32, 4]. Jusque-là, nous voyons ce que fut Israël ; et si

nous regardons la prophétie de Jérémie, nous verrons que Dieu fait ce reproche à Juda, qu'Israël la revêche s'était justifiée en la présence de Juda, parce que Juda était beaucoup plus coupable.

Mais nous ne devons pas limiter à Israël cette triste histoire du mal ; il nous faut lire la Bible comme une leçon quant au cœur, la leçon de ce qu'est l'homme à l'égard de Dieu. Et ce qu'elle nous apprend d'Israël et de Juda, appliquons-le à nous-mêmes. C'est là ce que Dieu me montre que je suis ; c'est là la sorte d'étoffe dont mon cœur est composé ; c'est là ce que fait la nature humaine quand Dieu la met à l'épreuve. L'idolâtrie régnait donc ; et, comme nous le savons, calamité sur calamité fondit sur le peuple. Ils furent transportés en captivité jusqu'à Babylone, et plus tard le résidu fut ramené de la captivité pour recevoir le Fils de Dieu. Quand Il vint du ciel, ce fut dans la plénitude de la grâce. Le péché était entré par la femme, et ici nous avons le Sauveur. Et la loi ayant introduit ce qui était écrasant pour les espérances d'un pécheur, Christ vint « né de femme, né sous (la) loi » [v. 4] ; mais c'était pour racheter ceux qui étaient sous la loi. La simple observation de la loi n'aurait pu racheter personne ; il était essentiel, pour le maintien des droits et du caractère de Dieu, que le Seigneur montrât qu'Il était parfait comme Israélite, parfait comme Fils de Dieu au-dessus de la loi — parfait en toutes choses. Mais, quelle que fût Sa gloire, et quelle que fût la place dans laquelle Il descendît, le but de tout c'était la rédemption — de racheter par Lui ceux qui étaient sous la loi. Dieu attendait pour les introduire dans la place qu'Il voulait que Son peuple occupât. Dieu ne prenait pas plaisir à voir Son peuple trembler. Il attendait le moment béni où la mort de Christ donnerait un juste titre pour délivrer Son peuple hors de cette condition, pour l'introduire dans un nouvel état de choses après que le lien de la loi serait brisé pour toujours par la mort de Jésus, du Fils de Dieu. Et il en fut ainsi. Il racheta donc ceux qui étaient sous la loi.

Maintenant vient une autre chose. Dieu ne peut jamais se contenter d'une simple délivrance négative. C'était « afin qu'il rachetât ceux (qui étaient) sous (la) loi, afin que nous reçussions l'adoption ». Mais même cela ne Le satisfait pas ; car il aurait pu y avoir encore la pensée que cette adoption comme enfants n'était que pour les croyants en Israël — que c'était ici la position dans laquelle *ils* étaient introduits maintenant. Mais l'apôtre se retourne vers les Gentils, et dit : « Et parce que *vous* êtes fils », changeant la personne du verbe, et s'adressant aux Galates de la manière la plus marquée. « Et parce que vous êtes fils, Dieu a envoyé l'Esprit de son Fils dans nos cœurs, criant : Abba, Père » [v. 6]. Ici nous apprenons bien clairement que le Juif, par la loi, n'avait fait qu'entrer dans une position d'asservissement : c'est tout ce que la loi pouvait faire pour lui. Il était impossible qu'il en fût autrement. La loi pouvait condamner ce qui était mal, et rien de plus. Mais maintenant Christ vint ; et en Christ, il y a puissance pour délivrer ; et c'est ce dont l'homme ruiné a besoin. Il y a une puissance qui délivre, et Dieu l'introduit, en Christ. « Quant l'accomplissement du temps est venu, *Dieu* a envoyé son Fils » [v. 4]. C'est Dieu Lui-même qui introduisait cette œuvre bénie, et même c'est en cela qu'Il prend plaisir. Quand la loi fut introduite, quoiqu'elle fût donnée de Dieu, il dit pourtant simplement qu'elle « a été ordonnée par des anges » [3, 19]. Il emploie simplement des serviteurs pour l'œuvre, des serviteurs qui sont comparativement à distance, qui n'eurent jamais le lien que nous avons, celui de la vie et de l'Esprit, le lien de Christ Lui-même. Les anges peuvent être saints, mais un ange ne s'élève jamais hors de la condition de serviteur ; ils sont même serviteurs des saints, « envoyés pour servir en faveur de ceux qui vont hériter du salut » [Héb. 1, 14]. Mais maintenant, quand il nous est parlé de rédemption, c'est Dieu qui est montré bien évidemment et complètement comme en étant la source. « Dieu a envoyé son Fils, né de femme, né sous (la) loi, afin qu'il rachetât ceux (qui étaient) sous (la) loi, afin que nous reçussions l'adoption. Et parce que vous êtes fils » (vous Gentils) etc. Sans doute, il n'est parlé que de Gentils qui croient, mais sans un mot qui annonce que nous soyons mis sous la loi, sans la moindre pensée de nous soumettre aux voies de discipline que les Juifs avaient connues.

Le croyant juif avait été dans la condition de quelqu'un « en bas âge », d'un esclave sous la loi ; le Gentil ne le fut jamais. Il est vrai qu'il était esclave, mais sous un caractère totalement différent. C'est à l'idolâtrie qu'il

était asservi ; le Juif était asservi à la loi. Ce dernier, donc, était asservi à une chose qui en elle-même était intrinsèquement bonne, mais destructrice pour lui ; l'autre était asservi à ce qui était de Satan, et n'avait rien qui l'unît à Dieu. Plus le Gentil était religieux, plus complètement il était l'esclave de Satan. Nous verrons bientôt la force de cela. Dans le cas des Juifs, ils avaient été sous ce système de tuteurs et curateurs ; quoiqu'ils fussent réellement des croyants, ils avaient su ce que c'était que d'être uniquement à distance, loin de Dieu, incapables de s'approcher de Dieu et d'épancher leurs cœurs devant Lui comme enfants. Ils pouvaient crier à Lui, faire monter à Lui leurs gémissements : c'est ce que vous avez dans les Psaumes, qui sont remplis de cette confiance bénie en Dieu ; mais c'est la confiance de serviteurs qui comptent sur Dieu pour intervenir en leur faveur, qui espèrent en Dieu, mais qui ne sont pas encore capables de Le louer — ils ne sont pas amenés près de Lui. Même dans quelques-uns des psaumes les plus élevés, ils prient que la colère de Dieu ne soit pas enflammée contre eux à jamais. Ils n'ont pas la conscience qu'elle soit entièrement détournée pour eux. D'un autre côté, dans les pensées de Dieu, en jugement, à l'égard de Ses ennemis, ils attendent le moment comme si c'était un privilège de soumettre les ennemis de Dieu, et ils Lui demandent de les rendre comme le chaume chassé par le vent — de se servir de Son peuple et de leurs chiens, en sorte qu'ils s'abreuvent du sang des ennemis — pensée remplie pour nous de la plus pénible association d'idées qui répugneraient à tout chrétien. Il y a même bien des personnes qui sont en danger de condamner la Parole de Dieu, parce que de tels désirs s'y trouvent. Le langage est parfaitement adapté à des âmes sous la loi ; mais maintenant, nous sommes sous la grâce, et nous ne sommes pas sous la loi, et nous prions pour les personnes qui nous font du tort et qui nous persécutent [Matt. 5, 44] ; tandis que tout le ton des Psaumes, quand ils parlent du bonheur de froisser les petits enfants de Babylone contre la pierre, est tout autre chose que de rendre le bien pour le mal : c'est le mal qui trouve sa juste sentence. Je maintiens que toutes les expressions dans les Psaumes sont de Dieu — que toutes ces imprécations sont divines. Chaque malédiction, menace et avertissement, toute cette sympathie avec la rétribution divine, est autant de Dieu que l'intercession du chrétien maintenant pour Ses ennemis ; mais elles ne s'adaptent ni au même temps ni aux mêmes personnes, et Dieu n'y accomplit pas le même but. Tant que Dieu prolonge le jour de la grâce, toutes ces choses sont entièrement inapplicables. Elles ne sont pas ce que Dieu manifeste maintenant. Elles demeurent à toujours vraies ; chacune, en elle-même, est toujours une chose juste. Mais le fait est que Dieu a maintenant, en Christ, introduit la grâce, pleine et souveraine ; et par conséquent, Dieu met ceux qui appartiennent à Christ dans la position où ils puissent manifester, non une justice terrestre, mais la grâce céleste. Le règne selon la justice est une chose réservée, et qui doit être un jour accomplie à la lettre ; et Dieu emploiera Son peuple Israël comme l'instrument spécial pour exécuter ces jugements divins.

Considérons l'Apocalypse. Les voies de justice se présentent après que l'Église a été enlevée au ciel — après que les vingt-quatre anciens ont été intronisés et couronnés devant le trône, représentant les rachetés célestes que Dieu appelle maintenant d'entre Juifs et Gentils. Dieu commence alors à agir sur Son ancien peuple, Israël, qui le comprend, et crie à Dieu, et Lui demande : « Jusques à quand, ô Maître souverain, saint et véritable, ne juges-tu pas, et ne venges-tu pas notre sang de ceux qui habitent sur la terre ? » [Apoc. 6, 10]. N'est-ce pas là quelque chose qui correspond au ton des Psaumes, et pourtant ce sont des saints de Dieu. Mais faites attention aux conséquences quand on confond maintenant ces économies. La Bible demande qu'on l'expose « justement ». Si vous prenez des parties de l'Écriture et que vous les appliquiez mal, d'une manière ou d'une autre, vous serez un ouvrier qui aura certainement « à avoir honte » [2 Tim. 2, 15]. Hélas ! comme les hommes pervertissent le sermon sur la montagne ! Ils trouvent certaines expressions prononcées par le Seigneur pour Ses disciples ; ils Le trouvent insistant sur le précepte de ne pas résister au mal, de ne pas rendre coup pour coup, de n'employer aucun moyen terrestre pour revendiquer leurs droits ou les défendre

contre les violences personnelles, le dépouillement de ce qui leur appartenait, etc. ; les choses mêmes dont les hommes se ressentent comme étant une violation de leurs droits. Si un chrétien rédigeait aujourd'hui d'après ces principes un code pour tous les hommes, que pourrait-il y avoir de plus contraire à la pensée de Dieu ? Ce serait essayer de gouverner le monde d'après les principes de la grâce. Si vous en faisiez l'expérience sur les hommes tels qu'ils sont, le monde deviendrait une scène de brutalité plus terrible encore que dans le temps de la grande rébellion en Angleterre, quand ils essayèrent d'agir sur le principe de la rétribution que présentent les Psaumes. Alors, on plaçait les chrétiens sous l'esprit et le principe de la loi ; mais essayer de placer le monde sous ce qui est destiné à diriger les enfants de Dieu, produirait une confusion encore pire. On pardonnerait au fripon et au coquin, et on les caresserait, on permettrait au voleur de s'appropriier plus, au gré de ses désirs. Il est évident que de tels principes ne pourraient jamais faire pour le monde, et en effet ils ne furent pas destinés pour le monde. Des hommes mal instruits peuvent s'écrier que c'est là ôter la Bible ou une grande partie de la Bible ; mais c'est tout entièrement une fausse alarme. C'est seulement un effort pour les amener à comprendre la Bible, et leur enseigner la signification réelle de ses diverses parties.

Voici le point pratique, c'est que les Gentils, tels que nous-mêmes, ont été complètement arrachés à toute la condition dans laquelle nous étions. Nous n'étions pas sous la loi, mais nous étions sous le péché — dans une insubordination totale quant à Dieu — sous toute sorte de mal. Il se peut que ce ne fût pas nécessairement un mal ouvert, un mal moral ; mais nous vivions pour le mal, nous vivions sans Dieu ; et c'est là une manière bien douce de décrire la condition dans laquelle nous avons tous été. Ces Galates avaient été sous les formes les plus grossières de l'ignorance et de l'idolâtrie ; mais tel est l'esprit de grâce, qu'ils avaient été complètement retirés de tout cela, et, par la foi en Christ, ils avaient été faits fils de Dieu, sans passer par aucun degré intermédiaire. Ils s'étaient repentis ; ils avaient reçu l'évangile ; ils étaient devenus enfants de Dieu. « Et parce que vous êtes fils, Dieu vous a envoyé l'Esprit de son Fils dans vos cœurs, criant : Abba, Père » [v. 6] — l'expression même que Lui, le Christ béni, en pleine communion avec Son Père, avait proférée. Pensez dans quelle place nous avons été amenés ! Que celui qui, seulement le jour auparavant, était un misérable Gentil, souillé et idolâtre, soit autorisé par le Saint Esprit à prononcer la même douce expression de relation — Père ! Quelle place Dieu a donnée à Ses enfants maintenant ! Et la chose est présentée, non en parlant des Juifs, dont il était expressément dit qu'ils avaient été rachetés de leur condition sous la loi, et introduits dans la relation de fils ; mais le Saint Esprit s'épanche quand Il parle concernant les Gentils. Il aurait pu y avoir l'idée que le Gentil, comme il n'avait rien connu touchant la loi, ne pouvait pas être introduit tout d'un coup dans une place si bénie, comme le Juif croyant. Mais il n'en est rien : le Juif avait dû être retiré, non seulement du péché, mais de dessous la loi. Le Gentil n'avait que son péché dont il doit être retiré ; et à cause de cela l'œuvre s'opérait en lui, si je puis le dire, beaucoup plus simplement. Le Juif avait à désapprendre, le Gentil n'avait qu'à apprendre. Tout ce que le Gentil avait, c'était la nature corrompue uniquement, jusqu'à ce qu'il fût converti, et alors il était aussitôt amené en la lumière de la grâce de Dieu ; tandis que le Juif devait être amené hors de la sphère de la loi, et il était gêné — ou entravé peut-être, par les restes du système légal qui s'attachaient encore à lui.

Rappelez-vous que celui qui comprend la grâce n'affaiblit jamais la loi ; c'est un bien grand péché que de le faire. La doctrine de la foi établit la loi. Si vous pensez que le chrétien soit sous la loi, et qu'il puisse néanmoins être sauvé et heureux, vous détruisez en réalité l'autorité de la loi. Les croyants juifs, sous la loi, n'eurent jamais la pleine paix ni la pleine joie que l'évangile apporte maintenant ; et partout où vous avez maintenant des âmes sous la loi, en leur esprit, il se peut qu'elles soient sauvées, mais elles n'ont jamais ce plein repos auquel l'œuvre de Christ donne droit. La raison est bien simple. Quoiqu'elles aient reçu Christ, elles ne font pas l'application de Son œuvre. Si elles le faisaient, elles verraient qu'un des effets de la rédemption, c'est de

délivrer une personne — non pas de la soumission à Christ — mais de la rendre plus que jamais soumise à la volonté de Dieu, et pourtant sans être placée sous la loi. C'est pourquoi l'apôtre montre que la place en laquelle ils avaient été amenés, était celle de fils. Or, la position de fils est une soumission intelligente à son père ; le Saint Esprit, l'Esprit de Son Fils, enseigne à crier : « Abba, Père » ; mais nullement à dire : « Misérable homme que je suis, qui me délivrera de ce corps de mort ? » [Rom. 7, 24]. C'est là le cri arraché au cœur de quelqu'un qui est sous la loi, qui s'écrie dans l'angoisse de son esprit, ayant toujours le sentiment qu'il y a quelque chose dont il a à être délivré ; un peu consolé parfois, puis abattu sous la pression de la loi. Au contraire, quand l'âme connaît la plénitude de bénédiction que Dieu nous a donnée en Christ, le cœur est conduit par le Saint Esprit à crier : « Abba, Père ». C'en est fait de la chair aux yeux de Dieu, et nous avons le droit de dire que nous en avons fini avec elle nous-mêmes. Dieu ne peut se fier à moi ; et je ne puis me fier à moi-même ; mais je sais que je puis me fier à Dieu en Son Fils bien-aimé, qui a aboli le péché par le sacrifice de Lui-même, en sorte qu'il y a un parfait repos pour le cœur. Le cri de l'Esprit est : « Abba, Père » ; c'est ainsi que l'enfant de Dieu est conduit à employer le langage propre à sa relation avec Dieu. D'autres peuvent admirer la création de Dieu, peuvent appuyer sur les merveilles des cieux et de la terre ; mais le cri de l'Esprit est : « Abba, Père » ; et vous pouvez le sentir beaucoup mieux que vous ne pouvez l'exprimer. Qu'est-ce que le plaisir d'appuyer sur les attributs de Dieu, ou sur les effets extérieurs de Sa puissance, comparé à la joie du cœur qui sent la relation divine ? C'est ainsi que nous voyons l'apôtre rappeler aux saints de la Galatie leur relation avec Dieu ; c'était le cri que le Saint Esprit formait, le cri adapté à la relation, à la conscience de laquelle ils avaient été amenés, ayant été retirés de leur idolâtrie. Car tout dépend de ceci — de la simplicité avec laquelle mon âme reçoit cette grande vérité que, quant à tout ce que je suis, tout a été jugé sur la croix ; et maintenant il y a un nouvel homme devant Dieu, et un nouvel homme devant moi — Christ ressuscité d'entre les morts ; et j'ai le droit de dire : C'est là Celui dans lequel je suis placé devant Dieu. Pouvons-nous avoir un autre cri que celui-là : « Abba, Père » ?

Mais ensuite, il y a un avertissement aussi bien qu'une conclusion. La conclusion est : « De sorte que tu n'es plus esclave, mais fils ; et si fils, héritier aussi de Dieu par Christ » [v. 7]. Tout comme dans le chapitre 6, où il dit : « Frères, quand même un homme s'est laissé surprendre par quelque faute, vous qui êtes spirituels, redressez un tel homme dans un esprit de douceur ». Le Saint Esprit adresse ensuite un avertissement à l'âme de chacun individuellement : — « Prenant garde à toi-même, de peur que tu ne sois aussi tenté ». Ainsi, si Dieu donne un avertissement qui soit individuel, Il donne une consolation, et Il la donne avant l'avertissement. « De sorte que », est-il dit, comme le résultat de tous les raisonnements, « tu n'es plus esclave, mais fils ; et si fils, héritier aussi de Dieu par Christ ». Remarquez-le bien ; ce n'est pas ce qu'ils seront ; ce n'est pas qu'ils sont toujours « en bas âge » dans ce monde, et qu'ils auront leur bénédiction dans le ciel ; mais : « *Tu n'es plus esclave, mais fils* ». Si vous étiez Juif, vous seriez l'esclave de la loi. Mais maintenant, peu importe ce que vous étiez ; si vous aviez été un idolâtre, vous avez, en recevant Christ, passé dans la plénitude de la bénédiction qui est due de la part de Dieu à Son Fils bien-aimé. Dieu n'a pas de bénédiction qui soit trop grande pour le cœur qui s'incline devant Lui : — « Si fils, héritier aussi de Dieu par Christ ». Il élargit la sphère : ce n'est pas seulement héritier de ceci ou de cela, mais « héritier... de Dieu ». Ce que Dieu possède, ce que Dieu aura dans le jour béni qui va venir, Il le partagera avec Ses enfants. Et c'est là ce que signifie la dernière clause dans Éphésiens 1, 18. Voyez aussi Romains 8. Telle est la place à laquelle Dieu nous destine — rien de moins ; Il n'a pas la pensée de rien retenir. Comme la grâce a été, ainsi la gloire sera, la réponse de Dieu à l'insinuation de Satan dans le jardin d'Éden.

Maintenant vient l'avertissement : « Mais alors, ne connaissant pas Dieu, vous étiez asservis à ceux qui de (leur) nature ne sont pas dieux : mais maintenant, ayant connu Dieu, mais plutôt ayant été connus de Dieu » [v. 8-9] etc. Il est clair qu'il veut parler des Gentils ; il ne dit pas : quand *nous* ne connaissions pas Dieu, parce que les Juifs avaient une certaine connaissance de Dieu sous la loi ; mais : « Ne connaissant pas Dieu, *vous* étiez » etc.

— ce qui concerne évidemment les païens. « Comment retournez-vous de nouveau aux faibles et misérables éléments auxquels vous voulez encore derechef être asservis ? ». Pesez bien ces expressions. Il ne peut y avoir une déclaration plus solennelle pour ce qui regarde l'état actuel de la chrétienté. Que veut-il dire en écrivant à ces saints de la Galatie, qu'ils retournaient *de nouveau* aux faibles et misérables éléments auxquels ils voulaient *encore derechef* être asservis ? Ils devaient être complètement choqués. Retourner de nouveau à l'idolâtrie ! Comment cela pouvait-il être ? Ils pouvaient dire : Nous ne faisons que prendre le principe de la loi ; appelez-vous cela les faibles et misérables éléments ? Eh bien ! dit l'apôtre, quand vous étiez inconvertis, vous adoriez de faux dieux — des idoles ; mais si vous, chrétiens, vous allez chercher des principes juifs, même ces jours de fête, ou d'autres principes de la loi, vous êtes en principe des idolâtres, retournant de nouveau à cette idolâtrie de laquelle Dieu vous délivra. Comment cela ? La raison est claire. Ce n'est pas que la loi en elle-même peut être idolâtre, ni que Dieu n'usât pas de patience envers les préjugés de ceux qui avaient été juifs. Mais voici des croyants d'entre les Gentils, qui recouraient à ces éléments légaux. Qui leur en avait parlé ? Ces choses avaient perdu toute leur signification, et un Gentil n'avait rien à faire avec elles ; elles avaient leur valeur comme ombres de Christ, avant que Christ vînt ; mais perdre de vue Christ ressuscité d'entre les morts pour retourner à ce qui n'était qu'une ombre, c'était aux yeux de Dieu retourner à l'idolâtrie. Toutes les fois que la chrétienté professante prend la loi avec ses cérémonies extérieures et ses ombres (quoique cela fût très bien sous la loi), et les adopte comme culte chrétien, elle est, sans le savoir, mais réellement, tombée dans l'idolâtrie.

Supposez qu'une personne dise : Je me trouve bien froid en adorant Dieu, et j'ai besoin de quelque chose pour réveiller mon âme ; quoi de plus convenable que d'avoir un portrait de mon Sauveur, afin que, comme je Le contemple avec Sa couronne d'épines, je sente plus profondément Son amour, et que les affections de mon cœur deviennent plus attirées à Lui ? C'est là de l'idolâtrie maintenant, lors même qu'il n'en serait pas ainsi dans tous les temps. Mais il y avait certaines choses semblables, permises sous le système légal à cause de la dureté de leurs cœurs ; ils avaient des sacrifices de bétail et une sacrificature terrestre ; mais pour un Gentil, en venir à ces choses, c'est, aux yeux de Dieu, retourner à l'idolâtrie. Le Saint Esprit insiste là-dessus avec les croyants de la Galatie, car le mal n'était encore qu'en germe. Si c'est là la vérité, quel péché de prendre part à ce qui est idolâtrie au jugement de Dieu, de l'appuyer ou de le sanctionner, d'aucune manière ! Le mal augmente bien rapidement. Il n'est pas maintenant limité au papisme ; mais les pas qu'on a faits dans ces dernières années vers les principes catholiques sont la même chose. S'il renferme quelque élément religieux, c'est un élément idolâtre qui emploie certains sentiments de crainte dans notre nature déchue, pour amener les gens à éprouver plus de révérence dans le culte. C'est précisément la chose qui est opposée à la foi. L'essence de notre bénédiction consiste en ce que l'âme jouit de Christ par la Parole de Dieu — le Saint Esprit donnant cette jouissance de Christ, à part tout ce qui agit sur l'œil ou l'esprit naturel. Car c'est précisément cet abus même que l'apôtre dénonce ici si fortement, et qu'il appelle l'élément faible et misérable. Ce que Dieu estime dans le culte serait maintenant, en général, considéré comme maigre et pauvre ; car cela suppose l'absence de décorations extérieures et de toute excitation, afin que ce soit la puissance réelle du Saint Esprit agissant parmi les saints.

« Vous observez des jours, et des mois, et des temps, et des années » [v. 10]. *Ne pas* faire cela, c'est la merveille aujourd'hui. Hélas ! le mal qui existait chez les Galates est regardé comme une preuve de religion. Paul flétrit cette observance, non seulement comme une erreur, mais comme une preuve d'idolâtrie. Dans le paganisme, on faisait grand cas de ces fêtes, et Dieu les permettait dans le judaïsme, parce que les Juifs avaient des moyens de religion adaptés à leur état et à un sanctuaire terrestre. Mais maintenant, tout est complètement changé, et l'observance de fêtes et de saisons spéciales, comme un moyen de plaire à Dieu, est

réprimé avec autorité par le Saint Esprit. « Je crains pour vous que peut-être je n'aie travaillé en vain pour vous » [v. 11]. N'est-ce pas une chose bien solennelle que, quel qu'eût été le mal chez les Corinthiens, l'apôtre ne dit jamais à leur sujet : « Je crains pour vous » ? — Si nous avions connu une assemblée ayant en son sein autant de mal moral, et de mal flagrant — où quelques-uns même cherchaient à renverser la résurrection, n'aurions-nous pas dit qu'il n'y eut jamais rien de si pitoyable que leur état ? Mais l'apôtre leur écrit dans la confiance qu'ils seraient retirés de ce mal. Non pas qu'il ne le sentît profondément ; et il met devant eux leur condition critique ; mais il écrit dans l'assurance que Dieu toucherait leurs cœurs. « Dieu par qui vous avez été appelés à la communion de son Fils Jésus Christ notre Seigneur, est fidèle » [1 Cor. 1, 9]. Puis il commence à s'occuper de leur conduite après qu'il a touché cette grande corde dans leurs cœurs. Mais quand il écrit aux Galates, il n'y a pas de telles expressions. Plus tard, le Saint Esprit lui donne de la consolation à leur égard, mais c'est bien loin de ce qu'il sent en écrivant aux Corinthiens. Le légalisme est une chose insidieuse, parce qu'il a une belle apparence. Lorsque le cas est tel, les hommes s'imaginent qu'ils deviennent plus saints pratiquement ; mais le fait est que c'est le contraire. Ce qui produit la vraie sainteté, c'est que ce n'est pas seulement le nom d'un jour, ou d'une heure, ou d'une saison, ou d'un lieu, mais c'est Dieu opérant dans l'âme « et le vouloir et le faire, selon son bon plaisir » [Phil. 2, 13] ; et cela, parce qu'elle est sanctifiée « par l'offrande de Jésus Christ (faite) une fois pour toutes » [Héb. 10, 10]. Dieu introduit le croyant dans Sa propre présence, et l'y place comme un enfant.

Des personnes peuvent, en réalité, se trouver respirer le souffle vital du papisme, tandis qu'elles pensent en avoir la frayeur la plus salutaire. Cherchons et voyons, pour nos propres âmes. Nous pouvons toujours regarder à Dieu, nous attendre à Lui, et compter sur la victoire par notre Seigneur Jésus Christ. Que Satan déploie comme il voudra sa rage ; quoiqu'il en soit, Dieu sera toujours Dieu — et sera toujours fidèle à Sa propre Parole et à Son Esprit.

L'apôtre en vient maintenant à ses propres rapports avec les saints de la Galatie ; et il se sert du reproche même auquel les docteurs légaux les avait poussés contre lui, comme d'un argument de plus pour la vérité. Ils avaient, par leurs représentations, excité les Galates, en sorte qu'ils se sentirent fâchés contre l'apôtre, parce qu'il avait, pour ainsi dire, cessé d'être Juif, avouant qu'il en avait complètement fini avec la loi. C'est à cela qu'il répond maintenant. Il est important de comprendre comment on en a ainsi fini avec la loi. Ce n'est pas que l'apôtre n'en usât point ; mais alors le point est, comme il le dit à Timothée, qu'un homme doit en user légitimement, pour parler aux impies et aux iniques, etc. [1 Tim. 1, 8, 9] Mais ils le blâmaient parce qu'il ne défendait pas ses privilèges juifs. Il pouvait se servir de la loi de Dieu, et il s'en servait, en effet, pour des principes moraux et en ayant affaire aux hommes ; mais non comme d'un titre, ni comme d'une règle pour lui-même. C'eût été abaisser le fondement et le caractère de sa bénédiction, s'il avait condescendu à parler d'aucune chose qui lui appartînt selon la chair. La grâce l'avait introduit dans une place bien meilleure. Dans l'homme, la loi et la chair sont toujours ensemble. La loi de Christ fut la fin de l'une et de l'autre aux yeux de Dieu. La chair y fut jugée et condamnée : elle fut traitée comme une chose morte devant Dieu — morte et ensevelie : et nous sommes morts à la loi qui s'occupe de la chair. Nous avons passé en dehors de l'une et de l'autre ; nous ne sommes pas dans la chair, et nous ne sommes plus sous la loi. La chair étant la chose en nous contre laquelle la loi lutte, et la chair étant maintenant par la foi tenue pour une chose morte, il n'y a plus rien dont la loi puisse se saisir. Nous passons hors de sa province dans un autre pays et dans une autre atmosphère.

L'apôtre s'empare donc de ce reproche même, et le change en un argument inattendu pour l'évangile. « Soyez comme moi » [v. 12], dit-il ; c'est-à-dire, soyez affranchis de la loi comme étant morts à la loi, en Christ ; prenez votre place avec hardiesse et fermeté, avec la certitude que c'est la volonté de Dieu, que vous n'ayez

aucune relation directe avec elle. « Soyez comme moi ». Je suis affranchi de sa domination et de ses obligations. Ils disent que je ne mets pas en avant mes droits légaux comme Juif : je le sais et je le proclame. Vous étiez Gentils selon la chair ; vous ne fûtes jamais, en aucune façon, dans une position juive : ne la cherchez pas maintenant que vous en avez une meilleure, par grâce et dans Sa grâce. « Soyez comme moi, car moi aussi (je suis) comme vous, frères, je vous en prie ». Vous êtes Gentils, et vous n'avez jamais été, et vous n'êtes pas sous la loi du tout, « et je suis comme vous êtes ». Si seulement vous compreniez votre position d'affranchissement de la loi, comment pourriez-vous désirer de passer sous son joug ? Il présente la chose sous une forme concise et très elliptique ; mais je crois qu'on doit la comprendre, quand on la prend en connexion avec ce qui précède et ce qui suit. « Vous ne m'avez fait aucun tort ». Ils craignaient apparemment qu'en laissant voir à l'apôtre qu'il renonçait à la place qui lui appartenait en propre, ils ne fissent quelque chose pour blesser ses sentiments. Pas du tout, dit-il : « Vous ne m'avez fait aucun tort ». Je reconnais pleinement que, quoi que je fusse comme homme dans la chair, j'ai entièrement abandonné ce terrain. Comme descendant direct d'Abraham en supposant l'absence de toute chose et une observation parfaite de la loi, je ne serais pas aussi béni que je le suis en Christ. Puis, se rappelant ce qu'il avait dit au chapitre 3 verset 10 (« tous ceux qui sont sur le principe des œuvres de loi, sont sous malédiction »), nous voyons que tout ce qui pourrait être gagné en prenant un terrain légal, c'est une malédiction. Eh bien, donc (et l'apôtre pouvait insister d'une manière triomphante) : « Soyez comme moi, car moi, aussi (je suis) comme vous, frères ; je vous en prie ». Vous n'étiez que des Gentils, et vous n'aviez rien affaire avec la loi ; et maintenant je suis amené dans une position en dehors de la loi, tout autant que vous — non pas, sans doute, en devenant un Gentil ; mais en étant délivré de la loi en Christ, et par le moyen de Christ. Telle est la bénédiction de la position chrétienne. Ce n'est pas simplement absence de loi, mais le fait d'avoir été introduit dans l'union avec Christ, ce qui nous élève au-dessus de la loi, et en même temps assure l'obéissance et réveille l'amour envers Dieu et envers l'homme, comme jamais la loi ne pouvait le faire. Ainsi, ce que la loi avait en vue est accompli (Rom. 8, 3, 4), et cela beaucoup plus pleinement qu'il aurait jamais pu l'être autrement, par le moyen de l'amour de Christ qui étreint l'âme. Et cela est fait, non par le procédé purement négatif de dire à un homme qu'il n'a pas la loi pour sa règle, mais en le plaçant sous Christ, c'est-à-dire sous Sa grâce. C'est là ce que la foi fait pour l'âme.

« Vous savez comment au commencement je vous ai évangélisé dans l'infirmité de la chair ; et vous ne m'avez point méprisé, ni rejeté avec dégoût ma tentation (qui était) en ma chair ; mais vous m'avez reçu comme un ange de Dieu, comme (le) Christ Jésus » [v. 13-14]. Bien loin de venir avec quelque chose qui sentît la confiance charnelle, il vint comme un homme qui souffrait. Il fait seulement allusion à la chose ici, mais elle est plus particulièrement présentée en 2 Corinthiens 12. Et il est bien doux de considérer comment il arriva, et quand il arriva, que l'apôtre reçut cette humiliante marque en sa chair. Il ne nous est pas dit ce qu'elle était. Ce pouvait être quelque particularité dans sa parole, ou son regard, etc. Nous savons que c'était quelque chose en rapport avec son état corporel ; c'était *en sa chair*. Mais il est tout à fait clair, et bien touchant en même temps de le savoir, que plus l'apôtre était conduit de Dieu et béni en sa course, les marques qu'il portait de souffrance, de faiblesse, et de honte en sa personne, n'en étaient que plus profondes. L'écharde dans la chair suivit le fait de son ravissement jusqu'au troisième ciel. L'ange de Satan le souffleta, et Dieu en fit résulter un avantage précieux, afin que l'apôtre fût tenu dans l'abaissement à ses propres yeux et même à ceux d'autrui. Il fut ainsi rendu manifeste que ce qui opérait de telles merveilles dans Paul, c'était la puissance du Saint Esprit, en dépit de ce que la sentence de mort était passée sur toute l'énergie de la nature. Le jour viendra où Dieu rétablira les Juifs, où Il les mettra dans la position de « la tête », et les Gentils dans celle de « la queue » [Deut. 28, 13] — et alors tout sera établi dans l'ordre convenable selon la pensée de Dieu. Mais maintenant il n'en est nullement ainsi. Tel est, pour ainsi dire, le langage de Paul. Être Juif, ce n'est rien. Tout a disparu. Je suis venu ici comme

quelqu'un qui souffre et qui est méprisé, et ne revendiquant en rien ce que je suis comme enfant d'Abraham. Je suis mort à tout cela. Et comme preuve, il fait allusion aux circonstances bien connues de sa première prédication parmi eux. Ne se rappelaient-ils pas que lorsqu'il vint à eux, ce ne fut pas avec puissance ou éclat, mais profondément éprouvé ? Au lieu d'attraits extérieurs attachés à sa personne, il y avait ce qui ne pouvait être qu'une pénible épreuve pour lui-même et pour eux. Mais qu'en pensaient-ils alors ? Ils étaient si pleins de l'évangile, si heureux de voir que la grâce et la bénédiction de la vérité étaient prêchées, qu'ils regardaient Paul comme on aurait regardé un ange. « Vous ne m'avez pas méprisé... Mais vous m'avez reçu comme un ange de Dieu, comme (le) Christ Jésus ».

« Quel était donc le bonheur dont vous vous vantiez ? Car je vous rends témoignage que s'il eût été possible, vous eussiez arraché vos yeux et vous me les eussiez donnés » [v. 15]. Leurs affections avaient été complètement aliénées : c'est toujours l'effet produit, lorsque de fausses doctrines agissent sur les esprits. L'inimitié s'accroît et toutes les circonstances tendent à la grossir. L'apôtre présente la chose vivement et fortement à leur conscience. « Je suis donc devenu votre ennemi, en vous disant la vérité ? Ils sont zélés à votre égard, mais non pas comme il faut ; au contraire, ils veulent *vous exclure* » [v. 16-17] — « ou *nous exclure* » comme d'autres lisent ; car en réalité c'était exclure l'apôtre de toute communication avec les saints — élevant une barrière entre lui et eux. « Ils veulent *nous exclure*, afin que vous soyez zélés à leur égard » : c'est-à-dire, afin que ce fût une affaire de flatterie les uns à l'égard des autres ; car la loi est invariablement pervertie pour enfler la chair, quand on n'en use pas selon le dessein de Dieu. « Mais il est bon d'être toujours zélé pour le bien, et de ne pas l'être seulement quand je suis présent avec vous » [v. 18]. L'expérience de Paul avec les Galates était exactement l'opposé de tout ce qui se trouvait à Philippiens. Vous pouvez vous rappeler un passage bien connu dans Philippiens 2, où l'apôtre parle d'eux comme ayant « toujours obéi, non seulement comme en ma présence, mais beaucoup plus maintenant en mon absence ». Ils étaient remarquables pour leur esprit d'obéissance quand il était présent ; et c'est toujours l'esprit de grâce qui produit cela, comme la loi engendre la servilité et la crainte. Quand nous sommes heureux dans la présence de Dieu, nous sommes unis en un seul objet commun, et cet objet c'est Christ. Il y a ainsi un motif qui gouverne toutes les affections et toutes les actions ; et le bonheur, la paix, et la soumission sont les effets propres et naturels de la grâce quand elle opère parmi les enfants de Dieu. À Philippiens donc, ils avaient toujours obéi, non seulement quand Paul était là, mais beaucoup plus en son absence. Ils travaillaient à leur propre salut avec crainte et tremblement, ayant la conscience du grand combat dans lequel ils étaient engagés. Ils répudiaient ce vain rêve, que, parce qu'ils étaient chrétiens, toute la difficulté était passée ; mais au contraire, ayant été amenés à Christ, ils se trouvaient néanmoins en présence d'un puissant ennemi, et dès lors ils ne voyaient aucun refuge qu'en *Dieu*. L'apôtre était parti, mais au lieu d'être abattus par là, cela les fit regarder à Dieu de plus en plus ; non pas avec quelque orgueil dans le cœur, mais en sentant la nécessité de dépendre de Lui. Le même sentiment qui les portait à reconnaître Dieu en toutes choses, les aurait conduits à se servir de l'apôtre et à l'apprécier quand il était là ; lorsqu'il n'y était pas, cela les amenait à dépendre directement et immédiatement de Dieu. Tandis que l'orgueil du cœur qui aurait méprisé l'apôtre, exposerait les âmes à devenir idolâtres d'elles-mêmes, à ceux qui flattent le moi, et ainsi à toutes les tromperies de Satan. Le grand point pour les Philippiens, c'était que *Dieu* opérait en eux. Pourquoi être abattus, comme s'ils n'avaient pas la confiance que Celui qui les aimait le mieux, opérait en eux, et qu'Il aurait soin d'eux d'autant plus parce qu'ils étaient engagés dans une lutte si meurtrière ?

Chez les Galates, il n'en était pas ainsi. Prenant avantage de l'absence de l'apôtre, ils étaient bientôt tombés dans un emploi charnel de la loi, et avec des docteurs qui s'en entretenaient dans cette voie, ils perdaient rapidement toute affection réelle pour lui, ainsi que le bonheur dont ils avaient autrefois joui. Bien qu'il eût été mieux qu'ils eussent regardé à Dieu — s'attendant à Lui, et qu'ils eussent trouvé la force de se tenir de

Son côté, quand ils étaient laissés seuls, toutefois, en considérant l'état dans lequel ils étaient, il aurait pu désirer d'être avec eux. Leur foi avait été ébranlée, et ils avaient été en voie de se détourner de Christ, pour rendre les choses plus sûres par des ordonnances ; et comme l'apôtre avait traversé une grande épreuve à leur sujet lorsqu'ils vinrent d'abord à la connaissance de Christ — qu'il avait connu, comme il l'exprime lui-même, de pénibles et profondes angoisses à cet égard, ainsi il passait de nouveau en son esprit par tout cela. « Mes petits enfants, pour l'enfantement desquels je travaille de nouveau jusqu'à ce que Christ soit formé en vous » [v. 19]. Le légalisme avait tellement défiguré la vérité dans leurs âmes, qu'ils avaient besoin d'être enracinés et fondés tout de nouveau dans les premiers éléments de la grâce. Ils avaient cessé de retenir fermement la croix, et l'apôtre était en perplexité à leur sujet. Extérieurement, ils pouvaient être bien zélés ; mais quant à ce qui concernait le témoignage pour Christ, et la jouissance de Christ en leur âme, tout avait disparu. L'apôtre désirait que l'œuvre fût renouvelée dans leur âme, depuis l'origine même. « Je voudrais être maintenant avec vous et changer de langage, car je suis en perplexité à votre sujet » [v. 20]. Il veut dire qu'il désirait agir à leur égard, selon ce qu'il voyait que leur état demandait. Un effet pourrait être produit, et il leur parlerait avec douceur ; ou bien ils pourraient être légers, orgueilleux et durs, et alors il lui faudrait agir avec sévérité ; il voudrait « changer de langage », comme il dit aux Corinthiens : « Que voulez-vous ? Irai-je vers vous avec la verge, ou avec amour et un esprit de douceur ? » [1 Cor. 4, 21]. Ici l'apôtre était en perplexité à leur sujet.

« Dites-moi, vous qui voulez être sous (la) loi, n'écoutez-vous pas la loi ? » [v. 21]. Il emploie le mot « loi » en deux sens différents dans ce verset. Vous qui désirez être sous le principe de loi, n'écoutez-vous pas ce que disent les livres de la loi ? Il veut parler des premiers écrits de la Bible. Le mot « loi » est employé quelquefois pour désigner la Parole de Dieu en général, telle qu'elle était alors révélée ; comme dans psaume 19 : « La loi de l'Éternel est parfaite, restaurant l'âme ». Mais quand il en est parlé comme de la chose sous laquelle le chrétien n'est pas placé, c'est le principe par lequel la conscience est soumise à certaines obligations, afin d'acquérir une position avec Dieu. C'est cette fausse doctrine que Paul met à nu. C'est pourquoi il dit : « Vous qui voulez être sous (la) loi, n'écoutez-vous pas la loi ? Car il est écrit qu'Abraham a eu deux fils, l'un de la servante, et l'autre de la femme libre. Mais celui (qui naquit) de la servante (naquit) selon la chair, et celui (qui naquit) de la femme libre (naquit) par la promesse » [v. 21-23]. Vous voyez ici la connexion entre la chair et la loi, entre la promesse et la grâce. L'Esprit a affaire à la promesse ; la loi, à la chair. Il explique cela d'après la Genèse.

Le Saint Esprit a pris un soin particulier de s'emparer de certains faits dans l'Ancien Testament, que nous n'aurions jamais supposés applicables, pour faire ressortir des vérités bénies dans le Nouveau Testament. Qui aurait discerné la différence entre la loi et la promesse dans la lutte d'Agar et d'Ismaël avec Sara et Isaac ? Non seulement l'Esprit de Dieu la voyait, mais Il voulait que la relation inspirée des circonstances présentât d'avance la magnifique figure des deux alliances : celle de la loi qui n'a qu'un enfant de la chair ; et celle de la promesse, laquelle, au contraire, enfante, dans le temps convenable, l'enfant de l'Esprit. L'apôtre ne nous laisse pas à nos propres imaginations. Il montre qu'Agar « correspond à la Jérusalem de maintenant » [v. 25] — la cité des scribes et des pharisiens, la pauvre, orgueilleuse, et misérable Jérusalem, qui n'avait aucune liberté envers Dieu, gémissant sous la servitude romaine, et sous la servitude plus amère encore du péché. L'apôtre applique cela à ce qui se passait parmi les Galates. Qu'ils prissent garde de devenir virtuellement les enfants d'Agar. Ne prenaient-ils pas la place d'être zélés pour la loi ? Et pourtant, après tout, ils ne comprenaient pas sa voix ; « voulant être docteurs de la loi, mais n'entendant, ni ce qu'ils disent, ni ce sur quoi ils insistent » [1 Tim. 1, 7]. La loi était complètement contre eux. Elle montrait clairement que Dieu attachait la promesse, non à ce qui était simplement la postérité de la lettre, mais aux enfants de l'Esprit.

Tout système religieux qui s'établit sur le pied de la loi, prend invariablement un caractère judaïque. Nous n'avons pas besoin de regarder bien loin autour de nous, soit pour comprendre ceci, soit pour l'appliquer. D'où vient que les hommes ont des édifices magnifiques, ou la splendeur d'un rituel dans le service de Dieu ? Sur quel modèle tout cela est-il fondé ? Certainement ils ne ressemblent pas à ceux qui étaient rassemblés autrefois dans la chambre haute. Le temple est évidemment leur type, et il leur faut avec cela une classe de personnes spéciale et sacrée, le principe d'un clergé étant fondé sur l'idée de la sacrificature judaïque. Lorsque le cas est tel, il faut que le service dépende de ce qui peut avoir de l'attrait pour les sens — déploiement d'ornements, musique, cérémonies imposantes, tout ce qui est de nature à frapper l'esprit de l'homme, ou à attirer une multitude, non par la vérité, mais par quelque chose qu'on peut voir ou entendre, et qui plaît à la nature. C'est l'ordre de ce que la Parole de Dieu appelle le « sanctuaire terrestre » [Héb. 9, 1]. Ce n'est pas que le tabernacle ou le temple n'eussent une importante signification avant que Christ vînt ; mais après cela, leur caractère figuratif devint apparent, et leur valeur temporaire prit fin, et la plénitude de la grâce et de la vérité de Dieu fut manifestée en la personne de Celui qui vint du ciel. Quand Christ fut rejeté de la terre et retourna au ciel, tout fut changé, et la soumission de cœur de la part des enfants de Dieu, est transférée au ciel. Pour nous, le vrai sanctuaire c'est le nom de Christ. Ce que l'Ancien Testament rattachait au temple pour un peuple terrestre, le Nouveau Testament le rattache à Jésus. « Où deux ou trois sont assemblés en mon nom, je suis là au milieu d'eux » [Matt. 18, 20]. Quelque faible que fût le nombre des âmes fidèles à cela, ils en recueilleraient la bénédiction. Il est d'une grande importance de retracer les choses jusqu'à leur principe. Quand l'apôtre écrivait aux Galates, les germes seulement se montraient ; ils n'en étaient pas venus si loin que d'avoir des édifices consacrés et des castes d'hommes, avec toute la pompe et toutes les circonstances d'un culte religieux adapté au monde, comme nous le voyons autour de nous maintenant — le résultat des invasions graduelles de l'erreur dans le corps qui professe le christianisme. Mais pourtant il y avait le commencement du mal, l'effort pour introduire les principes de la loi pour les imposer aux chrétiens. Et quel en est l'effet ? Vous ne faites que quitter la position d'Isaac pour tomber dans celle d'Ismaël ; c'est renoncer aux promesses et devenir simplement un enfant de la servante. Tel est l'argument dont l'apôtre se sert pour reprendre les Galates, qui se flattaient qu'ils avaient fait un progrès immense ; mais en réalité c'était sortir de la liberté et glisser dans la servitude.

« Mais la Jérusalem d'en haut, est la femme libre qui est notre mère » [v. 26]. Le texte reçu lit : « la mère de nous tous », ajoutant le mot « tous ». Nous avons donné le vrai texte qui finit par « de nous ». Et le sens est évidemment plus complet et meilleur sans l'addition. Il est probable que le mot « tous » fut ajouté par ceux qui pensaient rendre ainsi plus forte la connexion de tous les enfants de la Jérusalem d'en bas ; mais nous appartenons à la Jérusalem d'en haut. Quant à la Jérusalem terrestre, elle n'a aucun droit sur nous maintenant ; nous appartenons à Christ, et par conséquent à la Jérusalem céleste. « Car il est écrit » — et maintenant il fait allusion à un passage dans les prophètes : « Réjouis-toi, stérile qui n'enfantes point, éclate (de joie) et pousse des cris, toi qui n'es pas en travail d'enfant, car les enfants de la délaissée sont plus nombreux que (les enfants) de celle qui a un mari » [v. 27]. Le sens peut paraître un peu obscur au premier abord, mais lorsqu'il est compris, il ajoute beaucoup à la force de ce sur quoi l'apôtre insiste. Il est lié, non pas tant avec Agar et Sara, qu'avec l'allusion à Jérusalem. Voyez Ésaïe chapitre 54, où Jérusalem dans un jour à venir jette un regard en arrière sur ses épreuves passées, et Dieu compte tout selon Sa grâce d'une manière bien remarquable. Il parle du temps où elle fut longtemps désolée, de la saison actuelle de ses épreuves, quand elle est privée de ses anciens privilèges ; mais Il dit de ce temps-là même, qu'elle a plus d'enfants qu'alors même que l'Éternel était son mari. Dans Osée, il est parlé d'Israël comme étant très coupable, et l'Éternel est sur le point de la répudier. Puis elle est la désolée : l'Éternel l'a abandonnée à cause de son péché ; mais dans le temps convenable, avant qu'il y ait aucune délivrance extérieure de la captivité chez les Gentils et de l'oppression sous lesquelles elle

gémir, la grâce commence à opérer, et tous ceux qui sont amenés sous Christ maintenant, sont comptés, sous un certain rapport, comme étant ses enfants. Mais tout est lié avec Jérusalem telle qu'elle sera un jour — Jérusalem qui aura pris le terrain de la grâce. En sorte que, quand elle considère les chrétiens qui seront alors dans la place céleste qui leur est propre, le Seigneur les comptera comme enfants de la femme désolée. Il dira : « Réjouis-toi, stérile qui n'enfantes point, éclate (de joie) et pousse des cris, toi qui n'es point en travail d'enfant, car les enfants de la délaissée sont plus nombreux que (les enfants) de celle qui a un mari ». C'est une comparaison de son état pendant le temps de sa désolation, avec son état quand elle avait un mari. Ce dernier temps était celui où elle était reconnue dans sa position terrestre, et elle n'avait alors que peu d'enfants ; mais maintenant, pendant sa désolation, il y a une puissante effusion de la grâce de Dieu, et une abondante moisson d'âmes rassemblées, qui, par grâce, sont comptées comme ses enfants.

L'épître aux Galates ne traite jamais de ce qui est à proprement parler la position de l'Église, car elle ne va pas au-delà de l'héritage de la promesse. Il y a des privilèges que nous partageons en commun avec tous les saints : « Abraham crut Dieu, et cela lui fut compté pour justice » [3, 6]. Nous aussi, nous croyons, et nous sommes justifiés. En substance, dans ces limites-là, la foi a dans tous les temps les mêmes bénédictions. Nous sommes enfants de promesse, entrant dans la portion de la foi, comme l'ont fait avant nous les saints des temps passés ; et c'est là ce que nous trouvons dans l'épître aux Galates, bien qu'il y ait en même temps un certain progrès de bénédiction pour nous. Mais si vous regardez l'épître aux Éphésiens, le grand point là c'est que Dieu fait connaître des privilèges entièrement nouveaux et célestes. Ce n'est là sous aucun rapport ce qui est traité dans l'épître aux Galates. Là nous sommes sur le terrain commun des promesses. « Or si vous êtes de Christ, vous êtes donc (la) semence d'Abraham et héritiers selon la promesse » [3, 29]. Mais dans celle aux Éphésiens, il y a certains privilèges distincts et donnés en surcroît, auxquels Abraham ne pensa jamais et dont il n'entendit jamais parler : je veux dire la formation de l'Église de Dieu, le corps de Christ — la vérité que Juifs et Gentils seraient tirés de leurs positions terrestres et faits un avec Christ dans le ciel. C'était là le mystère par rapport à Christ et l'Église, mystère « caché dès les siècles et dès les générations » [Col. 1, 26], mais maintenant révélé par le Saint Esprit. Ainsi donc, pour avoir une vue juste de la pleine bénédiction du chrétien, il faut prendre ensemble la bénédiction présentée dans l'épître aux Éphésiens et celle présentée dans l'épître aux Galates. Le temps spécial, c'est pendant que Christ est à la droite de Dieu. Même par rapport aux saints du millénium, croyez-vous qu'ils jouiront de tout ce que nous avons maintenant ? Bien loin de là. Ils posséderont bien des choses que nous ne possédons pas, telles que la gloire manifestée de Christ, l'exemption de l'affliction et des souffrances, etc. Mais notre vocation est totalement différente et d'un contraste complet. C'est d'aimer Celui que nous n'avons pas vu ; de nous réjouir au milieu de la tribulation et de la honte. Si un homme ne formait ses pensées à l'égard du christianisme que d'après l'épître aux Galates, il pourrait confondre les saints d'aujourd'hui avec ceux de l'Ancien Testament, en se rappelant toutefois la différence que nous trouvons ici, « qu'aussi longtemps que l'héritier est en bas âge, il ne diffère en rien d'un esclave » [v. 1], tandis que nous sommes introduits dans la pleine possession de nos privilèges. Mais il y a dans l'épître aux Éphésiens, d'autres choses, et des choses plus élevées, qui sont appelées le conseil de Dieu, ou qui au moins découlent de ce conseil. En sorte qu'il est bon de distinguer cette double vérité — la communauté de bénédiction dans toutes les économies, et la spécialité de privilèges qui s'attache à ceux qui sont appelés maintenant par le Saint Esprit envoyé du ciel.

« Or nous, frères, nous sommes enfants de promesse comme Isaac. Mais comme alors celui qui était né selon (la) chair, persécutait celui (qui était né) selon (l')Esprit, (il en est) de même aussi maintenant » [v. 28-29]. Il montre là les fruits pratiques ; néanmoins, il ajoute : « Que dit l'Écriture ? Chasse la servante et son fils, car le fils de la servante n'hériterait point avec le fils de la femme libre » [v. 30]. Quel coup de mort pour ceux qui

soutiennent que l'enfant de Dieu a quelque chose à faire avec la loi, comme étant ce qui détermine sa propre relation avec Dieu ! La loi est une arme puissante pour sonder les impies ; mais dans notre propre position, nous en avons fini avec elle. « Ainsi donc, frères, nous ne sommes pas enfants de la servante, mais de la femme libre » [v. 31]. Telle est la conclusion de l'argument de l'apôtre. Et que peut-il y avoir de plus concluant ? D'après la loi elle-même, il contredit toutes les choses pour lesquelles ils se servaient de la loi ; et avant que la loi fût donnée à Sinaï, nous trouvons présentée dans ce type remarquable, la vraie position du chrétien en contraste avec le légaliste. Le Juif répond à l'enfant de la servante, et il était alors aussi dans la servitude. L'apôtre montre que telle est l'inévitable portion du Gentil aussi qui désire prendre cette place, et qui doit même souffrir encore plus des conséquences de sa folie en cette position qu'il a choisie. Il abandonne la condition de liberté, pour être un esclave. « Mais que dit l'Écriture ? Chasse la servante et son fils, car le fils de la servante n'hériterait point avec le fils de la femme libre ». Nous voyons donc ici, de la manière la plus claire possible, comment Dieu combat tous ces efforts pour introduire subrepticement la loi parmi les enfants de la femme libre. Au contraire, quant à l'enfant de la femme libre, les promesses lui sont assurées par Dieu Lui-même en Christ ressuscité.

Ainsi donc, il est de la plus grande importance que nous saisissons clairement notre position, et que nous comprenions ce que c'est que Dieu nous a donné. Il nous a appelés, quand même nous aurions été des Juifs, dans une tout autre condition que celle de sujétion à la loi. Il nous a fait devenir enfants de la femme libre et nous a introduits dans la liberté.

[Écho du témoignage 1866 p. 503-543]

Chapitre 5

Il est bon de remarquer la manière différente dont le Saint Esprit présente la liberté dont le croyant jouit maintenant. Dans Jean 8, 32 à 36, elle est attribuée au Fils, et au Fils de Dieu agissant par la vérité ; et sous les deux points de vue, en contraste avec la loi. Et même le chapitre entier est très frappant à cet égard. Car nous avons le cas d'une femme surprise en adultère, sur le fait même ; et l'homme ne se fait aucun scrupule de se servir de cela dans un but d'égoïsme : et remarquez-le bien, c'est l'homme *religieux* ! Il se place, comme il pouvait le supposer, du côté de Dieu, pour juger la culpabilité la plus grave, la plus claire et la plus positive, et cela sans miséricorde et sans jugement de soi-même. Bien plus : il voudrait employer le cas du péché et de la honte de l'homme, et la loi de Dieu, non seulement pour s'élever lui-même et prétendre à une justice qu'il n'a pas, mais pour déshonorer le Fils de Dieu. Or, c'est là la thèse du chapitre, et elle a fait ressortir d'une manière triomphante la gloire de Christ. Car Il ne vint nullement pour ternir la loi. Mais alors il y avait une gloire qui l'emportait de beaucoup [2 Cor. 3, 10], et elle était venue — une gloire devant laquelle la dignité de la loi devenait pâle ; et Christ la manifestait bien clairement. Ce n'est pas qu'Il ait proféré une seule parole pour rabaisser la loi ; ce qui assurément n'aurait pu venir de Dieu. Mais néanmoins, Il démontra l'impuissance totale de la loi pour répondre à l'état du pécheur, sinon par le moyen d'une destruction qui va bien plus loin que ceux qui la citent ne s'y attendent. La loi détruit la main coupable qui la manie, aussi bien que celui contre qui elle est dirigée. Elle est à deux tranchants dans son caractère, quand Christ parle ; et ceux qui en appelaient à la loi contre la pauvre femme adultère remplie de honte, furent forcés d'en sentir le plus vivement le tranchant. Ce furent eux, et non elle, qui se retirèrent couverts de confusion de la présence de Christ ; mais, remarquez-le bien, il ne s'agit pas de Christ se servant de la loi, mais de Christ, comme lumière divine agissant sur la conscience. Néanmoins, Il

exposa de la manière la plus complète leur folie et leur péché de recourir à la loi. Il montra que celui-là seul qui serait sans péché pouvait justement jeter le premier la pierre. La loi n'avait jamais soulevé une telle question. Mais Christ fait paraître une puissance, et une étendue de portée, et un caractère scrutateur qui n'avaient jamais brillé auparavant : et qui ne peuvent maintenant être vus que dans Lui et par Lui. La loi disait simplement : Tu ne feras pas cela ; mais ce n'est pas là : « Que celui qui est *sans péché*... » [Jean 8, 7]. Et qui était celui qui n'avait pas de péché ? Celui-là seul qui n'était pas venu pour condamner. La loi pouvait dénoncer, mais il n'y avait personne pour l'exécuter. Car si sa sentence avait été exécutée, ils auraient tous été des hommes morts — tous également laissés sous la peine de la loi, quoique pour des causes différentes. Ils se retirent dans une confusion sans espoir ; et la femme fut laissée en la présence du Fils, qui brille avec la Parole de Dieu comme la lumière sur l'âme.

Dans tout le chapitre, ceux qui se tenaient sur le terrain de la loi sont manifestés comme esclaves du péché. Ils pouvaient se vanter de ce qu'ils étaient enfants d'Abraham ; mais ils ne faisaient pas ses œuvres. Et certes Abraham, qui n'avait pas même connu cette loi dont ils se vantaient, avait connu, *lui*, le jour de Christ. Il avait vu la lumière de Dieu, et avait tressailli de joie de voir ce jour-là. Ici donc, lorsque l'homme, orgueilleux et coupable, est banni de la présence de Christ, Il se présente à celle qui extérieurement était plus coupable, avec rien autre que la miséricorde. Ceci découle de Ses droits divins comme Fils de Dieu ; employant la Parole de Dieu et non la loi. La loi, au contraire, condamne toujours et tue, et ne peut que mettre l'âme dans la servitude. Mais c'est la prérogative de Christ, et de Christ seul, de donner la vraie liberté. C'est le Fils qui affranchit. La liberté que nous recevons découle de Sa parole. Ainsi donc, c'est par la foi ; parce que « la foi est de ce qu'on entend, et ce qu'on entend par la parole de Dieu » [Rom. 10, 17]. Ces choses vont toujours ensemble — le Fils de Dieu opérant par la Parole, et la Parole reçue par la foi dans l'âme.

Mais il y a un autre point de vue qu'il appartenait spécialement à l'apôtre Paul de présenter ; c'est que Christ a accompli une œuvre en vertu de laquelle ceux-là mêmes qui étaient sous la loi sont amenés complètement hors de son domaine ; et quant à ceux qui précédemment n'étaient pas sous la loi, c'est-à-dire les Gentils, il est démontré qu'ils pèchent contre la miséricorde qui leur est faite, si en aucune manière ils passent sous son joug. C'est à ce point qu'est arrivé l'apôtre Paul dans notre épître : « Tenez-vous donc fermes », dit-il, « dans la liberté dans laquelle Christ nous a placés en nous affranchissant, et ne soyez pas de nouveau retenus sous un joug de servitude » [v. 1]. Rappelez-vous aussi ceci, que parmi les Galates, le caractère de la servitude n'était pas tant ce qu'on appelle la loi morale que la cérémonielle. Je sais bien que beaucoup de personnes croiraient le dernier beaucoup plus sérieux que le premier. Mais au contraire, la sujétion du chrétien à la loi morale accuse un bien plus profond abandon de la vérité, que s'il s'agissait de la loi cérémonielle ; parce que la loi cérémonielle, comme tout chrétien doit le sentir, tire toute sa signification et toute sa valeur de ce qu'elle est un type de Christ. Il n'en est pas ainsi des dix commandements ; ils ne sont pas un type de Christ, mais ce que Dieu demande directement de la force et de la justice de l'homme, si l'homme en a. Et par conséquent, on peut comprendre qu'un chrétien vienne à s'embarrasser de types et d'ombres. Un esprit raisonneur peut se dire : Est-il possible de penser que la circoncision, sur laquelle Dieu a tant insisté avec Israël, doive être abandonnée maintenant ? Si elle n'eut jamais aucune valeur, pourquoi fut-elle enjointe à la semence d'Abraham ? Et si elle était alors si significative et si obligatoire, pourquoi ne l'est-elle pas maintenant ? D'ailleurs, Christ n'enseigne-t-Il point qu'elle n'était pas de Moïse, mais des pères [Jean 7, 22] ?

Tout cela peut fournir un terrain plausible pour les sentiments et les arguments humains ; mais l'apôtre était conduit par le Saint Esprit à traiter la question de l'introduction de la loi dans la mesure la plus minime. Prenez la circoncision — le type de la mortification de notre nature : la chose est devenue vraie du chrétien en la mort de Christ. Mais les croyants auraient pu dire : Il doit y en avoir aussi une déclaration extérieure ; pourquoi ne

pas retenir le rite qui nous lie avec Abraham, Isaac et Jacob ? Nous sommes faibles et sujets à oublier ; pourquoi ne pas maintenir ce que « *les anciens* » estimaient si profondément, en même temps que nous jouissons de la bénédiction qui est nouvelle ? Mais l'apôtre traite la chose d'une manière décisive dans cette épître. Quel que soit l'usage auquel Dieu ait appliqué la circoncision avant Christ, cela disparaît maintenant. « Tenez-vous donc fermes dans la liberté dans laquelle Christ nous a placés en nous affranchissant, et ne soyez pas de nouveau retenus sous un joug de servitude. Voici, je vous dis, moi, Paul, que si vous êtes circoncis, Christ ne vous profitera de rien » [v. 1-2] — c'est-à-dire, si vous êtes circoncis après cela : il n'était pas question de ceux qui l'avaient déjà été. Mais s'ils le recherchaient encore comme chrétiens, « Christ ne vous profitera de rien ». Il ne veut pas dire que si quelqu'un avait fait la méprise grossière d'être circoncis, la chose ne pourrait pas lui être pardonnée ; mais que s'ils se soumettaient maintenant à cette ordonnance comme nécessaire à leur complète justification, l'efficace de Christ serait rendue nulle pour eux. Ainsi ce n'est pas seulement que Christ est un parfait Sauveur, mais Il est Sauveur à l'exclusion de toute autre chose. Essayer d'ajouter à Christ, c'est au fond détruire le salut par Christ.

Ce principe est très important ; parce que vous trouverez toujours que c'est constamment la ressource de l'ignorance que de dire : Eh bien ! nous recevons tous la même chose à un certain degré ; la seule différence, c'est que je crois quelque chose de plus que vous. Oui, mais ce quelque chose de plus, c'est éteindre la foi et annuler la valeur de Christ. Introduisez ce que vous voudrez, peu importe quoi, comme devant nécessairement être fait par vous — nécessaire comme moyen d'être « justifié devant Dieu », l'avertissement de l'apôtre s'applique : « Voici, je vous dis, ... Christ ne vous profitera de rien ». Il y a plus : Voyez la circoncision, que Dieu institua autrefois avec une solennité particulière, menaçant de mort ceux qui ne s'y soumettraient pas ; et voyez maintenant comment ce même Dieu, après avoir donné Christ, met fin à tout cela. La circoncision avait rempli son office ; et maintenant l'introduire de nouveau, ce serait obscurcir, déshonorer, et même détruire l'œuvre de Christ. Dieu avait par elle montré en figure que le vieil homme devait être traité comme une chose vile et morte. Mais Christ est venu, et il n'y a pas maintenant un simple exercice de discipline sur le vieil homme, mais « une nouvelle création » [2 Cor. 5, 17] ; et l'idée de mêler quelque chose qui serait fait au vieil homme, avec la nouvelle création, comme moyen de justification, offense à un haut degré l'Esprit de Dieu. « Voici, je vous dis, moi, Paul, que si vous êtes circoncis, Christ ne vous profitera de rien ; et je proteste de nouveau à tout homme circoncis, qu'il est dans l'obligation d'accomplir toute la loi » [v. 2-3]. Vous pouvez distinguer entre la partie cérémonielle, qui avait une signification si bénie, et la partie morale, par laquelle, comme vous l'avouez, l'homme ne peut être justifié ; mais vous ne savez pas ce que vous faites. Vous ne pouvez séparer la circoncision de la loi. Dieu a incorporé ce rite si formellement dans toute la structure de la loi, que, quoiqu'elle eût existé auparavant, elle en devint ensuite une partie intégrante ; et à partir de là, elle s'amalgame si intimement avec elle, que vous ne pouvez séparer le rite du système entier. Si vous reconnaissez une partie quelconque du rituel comme ce à quoi vous êtes assujetti, vous êtes responsable à l'égard de tout le système légal en général ; vous êtes débiteur quant à tout ce qu'il demande. Et je désire appeler toute votre attention sur ce point : vous êtes dans l'obligation d'accomplir toute la loi.

Tout chrétien donc n'est-il pas sous cette obligation ? Qu'ainsi n'advienne ! C'est une fausse doctrine. S'il l'était, ce serait un homme perdu. Je sais bien qu'il y en a qui ne comprennent pas ceci ; qui croient que Christ, outre qu'il a apporté le pardon, est simplement un moyen de les fortifier pour garder la loi. Mais c'est une ignorance triste et fondamentale du christianisme. Un chrétien a-t-il donc la liberté de violer la loi ? Je m'écrie encore plus hautement : Qu'ainsi n'advienne ! C'est une chose d'être dans l'obligation d'accomplir toute la loi, et une autre que Dieu puisse traiter légèrement aucune violation de la loi. Ne peut-il donc rien y avoir entre ces deux conditions — l'obligation d'accomplir la loi et la liberté de la violer ? Ni l'une ni l'autre ne s'accordent avec

la position du chrétien. Celui qui est libre de faire sa propre volonté est un homme méchant et sans loi. Celui qui est sous la loi pour l'accomplir, présente la condition propre du Juif et de nul autre. Le chrétien est placé sur un terrain entièrement différent. Il est sauvé par grâce et il est appelé à marcher dans la grâce ; et le caractère de justice que Dieu demande en lui est d'une tout autre nature ; ainsi qu'il est dit aux Philippiens : « Étant remplis du fruit de la justice qui est » — non par la loi, mais — « par Jésus Christ à (la) gloire et à (la) louange de Dieu » [1, 11] — par Christ sous la grâce et non sous la loi. Et ce n'est pas là seulement une question de justification. Je parle maintenant de la marche, de la responsabilité où est le chrétien de faire la volonté de Dieu ; et je dis que c'est Christ — et non la loi — qui est la mesure de la marche du chrétien ; ce qui fait toute la différence possible.

On dira peut-être : Christ n'était-Il pas sous la loi ? Oui, assurément, mais Il était en même temps au-dessus de la loi. Le chrétien — le Gentil — ne fut jamais sous la loi ; et maintenant qu'il croit, ayant été placé en Christ, il se trouve placé sur un terrain différent, auquel la loi ne s'applique point. Pour cette raison, tout chrétien (peu importe qui il était ou ce qu'il était) est regardé par Dieu comme d'entre les morts étant fait vivant [Rom. 6, 13], afin de porter du fruit pour Dieu. La loi n'a affaire à l'homme qu'aussi longtemps qu'il vit [Rom. 7, 1] ; jamais après qu'il est mort. Mais « vous *êtes* morts et votre vie est cachée avec le Christ en Dieu » [Col. 3, 3]. Et il est à remarquer que ce n'est nullement là ce qui est dit de nous après une seconde bénédiction, l'extrême onction, ou tout autre degré de perfection imaginaire. Nous commençons par là, et notre baptême le déclare. Ce que ce baptême annonce, c'est la mort de Christ et Sa résurrection. Et s'il a pour moi quelque signification, il dit que je suis identifié avec Christ mort et ressuscité. Ce n'est plus la loi ayant affaire à moi, pour éprouver si elle peut tirer de moi quelque chose de bon. J'ai tout abandonné en recevant Christ, et je prends ma place en me fondant sur Christ, mort et ressuscité, et je suis baptisé pour Son nom, comme d'entre les morts étant fait vivant, pour me livrer moi-même à Dieu.

Or ce n'est pas là quelque doctrine abstruse qui doive exiger une profonde connaissance de la Parole de Dieu. Elle n'est pas cachée sous quelque trope ou sous quelque figure dans un livre difficile, mais clairement présentée dans l'épître aux Romains, et c'est là la doctrine invariable. Ainsi donc, partout où vous jetez les yeux, c'est là la vérité qui fait la base du christianisme, c'est que Dieu a cessé d'avoir simplement affaire à l'homme dans la chair. Il a un autre homme, voire même un homme nouveau : Christ ressuscité d'entre les morts ; et c'est *Lui* que le chrétien a reçu ; c'est là pratiquement ce que Dieu veut réaliser dans le cœur du chrétien. « Marchez en lui ». Un jeune chrétien peut se trouver abattu après avoir reçu Christ, par le sentiment du mal qu'il découvre en lui-même. Il s'étonne comment cela peut être. Il sait combien Christ mérite qu'on Le serve, et il sent en lui-même combien peu il Le sert comme il le devrait ; il est rempli de douleur à l'égard de lui-même, et il commence peut-être à douter s'il est vraiment un chrétien ou non. Il n'a pas encore appris sa leçon. Il ne connaît pas même à fond, ce que son baptême proclamait, la valeur de la possession d'un Sauveur qui est mort et ressuscité. Il est encore occupé de quelque chose qui est du vieil homme ; il le considère, et il s'attend à devenir meilleur, espérant que son cœur n'aura pas tant de mauvaises pensées, etc., qu'il avait autrefois ; tandis que la seule force du chrétien, c'est d'être rempli de Christ, de tout ce qui est précieux en Lui devant Dieu. Dans la proportion que le saint jouit de Christ, il vit au-dessus de lui-même. Il y a l'exercice de ce en vertu de quoi il est dit que le chrétien est mort et ressuscité — la nouvelle vie que le Saint Esprit communique à tous ceux qui croient. Seulement le croyant sent ce qui ne ressemble pas à Christ ; mais il se repose sur ce que Christ est à l'égard de Dieu, et cela le rend heureux. Quand il devient tout occupé de ce qui se passe au-dedans de lui, il est abattu. Ce n'est pas qu'il ne doive se juger pour tout ce qui est contraire à Christ ; mais il doit le traiter comme une chose vile et mauvaise, comme ce qui dérive de l'homme et non de Christ, et alors l'ayant confessé à Dieu, il doit s'en détourner résolument et s'attacher au Sauveur. Le croyant a acquis en

Christ le droit de ne pas être abattu à cause de ce qu'il trouve au-dedans de lui ; de ne pas être découragé parce qu'il n'habite point de bien en sa chair. N'est-ce pas là ce que la Parole révélée de Dieu lui dit si constamment ? Et pourtant, combien de personnes passent des mois et des années à attendre qu'il sorte quelque bien ! Je ne veux pas dire sans doute qu'ils ne sont pas nés de Dieu ; mais ils sont tellement sous l'effet de vieilles pensées et de vieilles notions, puisées dans des catéchismes, des livres de théologie et des sermons, qu'ils n'entrent pas dans la pleine liberté dans laquelle Christ nous a placés en nous affranchissant.

Rien ne peut être plus clair que la décision du Saint Esprit sur ce sujet. Il montre que si vous insistez — le plus faiblement que ce soit — sur la loi, cela vous place sous l'obligation d'accomplir toute la loi ; et s'il en est ainsi, où en êtes-vous devant Dieu ? Vous êtes perdu et sans espoir, si vous avez une conscience. La question de la loi s'élève généralement maintenant comme liée à la sanctification. Dans le cas des Galates, elle fut soulevée avec insistance au sujet de la justification. Mais le chrétien n'a pas plus affaire avec elle sous une forme que sous une autre. Dans les versets 1 à 4, elle est liée à la justification. Dans la dernière partie du chapitre, elle se lie à la sanctification ; et c'est la connexion — et la seule connexion — dans Romains 6, où l'apôtre ne touche pas à la justification, mais seulement à la marche du croyant. À ce sujet, il n'est pas sous la loi, mais sous la grâce [Rom. 6, 14]. Quelle chose bénie que d'être placés dans cette grâce de Dieu qui est la véritable. Si je considère mon salut, il vient tout entier de la grâce ; et si je me demande ce qui peut donner de la force à ma marche et à mon service, c'est absolument la même chose. La grâce est la source d'un bout à l'autre. Maintenant que Dieu a révélé la plénitude de la grâce en Christ, Il ne change pas. Lancé dans cet océan, il n'en reviendra pas à ce qui tendait à démasquer et châtier le vieil homme, quelque nécessaire qu'en fût la tâche. N'est-ce pas une joie pour lui d'en avoir fini avec ce qui ne produisit jamais d'autre résultat, en tant qu'il s'agissait de l'homme, que d'écraser seulement ceux qui avaient une conscience, et de donner à ceux qui n'en avaient point une occasion d'établir un système de propre justice ; ceux qui étaient consciencieux, gémissant et devenant misérables, et ceux qui ne l'étaient pas, devenant remplis d'eux-mêmes et de leur bonté imaginaire ? Combien est donc triste l'abandon de la vérité dont nous sommes avertis ici ! « Vous avez rompu vos liens avec Christ, vous tous qui vous justifiez par (la) loi ; vous êtes déchus de la grâce » [v. 4]. Par ces dernières paroles, il ne veut pas dire qu'ils fussent tombés dans l'immoralité ou qu'ils eussent ouvertement quitté Christ. Mais ils avaient joint la loi à Christ comme moyen de justification ; et du moment que vous l'avez fait, vous avez laissé échapper le seul principe sur lequel Dieu puisse vous tenir pour justes. Car Dieu justifie *des pécheurs*. Quelle gloire de Dieu ! « À celui qui ne fait pas des œuvres, mais qui croit en celui qui justifie l'impie, sa foi (lui) est comptée pour justice » [Rom. 4, 5].

Comment se fait-il donc, demandera-t-on peut-être, qu'il y ait encore des incrédules qui ne soient pas justifiés ? Parce qu'ils ne croient pas que Dieu soit aussi bon qu'Il l'est ; parce que le don de Christ est trop grand pour eux ; parce que leur confiance est en eux-mêmes ; ou du moins, ils n'ont point de confiance en Dieu. Et la raison pour laquelle ils n'en ont pas, c'est qu'ils ne croient pas ce que Christ est pour le pécheur. Lorsque je connais Sa gloire et Sa croix, lorsque je sais qu'Il a mis tout cela dans la balance en faveur de la pauvre âme qui va à Lui à cause de ses péchés, alors je vois qu'il est impossible que Dieu ne puisse sauver celui qui se place du même côté de la balance que Christ ; et c'est là ce que fait l'âme qui croit en Christ. Le pécheur peut être aussi léger que la plume, mais ce n'est pas sur son propre poids qu'il se repose, mais sur ce que Christ est, sur ce qu'Il a fait. Dieu a confiance dans l'œuvre de Son Fils, et *le pécheur* y a confiance ; c'est là la foi. Un homme est un croyant, lorsqu'il ne se confie plus en ses propres œuvres, ni en ses propres sentiments, mais dans l'estimation que fait Dieu de la croix de Son Fils, Dieu étant non seulement plein de grâce, mais juste en cette chose même. J'ai besoin de savoir que j'ai, par le moyen de Christ, ce par quoi Dieu est glorifié en me bénissant ainsi. Et c'est pour cela qu'Il est ce qu'Il est — juste en justifiant mon âme. Si j'ai Christ, Dieu est tout

aussi juste en me justifiant, qu'il le serait en me condamnant si je n'avais pas Christ. La justice de Dieu qui condamnerait le pécheur, est la chose même qui, en Christ, justifie le pécheur ; mais, alors, elle maintient aussi la sainteté. Ce n'est pas seulement une robe jetée sur lui, mais il y a en même temps une nouvelle vie ; et je reçois cette nouvelle vie en recevant Christ ; en un mot, nous avons la justification de vie en Lui. Et quel est le caractère de cette vie ? Elle n'est pas la même que celle d'Adam. Cela ne ferait pas, parce qu'Adam tomba après qu'il eut reçu la vie. Mais Christ laissa Sa vie afin qu'Il la reprît en résurrection ; et dès lors, nous ne perdons jamais la vie qu'Il nous a donnée — une vie qui porte l'empreinte de Sa victoire sur le tombeau ; de fait, notre vie *c'est* Christ ressuscité d'entre les morts. Il n'est donc pas étonnant qu'elle soit éternelle et que nous ne puissions jamais périr. Elle est la vie de Celui qui est ressuscité, sur lequel la mort n'a plus d'empire. Et telle est, en conséquence, la position du croyant. Sans doute, comme fait physique, il se peut qu'il passe par la mort ; mais nous parlons ici de la vie devant Dieu, qui est communiquée à l'âme ; et cette vie, c'est la vie éternelle de Christ après qu'Il eut ôté nos péchés sur la croix.

D'après cela, l'apôtre conclut ainsi le sujet entier : « Nous, par l'Esprit, sur le principe de (la) foi, nous attendons l'espérance de la justice » [v. 5]. Ce n'est pas que nous, par l'Esprit, nous attendons d'être justifiés ; mais « nous, par l'Esprit, sur le principe de (la) foi, nous attendons l'espérance de la justice ». Et quelle est cette espérance ? C'est la gloire de Christ. Nous *avons* la justice, mais nous n'avons pas encore l'espérance de la justice. Nous avons Christ Lui-même, mais l'espérance de la justice, c'est l'espérance à laquelle la justice en Christ me donne droit. Nous sommes devenus justice de Dieu en Christ [2 Cor. 5, 21]. Mais quelle est l'espérance de la justice ? C'est « l'espérance de la gloire de Dieu », comme il est dit dans Romains 5 : « Ayant donc été justifiés sur le principe de la foi, nous avons la paix avec Dieu par notre Seigneur Jésus Christ, par lequel nous avons eu accès aussi, par la foi, à cette faveur, dans laquelle nous sommes, et nous nous glorifions dans l'espérance de la gloire de Dieu ». Dans le premier verset, c'est la justice ; à la fin du second, c'est « l'espérance de la justice ». Et qu'est-ce que cela ? C'est que je serai avec Christ dans la même gloire qu'Il a. C'est là ce que le croyant attend. Et dans l'intervalle, il a l'Esprit de Dieu, non seulement pour agir en son âme, mais afin que par Lui nous attendions l'espérance de la justice. Nous n'avons pas encore cette espérance vue et possédée ; et par conséquent c'est entièrement une question de foi. Mais l'Esprit de Dieu qui habite en nous, nous donne à connaître que, possédant la justice, ayant déjà été justifiés, nous aurons une espérance en accord avec cette justice. De même que nous avons la justice de Dieu, nous aurons la gloire de Dieu. En sorte que rien ne saurait être plus béni que la position dans laquelle le croyant est placé ici par l'apôtre. Les Galates espéraient d'être justifiés ; mais il dit : « Vous êtes déjà justifiés ; et si vous pensez rendre les choses plus sûres par la circoncision, vous perdez tout, et vous vous placez dans l'obligation d'accomplir ce qui ne peut vous assurer qu'une malédiction ; tandis que nous, par l'Esprit, sur le principe de (la) foi, nous attendons l'espérance de la justice ». Nous attendons la gloire — l'espérance de la justice.

« Car, dans (le) Christ Jésus, ni circoncision, ni incirconcision, n'ont d'efficace, mais (la) foi opérante par (l')amour » [v. 6]. Maintenant il montre, en passant seulement, qu'il y a une bien grande réalité dans la condition morale du croyant. Ce n'est pas seulement qu'il a la justification, et qu'il aura bientôt une espérance en harmonie avec cette justification ; mais cette foi même qui lui fait connaître qu'il est justifié, et lui donne aussi de regarder en avant, attendant la gloire à laquelle il est destiné, cette foi dans l'intervalle opère par l'amour, et non par la loi. C'est ici qu'il va nous amener à la question de la sanctification pratique ; et il montre que le croyant n'a pas besoin de se mettre sous la loi ; parce que, si sa foi opère par l'amour, elle accomplit ce que la loi cherchait, mais qu'elle ne pouvait jamais ni effectuer ni recevoir. L'apôtre ne veut pas dire du tout que, quoique le croyant soit ainsi justifié et qu'il attende la gloire, il n'y a rien en attendant qui opère en son âme. C'est une chose puissante et efficace ; mais, alors, elle opère par l'amour. Son origine et son repos sont dans l'amour de Dieu ;

elle connaît le salut découlant de cet amour. L'amour de Dieu, manifesté en Christ, remplit le cœur du croyant. Il a une espérance qui ne rend point honteux. Et pourquoi ? Parce que l'amour de Dieu est répandu dans son cœur [Rom. 5, 5]. Et je prends cet amour de Dieu dans sa signification la plus étendue possible : d'abord, comme l'amour de Dieu envers nous ; et ensuite, comme notre amour envers Lui. C'est la plénitude du sentiment de l'amour de Dieu en nous ; et l'effet en est de nous rendre capables d'aimer Dieu et tout le monde aussi. Si des personnes sont complètement heureuses elles-mêmes, elles ne peuvent s'empêcher d'aimer les autres.

Voilà donc le principe sur lequel le croyant est placé — il est déjà justifié ; il attend la gloire ; et dans l'intervalle, il y a la foi opérante par l'amour. Ainsi donc, il ne s'agit aucunement de circoncision. Nous sommes chrétiens ; et par conséquent, toute la base de la loi et de toutes ces questions, a disparu. Comment cela se fait-il ? Par une raison bien bénie. « Car, dit l'apôtre, dans (le) Christ Jésus, ni circoncision ni incirconcision, n'ont d'efficace, mais (la) foi opérante par l'amour ». La première servait beaucoup quant à la chair, et il y avait une importante leçon enseignée par elle. Mais il parle de ce qui est dans (le) Christ Jésus. C'est là la position d'un chrétien. Il n'est pas dans la chair : il l'était autrefois. Et « quand nous étions dans la chair, les passions des péchés, lesquelles sont par la loi, agissaient dans nos membres pour porter du fruit pour la mort » [Rom. 7, 5] — expression qui montre de la manière la plus forte possible que nous ne sommes pas dans la chair maintenant. Ne comprenez-vous pas cela ? Si vous dites à une personne que vous étiez autrefois à la campagne, cela suppose que vous n'y êtes pas maintenant. Ainsi quand l'apôtre dit : « Quand nous étions dans la chair », il veut dire qu'il était dans la chair avant de connaître Christ ; mais maintenant il n'est plus dans la chair, bien qu'il ait la chair en lui. Dieu nous envisage dans une autre condition. Nous avons la vieille nature, mais nous possédons une nouvelle nature, en vertu de laquelle Dieu dit : « Vous n'êtes *pas* dans la chair ». Quand nous *étions* dans la chair, nous n'étions pas délivrés : nous n'avions pas saisi Christ. Mais maintenant que nous sommes à Lui, nous ne sommes plus dans la chair. Nous devrions tenir ferme cette vérité et nous réjouir en elle. Si une personne manque, c'est une raison de plus pour qu'elle ne cède pas aux nouvelles suggestions de l'ennemi. Nous devrions toujours tenir ferme cette vérité, que nous ne sommes pas dans la chair ; plus particulièrement encore, parce que ce n'est pas pour notre propre louange. Au contraire, c'est la chose même qui aggrave notre péché, et qui nous fait avoir encore plus honte de nous-mêmes. Si vous êtes dans la chair, il n'est nullement étonnant que vous agissiez selon la chair. Mais si vous n'êtes pas dans la chair, alors ayez honte lorsque vous agissez comme si vous l'étiez. Dieu insiste sur cette bénédiction en nous la présentant, dans le but exprès de nous faire sentir plus profondément nos manquements si nous venons à manquer. Nous ne sommes pas dans la chair, et c'est pour cela que nous ne devrions jamais céder à la chair. Mais quand nous le faisons, nous devrions le sentir, et le confesser avec humiliation devant Dieu, mais en même temps ne pas cesser de tenir ferme Christ et Sa vérité. Cela est vrai de tout chrétien, quoique je sache bien qu'il y a beaucoup de chrétiens qui diraient qu'ils ne peuvent pas en recevoir un seul mot — que tout cela est du mysticisme, etc. ; mais c'est une consolation de savoir que *tout* ce que Dieu dit à ce sujet les concerne. Il est possible qu'ils ne puissent s'en appliquer la consolation ; mais que c'est une chose bénie que les chrétiens aient affaire à Dieu et non à eux-mêmes ! C'est pour cette raison qu'ils ne sont pas consumés. Nous prouvons que nous sommes tout aussi faibles et insensés que le fut Jacob, cédant si souvent à la chair, et permettant aussi à notre propre esprit d'agir ; mais nous sommes *Israël*, et cela dans un sens encore plus élevé. Nous avons prévalu, à cause de Celui en qui nous sommes devant Dieu.

« Vous couriez bien, qui est-ce donc qui vous a empêchés d'obéir à la vérité ? La persuasion ne (*vient*) pas de celui qui vous appelle » [v. 7-8]. Il leur reproche d'avoir prêté l'oreille à ces faux docteurs, qui avaient insisté sur la circoncision. « Un peu de levain fait lever toute la pâte » [v. 9]. N'est-il pas solennel de voir que l'expression même de « levain » qui est employée dans 1 Corinthiens pour décrire une horrible corruption morale,

caractérise dans l'épître aux Galates l'introduction du système légal parmi les enfants de Dieu ? Dieu la traite comme une chose des plus offensantes. De fait, le ton du Saint Esprit en écrivant aux Galates est même plus sévère qu'en s'adressant aux Corinthiens. En effet, quoique les Corinthiens fussent coupables de ce qui était beaucoup plus blâmable aux yeux des hommes, les Galates étaient tombés dans une erreur qui sapait plus profondément les fondements de la grâce de Dieu ; et un homme spirituel juge invariablement le péché, non d'après ce que l'homme en pense, mais d'après ce que le péché est aux yeux de Dieu. Après en avoir fait ressortir le caractère, il dit : « J'ai confiance à votre égard par le Seigneur, que vous n'aurez pas d'autre sentiment » [v. 10]. Il ne pouvait dire cela de chacun d'eux ; il le dit d'une manière générale, et il ajoute : « Mais celui qui vous trouble, quel qu'il soit, en subira le jugement ». Il veut les séparer et donner un sentiment d'horreur à l'égard de ceux qui les avaient égarés. « (La) foi opérante par (l')amour » [v. 6] n'hésite pas à employer un langage fort, au sujet des corrupteurs de l'Église de Dieu — les dénonce de la manière la plus énergique, et comme un devoir envers Dieu et envers les hommes. « Je voudrais que ceux qui vous bouleversent se retranchassent même » [v. 12]. « Celui qui vous trouble, *quel qu'il soit*, en subira le jugement ». Il y en avait plusieurs qui s'occupaient à cette mauvaise œuvre. « Et pour moi, frères, si je prêche encore (la) circoncision, pourquoi suis-je encore persécuté ? » [v. 11]. Ils avaient fait de l'apôtre Paul une sorte de preuve en leur faveur. Ils peuvent avoir tiré avantage du fait qu'il avait circoncis Timothée, afin d'exposer publiquement une prétendue contradiction entre ses actes et sa prédication. Mais Paul n'avait pas agi contrairement à ces principes lorsqu'il circonscit Timothée. C'était l'élasticité d'un homme qui pouvait fermer la bouche aux objecteurs ; et Paul, pour réduire au silence les calomnies juives, trancha cette question d'une manière fort peu juive — en circonscisant Timothée. Mais il ne voulut point le souffrir dans le cas de Tite (qui était grec), qu'il prit avec lui à Jérusalem [2, 3]. Cela pouvait paraître capricieux, mais la grâce connaît le moment pour être ferme aussi bien que pour plier. Il semble y avoir ici une allusion à cela, dans son argument avec les défenseurs de la loi. La chose exige la sagesse de l'Esprit de Dieu — nous donnant à connaître quand nous pouvons user de notre liberté, ou quand c'est un devoir de demeurer ferme comme un roc ; et Paul fit l'un et l'autre. Si Timothée avait été circonscit, c'était la grâce — arrêtant des questions purement charnelles — et non la loi, car son père était grec. Mais quant à prêcher la circoncision, une telle chose était loin de son esprit. S'il avait jamais insisté sur la circoncision, il aurait joui de leur faveur et de leur appui dans tous les lieux qu'il visitait. Au contraire, il était persécuté, parce qu'il ne voulait rien céder à la chair, ni reconnaître les droits de la circoncision.

La dernière portion du chapitre s'occupe de l'autre sujet, savoir la loi comme réglant la marche. Ce que nous avons vu jusqu'à présent, c'est la dénégation de la circoncision et de la loi, comme ayant une place quelconque dans la justification. Si vous en admettez le principe dans un seul détail, vous êtes dans l'obligation d'accomplir toute la loi.

Arrivé à cette division naturelle, l'Esprit de Dieu revient à la pensée de liberté par laquelle Il avait ouvert le chapitre. Elle est présentée sous un double point de vue. Dans la première partie, nous avons eu la liberté comme liée à la question de justification ; maintenant, nous avons la liberté comme ce qui conduit à la sainteté pratique, et ce qui devrait toujours être lié avec elle. Car il faut nous rappeler que c'est ce qui forme le sujet du reste du chapitre. Or il y a bien des personnes qui comprennent plus ou moins que Christ nous a apporté la liberté en matière de justice, ou quant à la position d'hommes justifiés aux yeux de Dieu ; mais ils ne connaissent pas la liberté dans la marche avec Dieu chaque jour. Et quand je dis « bien des personnes », je veux dire bien des chrétiens, beaucoup de ceux qui sont réellement des saints. Dans de tels cas, la sainteté pratique souffre invariablement. Lorsqu'avec cela, il y a beaucoup de conscience, la chose revêt nécessairement la forme légale d'ordonnances, de restrictions, ou quelque chose de semblable. Ou bien, quand les âmes n'ont point les mêmes exercices intérieurs, elle prend la forme de relâchement à un degré plus

ou moins grand, c'est-à-dire qu'elles voient qu'elles sont délivrées par la grâce de Dieu, et elles se regardent comme libres d'user de ce monde et de laisser agir, dans une assez grande mesure, les inclinations de la nature ; parce que, comme ils disent, il y a du mal dans la nature, et ils supposent que Dieu, dans Ses grandes compassions, y a égard. Or, ces deux choses sont totalement fausses. Une des causes de toute cette erreur se trouve dans le fait d'avoir mal saisi une vérité très importante — l'effet de la présence du Saint Esprit envoyé du ciel. Et pourtant, dans les Actes et dans les épîtres, toutes les exhortations, la marche qui y est présentée, le culte que le Nouveau Testament engendre, qui y est dépeint, et sur lequel il insiste, toute l'expérience des chrétiens, en un mot — tout est fondé sur la présence du Saint Esprit. Lorsqu'on n'entre pas dans ces choses, il en résulte nécessairement, ou que les enfants de Dieu supposent que Dieu leur permet une certaine latitude, ce qui n'est qu'un autre mot pour l'indifférence, ou qu'ils ont recours au juste frein que Dieu avait mis à notre nature, et ce n'est là qu'une autre expression pour la loi de Dieu. Or l'évangile suppose que, quelque bonne et sainte et parfaite que soit la loi de Dieu, elle est entièrement sans puissance, soit pour justifier, soit pour sanctifier. Elle ne saurait en aucune façon améliorer la vieille nature ; et elle n'est pas non plus la règle de la nouvelle nature. Le vieil homme ne s'y soumet pas, et le nouvel homme n'en a pas besoin. La nouvelle créature a devant elle un autre objet, et elle a une autre puissance qui agit sur elle, afin de produire ce qui est précieux et agréable aux yeux de Dieu — Christ étant l'objet, réalisé par la puissance du Saint Esprit. Et quoique l'Esprit puisse sans doute employer chaque portion de la Parole (qu'il ne m'arrive point de dire que la juste loi de Dieu fût placée en dehors de la sphère des choses que l'Esprit peut mettre en usage !), je maintiens que la loi ne donne ni la forme, ni la mesure, ni le caractère, pas plus que la puissance, de la sainteté chrétienne. C'est mal comprendre le dessein de Dieu en donnant la loi, et l'usage légitime qu'on peut en faire aujourd'hui, que de supposer qu'elle renferme le moule dans lequel Dieu façonne maintenant les âmes des saints.

C'est là le sujet que l'apôtre prend en main et qu'il traite désormais dans notre épître. Nous avons vu la question de la justification entièrement réglée ; nous avons maintenant la marche, ou la sainteté pratique. L'apôtre insiste encore sur la liberté. Nous pourrions supposer qu'il en avait dit assez là-dessus, après les avoir sommés de se tenir fermes dans la liberté dans laquelle Christ les avait placés en les affranchissant, et de ne pas être de nouveau retenus sous un joug de servitude [v. 1]. Mais non. Dans le domaine de la sainteté, cette liberté est nécessaire, tout autant que pour la justification ; et par conséquent il dit : « Frères, vous avez été appelés à la liberté » [v. 13]. C'est-à-dire, cela caractérise notre appel. Seulement, dit-il, ce n'est pas la liberté comme une occasion pour la chair ; c'est-à-dire, vous ne pouvez pas vous livrer à la licence : « N'usez (pas) de la liberté comme d'une occasion pour la chair, mais servez-vous l'un l'autre avec amour ». Il avait montré plus haut qu'il y a une foi opérante par l'amour (comme il le dit quelques versets auparavant) ; de même maintenant, il montre que l'objet de cet amour doit être de se servir l'un l'autre. Ce n'est pas dans le but de vous mettre sous la loi, mais afin que vous vous serviez l'un l'autre ; car toute la loi est accomplie dans cette seule parole, (savoir) en celle-ci : « Tu aimeras ton prochain comme toi-même » [v. 14]. Ne venaient-ils pas d'essayer la loi ? Et quel en avait été le résultat ? Il dit : Vous vous êtes mordus et vous vous êtes dévorés les uns les autres [v. 15] : ce n'est pas là accomplir la loi, mais les convoitises. Quand les personnes parlent de la loi, ou veulent être docteurs de loi, l'accomplissent-ils jamais ? Ils commencent par des paroles pleines d'assurance, et ils finissent sans action et sans vérité. Tandis qu'au contraire, quand Christ est l'objet de l'âme, bien que la loi n'occupe pas l'esprit, elle est pourtant accomplie. Christ est la puissance de Dieu ; la loi est la puissance du péché. J'ai précisément la même Parole de Dieu pour me parler de Christ et de la loi ; et les deux passages sont dans la même épître (1 Corinthiens). Mais il importe peu où le sujet est traité. Le grand point sur lequel le Saint Esprit insiste, ce n'est pas que la loi n'était pas une bonne chose, mais que notre nature étant si horriblement mauvaise, aucun bien ne peut jamais être obtenu en appliquant l'action de la loi à notre mauvaise nature, sinon de la condamner. La

question est : Qu'est-ce qui fortifiera mon âme pour ce qui est bon ? La réponse est : Non pas la loi, mais Christ. La loi est excellente, je l'admets. Mais vous venez de parler de la loi comme d'un moyen de bien marcher : quelle sorte de sainteté avez-vous donc produite ? Vous mordre et vous dévorer les uns les autres ! Ce n'est pas là de l'amour. Mais c'est l'effet de la loi dont vous vous vantez. « Mais si vous vous mordez et vous dévorez les uns les autres, prenez garde que vous ne soyez consumés l'un par l'autre ». Tel est le résultat. La loi est une puissance qui tue et détruit ; mais non parce qu'elle est mauvaise, mais parce que notre nature l'est. Et rappelez-vous que la loi porte sur notre nature. La loi fut donnée non au nouvel homme, mais au vieil homme.

Nous voyons là la sagesse de Dieu. La loi fut donnée dans le but de provoquer le péché qui demeurerait caché. Mais qu'est-ce qui devra donner de la force à la nouvelle vie, et mettre en jeu ses affections ? Qu'est-ce qui devra nourrir la nouvelle créature et l'amener à l'exercice de la vie ? Ce n'est pas la loi. Mais l'apôtre nous dit plus. Il avait montré que l'amour était la somme et la substance de la loi. Si donc l'amour prévaut, la loi est accomplie ; mais parmi vous, il y a, au contraire, des disputes et des querelles et toutes sortes de mauvaises œuvres. Quel coup porté à leur vanité engendrée par le légalisme ! Maintenant il va plus loin et leur adresse des paroles positives : « Mais je dis : Marchez par (l')Esprit, et vous n'accomplirez pas la convoitise de (la) chair » [v. 16]. L'action du Saint Esprit n'est pas seulement en ceci, qu'il convainc de péché, ni en Sa puissance pour régénérer ; tous les chrétiens reconnaissent cela : quelque distance qui les sépare sur d'autres sujets, ils ne peuvent que reconnaître la même vérité fondamentale, que toute la puissance par laquelle une nouvelle nature nous est communiquée, est par le Saint Esprit. Quelques-uns peuvent recevoir la vérité d'une manière plus intelligente et avec plus de soin, quant à la forme ; mais tous nécessairement reconnaissent le Saint Esprit comme Celui qui les convainc du mal qui est en eux, et leur donne cette nouvelle vie qui est de Dieu.

Mais ce n'est pas là la question discutée ici. Les Galates avaient la vie nouvelle ; mais quelle serait la puissance qui produirait la sainteté chrétienne ? Ils introduisaient la règle de la loi comme moyen de sainteté ; et l'apôtre met la chose entièrement de côté. Il dit : « Marchez par (l')Esprit, et vous n'accomplirez pas la convoitise de (la) chair ». Nous avons là l'avertissement divin ; et même il y a plus ; ce n'est pas seulement une admonition contre tel ou tel mal, mais ce qui nous donnera une puissance réelle à l'égard de ce qui est bon. « Marchez par (l')Esprit ». Le Saint Esprit a été envoyé ici-bas pour habiter dans le croyant. Ce n'est pas cette vérité que nous sommes « édifiés ensemble, pour (être) une habitation de Dieu, par l'Esprit », comme dans l'épître aux Éphésiens [2, 22], où nous trouvons présenté aussi le corps de Christ, les relations des enfants de Dieu comme membres de ce corps. L'épître aux Galates ne nous donne jamais ce qui a rapport au corps, mais toujours ce qui est individuel. Et comme la marche est une chose individuelle, ou ce qui concerne chaque âme, quand même il n'y en aurait aucune autre dans le monde, c'est là ce dont vous avez besoin. Il est dit : « Marchez par (l')Esprit » ; l'apôtre ne dit pas : Marchez par la loi. Au contraire, il avait traité sévèrement les hommes qui étaient si zélés pour cette règle. « Marchez par l'Esprit, et vous n'accomplirez pas la convoitise de la chair ». Vous avez besoin de puissance contre la convoitise de la chair : l'Esprit est cette puissance-là, et il n'y en a point d'autre. Car la chair convoite contre l'Esprit et l'Esprit contre la chair ; et ces choses sont opposées l'une à l'autre *afin que vous ne pratiquiez pas les choses que vous voudriez* [v. 17]. C'est là, je crois, ce que le Saint Esprit a écrit et ce qu'il a voulu dire. Ce que nous lisons dans plus d'une version est positivement faux, comme plusieurs d'entre nous le savent depuis longtemps. Je ne veux pas omettre la chose, ni l'introduire d'une manière cachée : mais partout où il y a quelque chose qui est évidemment pernicieux, dans les versions, qui ne sont après tout qu'une œuvre humaine, c'est un devoir chrétien d'y appeler l'attention ; et d'autant plus que je suis toujours prêt à maintenir l'excellence — en général — de la version anglaise qui est du nombre, et de la défendre contre les adversaires qui voudraient la déprécier. Mais ce n'est pas le rôle d'un ami

que de justifier ce qui est réellement une erreur qui a pu s'y glisser par le moyen de la faiblesse humaine ou de quelque chose de pis.

C'est donc ici une des méprises les plus graves, pratiquement. Quand j'insiste là-dessus, c'est que ce n'est point une chose que je puisse admettre comme ouverte à la discussion ou sur laquelle il puisse rester le moindre doute. Aucune personne, ayant une connaissance tant soit peu intime de la langue dans laquelle le Saint Esprit a écrit, ne pourrait hésiter, à moins d'être sous l'effet de préjugés invétérés. Je désire faire remarquer que les hommes les plus pieux, les savants les plus compétents, qui diffèrent peut-être de mes propres vues sur bien des choses que je juge importantes — même des personnes qui sont dignitaires dans l'église même qui eut la principale part dans l'introduction de cette version — admettent franchement et d'un commun accord que la version que je viens de donner est seule véritable. Il n'y a aucun doute là-dessus dans l'esprit d'hommes qui ont les sentiments les plus opposés sur d'autres sujets, à l'égard du vrai sens de ce verset. Le Saint Esprit dit donc : « Afin que vous ne pratiquiez pas les choses que vous voudriez ». C'est même là toute la force du verset. Il leur montrait pourquoi ils étaient appelés à marcher par l'Esprit, et quel était le meilleur préservatif contre la convoitise de la chair. Car ces deux choses sont totalement opposées : elles sont opposées l'une à l'autre en toute manière. Il n'est pas dit : Vous avez la loi afin que vous n'accomplissiez pas la convoitise de la chair, mais : Comme vous avez une nature qui sera toujours encline à faire sa propre volonté, ce n'est pas que vous ayez simplement la loi pour la réprimer, mais le Saint Esprit est donné ; ce n'est pas comme la loi, une chose en dehors de nous, mais le Saint Esprit est une puissance au-dedans ; Il s'identifie avec les affections de l'âme, et Il donne la force aux désirs qui recherchent ce qui est bon, et contre la convoitise naturelle, ou toutes les manières dans lesquelles la chair peut se montrer.

L'apôtre admet entièrement qu'il y avait la chair à l'œuvre — l'orgueil, la vanité, tout ce qui est mauvais. Mais, comme chrétiens, vous avez le Saint Esprit, et en marchant par l'Esprit, « vous n'accomplirez *pas* la convoitise de (la) chair ». Bien que la convoitise de la chair soit là, vous avez en même temps le Saint Esprit, afin que vous n'accomplissiez pas cette convoitise. Si ce qu'on trouve dans bien des versions : « tellement que vous ne faites point les choses que vous voudriez », était correct, ce serait comme souffler le chaud dans un verset et le froid dans l'autre. Il leur aurait dit, dans un verset, qu'ils doivent marcher par l'Esprit, et, dans le suivant, qu'après tout ils ne peuvent le faire. Une telle traduction porte évidemment en elle-même sa propre réfutation. J'insiste d'autant plus sur ce point, parce que c'est un point pratique pour les personnes chrétiennes. Sur des questions purement critiques, je ne songerais jamais à troubler l'esprit des personnes. Il y a tant de choses qui sont de la plus profonde importance pour nos âmes devant Dieu chaque jour, que moins nous nous occupons de points curieux et d'érudition, c'est le mieux. Mais lorsqu'on arrive à la question de corriger tout ce que l'homme érudit et chrétien a reconnu pour une erreur, il est évident que je serais coupable de maintenir une erreur grave, si je passais légèrement sur un point comme celui qui nous occupe.

Il y a une chose, je crois, qui a conduit à la confusion qui règne sur ce sujet ; c'est que bien des personnes ont tenu pour certain que la doctrine ici est la même que dans Romains 7. Mais dans ce chapitre-là, après les six premiers versets, le Saint Esprit nous donne l'expérience d'une personne troublée sous la loi. En conséquence, nous ne voyons pas que l'Esprit de Dieu y soit du tout introduit. C'est là un fait remarquable qui explique la différence entre cette portion-là de l'Écriture et ce que nous avons ici. Là c'est un homme renouvelé — une âme réellement née de Dieu, mais un homme qui, tout en haïssant le péché comme nul homme inconverti ne le fait, aime la justice parce qu'elle est de Dieu, et a le mal en horreur ; et pourtant, malgré tout, le mal qu'il ne veut pas, il le fait ; et le bien qu'il désire ne se fait jamais. Il a appris le mal qui est dans le péché, et il voit le bien qui est dans la justice ; mais il est entièrement impuissant. Quelle en est la cause ? Le Saint Esprit montre que c'est ici la raison — il n'a que la loi devant lui. C'est un homme converti, mais luttant sous la loi ; et

l'effet en est que l'homme est complètement abattu. Bien loin de lui donner du courage, et de faire ressortir ce qui est en Christ, la loi ne fait que le prendre sur le fait ici et là, d'un côté faisant pénétrer la sonde, et d'un autre le poignardant ; de sorte qu'il est tout troublé en découvrant en lui une somme de mal telle, qu'il n'aurait jamais pensé qu'elle pût exister dans le cœur d'une personne convertie. Nous en connaissons tous quelque chose. Il n'y a pas longtemps que nous suivons Christ, si nous n'avons pas connu quelques luttes amères. La conséquence est, que tout ce que cette pauvre âme peut dire, c'est : « Misérable homme que je suis, qui me délivrera de ce corps de mort ? » [Rom. 7, 24]. Nous aurions pu penser qu'un chrétien aurait dit : Il y a longtemps que j'ai été délivré. Mais remarquez bien ceci — qu'il ne se repose pas sur le Libérateur en tenant son œil fixé sur lui. Il est converti, mais il ne connaît pas la liberté. Il a la foi dans le Sauveur, mais il ne comprend pas l'application de la mort et de la résurrection de Christ à sa condition. Il ne sait pas qu'il n'est plus regardé comme étant dans la chair, mais dans l'Esprit — qu'il a le droit d'en avoir fini entièrement avec sa vieille nature, et de se voir en Christ devant Dieu. Du moment qu'il arrive à cette découverte, que c'est une méprise d'appliquer la loi à son âme, il rend grâces. Avant cela, il s'écrie dans l'intensité de son agonie : « Misérable homme que je suis » ! Et pourtant, alors même se présente cette nouvelle pensée, venant de Dieu : « *Qui* me délivrera ? ». J'y suis maintenant ; je vois que ce n'est pas ma propre lutte avec la loi pour vaincre le mal ; je vois qu'il y en a *un autre* — un libérateur. — En conséquence, il peut se retourner vers Dieu avec reconnaissance même le moment après, et dire : « (Je rends) grâces à Dieu par Jésus Christ notre Seigneur » [Rom. 7, 25]. À partir de là, il est heureux, parfaitement heureux, en dépit du sentiment qu'il y a encore de la vieille nature au-dedans de lui. Qu'est-ce qui le rend heureux ? Il voit qu'il y a deux choses distinctes — la vieille nature, qui, si on lui permet d'agir, sert toujours la loi du péché, et la nouvelle nature qui cherche toujours la loi de Dieu, quelle qu'elle puisse être. Maintenant donc, il est à même d'entrer dans les grandes vérités du chapitre 8. « Il n'y a donc maintenant aucune condamnation pour ceux qui sont dans (le) Christ Jésus » ; et il le fait aussi d'une manière intelligente : « car la loi de l'Esprit de vie dans (le) Christ Jésus, m'a affranchi de la loi du péché et de la mort ». Il ne se contente pas de cette manière vague d'exprimer la chose : « Nous a *tous* affranchis », mais il dit : « *M'a affranchi* ». Ce n'est pas une confession de foi générale, mais la vérité est appliquée de la manière la plus positive aux besoins personnels de l'âme qui luttait naguère. Il n'y a plus aucune servitude, maintenant qu'il voit que Christ est ressuscité. Pourquoi est-Il ressuscité ? Comme le chef d'une famille, Il est ressuscité pour me donner entièrement un nouveau nom et une nouvelle position. Il est descendu sous l'océan de mes péchés, et Il est ressuscité au-dessus d'eux. Ce qui était de moi Le fit descendre ; et s'Il est ressuscité et remonté, c'est pour me ressusciter aussi avec Lui. La résurrection de Christ n'avait pas pour objet de *Lui* donner une position, mais de *nous* donner, de *me* donner une position. La mort de Christ était pour nous, pour ôter notre péché ; la résurrection de Christ devait introduire une bénédiction que rien ne peut atteindre. L'effet de la première venue de Christ, c'est que nos âmes entrent dans cette bénédiction. L'effet de Sa seconde venue sera que nos corps, exempts de toute trace de péché, y entreront complètement, comme nos âmes le devraient maintenant. Si nous nous reposons sur Lui, nous ne devons pas avoir un seul doute. Il n'est nullement question si je trouve de la chair en moi ; si je n'en trouvais pas, ce serait plutôt une preuve que je ne suis pas un chrétien. « Si nous disons que nous n'avons point de péché, nous nous séduisons nous-mêmes et la vérité n'est point en nous » [1 Jean 1, 8]. Et encore : « Si nous disons que nous n'avons pas péché, nous le faisons menteur et sa parole n'est pas en nous » [1 Jean 1, 10]. C'est ici un cas plus grave, parce qu'il y a une déclaration claire et positive contre la chose.

Ainsi donc, ce qui distingue un chrétien, ce n'est point qu'il n'a pas le péché au-dedans de lui, mais qu'il a une nouvelle nature que nul ne possède, sinon celui qui croit en Jésus par le Saint Esprit. En vertu de Christ, Dieu le regarde comme quelqu'un qui en a entièrement fini avec le péché, en tant qu'il est une cause du jugement de Dieu sur nous. Sous ce rapport, Dieu a entièrement terminé la question ; mais non dans Ses voies

avec nous jour par jour. C'est là que la confession de nos manquements trouve sa place ; et de cette manière, c'est une chose juste et bonne pour le chrétien de juger le mal qui est en lui et de le confesser. De ce que Dieu a entièrement pardonné à un homme toutes ses offenses, cela n'ôte ni la nécessité, ni le devoir, ni le privilège de confesser à Dieu, jour par jour, la vérité à l'égard de nous-mêmes. C'est une chose bien bénie que nous puissions le faire dans la confiance que Dieu s'intéresse à nous — que Dieu aime que nous allions à Lui à l'égard de toutes choses. Nous devrions compter assez sur Son propre amour pour déclarer tous nos manquements et les confesser devant Lui.

La loi disait : « Tiens-toi loin ». Et si même une pauvre bête touchait la montagne, elle était lapidée ou percée d'une flèche [Ex. 19, 13]. Ce que la loi disait à un, elle le disait à tous. Elle ne disait pas : S'il en est parmi vous qui soient des croyants, ils peuvent s'approcher. La loi n'établit point de distinction entre croyants et non croyants. Elle ne fait pas la part de l'infirmité humaine. Les hommes sont-ils pécheurs ? S'ils le sont, alors ils sont maudits. Voilà la sentence de la loi. Elle ne rendit jamais l'homme juste, pas plus qu'une loi humaine ne produit l'honnêteté. Depuis le commencement du monde, il en est ainsi : jamais homme ne fut rendu honnête par un acte du parlement. Ce qui amène les personnes à obéir, c'est *Christ*, entièrement au-dessus de la loi. La juste terreur de la colère divine peut réveiller, mais elle ne donne aucune puissance. De même, dans les choses terrestres, il faut qu'il y ait un principe au-dessus de la crainte d'être envoyé à la maison de correction. S'il n'y a que cette terreur qui empêche un homme de voler, il est un fripon. Il en est précisément ainsi du croyant. Ce qui fait de l'homme un chrétien, le fait marcher habituellement comme un chrétien. C'est la puissance de l'Esprit de Dieu, révélant Christ. Allez-vous retourner à la loi pour maintenir votre âme dans le devoir ?

Il aurait bien mieux valu que vous fussiez rempli de Christ, marchant par l'Esprit. Car, que fait l'Esprit ? Il glorifie Christ. C'est toujours là la vraie pierre de touche. La puissance d'une chose n'en est pas la pierre de touche. Si un homme parlait beaucoup de l'Esprit, et qu'en même temps il servît le péché, et non Christ, qui aurait confiance en la chose ? Il a pu se faire illusion. Un homme peut élever les prétentions les plus exorbitantes et dire qu'il a la puissance du Saint Esprit — agissant en lui ou dans le corps ; mais comment puis-je savoir si la chose est réelle ? Considérons les épîtres de Jean, qui nous dit d'éprouver les esprits [1 Jean 4, 1]. Le grand critérium est justement ceci — le Saint Esprit, invariablement, glorifie Christ. Son objet n'est pas d'agrandir l'Église ou un ministre. Toutes ces choses découlent du mauvais usage que l'homme a fait des choses de Dieu. Je ne nie pas ici que l'Église ait une place bien importante, mais c'est parce qu'elle est le vase de l'Esprit de Dieu, à qui elle est assujettie — la scène où le Saint Esprit présente Christ. Si les prétentions humaines sont tolérées, ou que le monde soit caressé, ce n'est pas l'Église de Dieu conduite par l'Esprit. Ce peut être l'église de l'homme, ou l'église-monde, mais ce n'est pas l'Église de Dieu. Ce qui caractérise l'Église, c'est la vérité de la présence du Saint Esprit confessée, reconnue et mise en pratique.

Il peut y avoir des manquements, comme il y en a dans un chrétien individuellement, qui peut montrer de l'humeur, de l'orgueil ou de la vanité ; toutefois il le sentira, après avoir été ramené à lui-même, quoique le Seigneur puisse quelquefois juger nécessaire de briser un homme entièrement, comme Job, pour lui faire connaître ce qu'il est. La véritable action du Saint Esprit, soit dans l'individu, soit dans le corps, c'est d'exalter Christ. Et qu'il s'agisse des manquements individuels, ou de ceux de l'Église, cela revient au même. Dieu ne permettra jamais qu'une assemblée qu'Il avoue persévère dans le mal. Il sait comment châtier une assemblée chrétienne aussi bien qu'une personne chrétienne. Il agira à leur égard s'ils sont droits. Nous ne devrions nous inquiéter de rien, mais en toutes choses « exposer nos requêtes à Dieu, par des prières et des supplications » [Phil. 4, 6]. Nous n'avons pas besoin d'être inquiets et éprouvés touchant ceci ou cela. Nous sommes souvent en faute en pensant à ce que *nous* pouvons faire en parlant aux personnes, tandis que, si

nous parlions beaucoup plus à Dieu, et moins à l'homme, les autres n'y perdraient rien, et nous y gagnerions, et Dieu en serait beaucoup plus glorifié.

Quoiqu'il en soit, ce que nous trouvons ici, c'est que l'Esprit de vérité est la puissance de la sainteté — que c'est l'Esprit de Dieu qui rend un chrétien capable de bien marcher, et non la loi. C'est là le point auquel il les amène : et ainsi il conclut le sujet : « Si vous êtes conduits par (l')Esprit, vous n'êtes pas sous (la) loi » [v. 18]. Il est clair que si d'être sous la loi était un moyen de sainteté chrétienne, il aurait été dit : « Si vous êtes conduits par l'Esprit, vous *êtes* sous la loi », plutôt que : « Vous n'êtes *pas* sous (la) loi ».

Mais les hommes sont aveuglés. Quoiqu'ils prennent constamment les commandements, qu'ils les répètent et les enseignent, ils disent pourtant qu'ils ne sont pas sous la loi ! Comment des personnes pourraient-elles être plus sous la loi, que quand ils adoptent le langage des dix commandements comme l'expression de leur propre relation devant Dieu ? La chose est faite de nos jours aussi littéralement et expressément par des personnes chrétiennes, qu'elle le fut jamais par les enfants d'Israël eux-mêmes. Si les gens disent que, tandis qu'ils agissent et parlent ainsi dans leur culte public, ils ne sont pourtant pas sous la loi, c'est évidemment tromper leurs âmes d'une manière bien terrible. Que signifie l'expression : être sous la loi ? Que je reconnais que je suis sous cette règle, comme étant ce que Dieu m'a donné, la règle selon laquelle je dois vivre. Si quelqu'un usait de la loi dans le but de convaincre un homme impie de ses péchés, ce ne serait pas être sous la loi. Mais si je prends les dix commandements, et que je demande à Dieu de me rendre capable de garder chacun d'eux, *c'est* confesser que *je* suis sous la loi.

Puis-je donc violer la loi ? Qu'ainsi n'advienne ! Une telle alternative ne saurait émaner que de quelqu'un qui comprend bien peu de la grâce de Christ. Tous admettent que la loi est juste et bonne. La question est, si le Dieu qui donna la loi à Israël, a donné ou non cette même loi aux chrétiens, comme la règle selon laquelle ils doivent — nous devons — vivre. Je le nie. Il la donna à Israël. Ce qu'Il a donné à l'Église, c'est Christ. Christ est donné à connaître dans toute la Parole de Dieu ; et la chose selon laquelle le chrétien doit marcher, c'est la Parole de Dieu tout entière ; et il doit être enseigné d'une telle manière qu'il manifeste Christ. Si vous prenez seulement la loi dans sa lettre, que dit l'Écriture ? « La lettre tue, mais l'Esprit vivifie » [2 Cor. 3, 6]. On peut prendre Exode 20, et tirer d'une portion de ce chapitre une déclaration de la grâce de Dieu. Quand Dieu donna la loi, Il leur dit qu'Il était le Dieu qui les avait retirés du pays d'Égypte et de la maison de servitude. On pourrait montrer comment nous sommes, nous aussi, délivrés de notre servitude. Dans cette mesure-là, c'est entièrement la grâce. Mais du moment que vous mettez les chrétiens sous la loi, comme la règle selon laquelle ils doivent marcher, comme un Israélite jadis, vous tombez dans le mal même que l'épître aux Galates était destinée à corriger, et ce dont le Saint Esprit dit, quant à ceux qui sont conduits par l'Esprit, qu'ils ne le font point. « Si vous êtes conduits par (l')Esprit, vous n'êtes pas sous (la) loi ». C'est là ce que les hommes font à présent — ils prennent le langage des commandements qui étaient destinés pour Israël, et cela non pour convaincre de péché seulement ; mais ils entreprennent de les garder comme renfermant les directions de leur propre obéissance envers Dieu tous les jours. Toutefois ils sont obligés de se débarrasser par des explications d'une bonne partie de la loi ; par exemple, le jour du sabbat. Ils gardent le jour du Seigneur, et ils le font bien ; je le garde aussi. Mais je nie qu'il soit le jour du sabbat, et je maintiens que le premier jour et le septième jour ne sont pas la même chose. L'Écriture place toujours en contraste le premier jour à l'égard du septième. L'un est le premier jour de la semaine, l'autre le dernier. Le premier jour est une chose nouvelle, entièrement en dehors de la loi. Les gens croient que l'observation d'*un* septième jour est la chose importante. Or ce n'est pas là ce que Dieu dit ; mais *le* septième jour ; et nous n'avons pas la liberté de changer les Écritures. Ce n'est pas là écouter la loi, mais la détruire. Qui a donné à l'homme la liberté de changer *le* en *un* ? — surtout puisque ce changement fait

une différence qui est de toute importance. Gardons-nous seulement de la tradition et cherchons à comprendre la Parole de Dieu.

Nier que la loi soit la règle de vie pour le chrétien, est bien loin de porter atteinte à la sainteté. Le Saint Esprit introduit un caractère plus profond de sainteté que ce qui était demandé dans les dix commandements. Quand notre Seigneur dit : « Si votre justice ne surpasse pas (celle) des scribes et (des) pharisiens » [Matt. 5, 20], Il ne voulait pas parler d'une justice qui nous serait imputée, mais d'une vraie justice, pratiquement. Le chrétien a une justice qui est réelle. Il est vrai que nous devenons « justice de Dieu en Christ » [2 Cor. 5, 21] ; mais que ce soit là la seule justice du croyant, je le conteste. Le Saint Esprit produit une œuvre réelle en son âme, fondée sur l'œuvre du Christ — séparation du monde, dévouement à Dieu, obéissance et amour : et toutes ces choses, non pas simplement d'après les dix commandements, mais selon la volonté de Dieu telle qu'elle a été pleinement manifestée en Christ. Si quelqu'un soutient que parce que le Seigneur garda la loi, Il ne fit rien d'autre, on le plaint. L'observation de la loi n'était qu'une faible portion de Son obéissance ; et nous sommes appelés à être semblables à Christ dans Son dévouement à Dieu à tout prix. Un premier principe du christianisme pratique est ainsi conçu : « Si en faisant bien, vous souffrez et que vous l'enduriez, cela est digne de louange devant Dieu » [1 Pier. 2, 20]. C'est là une chose entièrement inconnue dans le système légal. Dans les dix commandements, nous trouvons que si un homme obéissait à ses parents, il jouirait d'une longue vie sur la terre. Il est de toute évidence que ce n'est pas là le principe sur lequel Dieu agit maintenant ; car nous avons tous vu les enfants les plus obéissants souvent enlevés dans leurs premières années. Est-ce que je nie par là qu'il y ait une vérité spirituelle importante que nous avons à recueillir de ce passage ? Tout le contraire. Paul lui-même fait allusion à cette promesse ; nullement, ce me semble, comme un motif pour qu'un enfant chrétien obéisse à ses parents, mais comme une indication générale de la pensée de Dieu. C'était « le premier commandement avec promesse » [Éph. 6, 2].

Je désire ajouter que les instincts spirituels des chrétiens vont au-delà de leur système ; et quoique sous le rapport de la doctrine ils soient sous la loi, ils désirent marcher par l'Esprit. Je n'ai pas un seul sentiment désobligeant contre ceux qui maintiennent un tel état de choses. Mais l'Esprit de Dieu en parle comme d'une bien grave erreur et d'un bien grand danger. Ce que nous avons donc à faire, c'est de comprendre la pensée de Dieu, de la proclamer et d'obéir. « Si vous êtes conduits par (l')Esprit, vous n'êtes pas sous la loi ». Les Juifs l'étaient. Partout où, dans l'Écriture, nous voyons le peuple de Dieu sous la loi, cela signifie toujours Israël. Si un homme se place dans une position juive, il prend sur lui cette responsabilité. Dans sa foi, il peut être un chrétien ; mais quant aux formes et ordonnances, il est au moins à moitié juif. Nous devons chercher qu'ils soient chrétiens et rien de plus — afin d'en finir avec tout ce qui cache et obscurcit le caractère de Christ, avec ce qui leur coûte cher, puisqu'ils en portent la triste peine, soit dans une insouciance de vie, soit en ayant leurs cœurs abattus et pleins de doutes, au lieu de jouir de la liberté dans laquelle Christ nous a placés en nous affranchissant.

Après cela l'apôtre trace le contraste entre les œuvres de la chair et les fruits de l'Esprit.

« Or les œuvres de la chair sont manifestes » — il n'y avait aucune difficulté à les discerner — « lesquelles sont (la) fornication, l'impureté, l'impudicité, l'idolâtrie, l'empoisonnement, les inimitiés, les querelles, les jalousies, les colères, les intrigues, les divisions, les sectes, les envies, les meurtres, les ivrogneries, les orgies et les choses semblables à celles-là » [v. 19-21]. Vous avez ici la corruption humaine et la violence humaine. Vous trouvez la mention de l'idolâtrie et de l'empoisonnement, et d'un autre côté les divisions et les sectes, qui se rapportent à l'esprit qui pourrait se trouver à l'œuvre même sous une profession extérieure de christianisme. Un enfant de Dieu peut tomber pour un temps dans l'un ou l'autre de toutes ces sortes de mal ; mais il y a une

sentence solennelle prononcée sur tout cela : — « Au sujet desquelles je vous déclare d'avance, comme je l'ai déjà dit, que ceux qui commettent de telles choses, n'hériteront pas (du) royaume de Dieu ». Il les avertit maintenant, comme il l'avait fait quand il était avec eux, « que ceux qui commettent de telles choses n'hériteront pas (du) royaume de Dieu ». Quelle que puisse être la difficulté, puissions-nous ne jamais douter, mais recevoir et tenir ferme cette vérité que Christ est la puissance de Dieu pour tous ceux qui croient. Il est la puissance de Dieu non seulement pour la justification, mais pour le salut ; et le salut, tout en comprenant la justification, va bien au-delà, parce qu'il comprend toute la course d'un homme chrétien jusqu'à ce qu'il soit de fait dans l'état de résurrection, avec Christ. Voilà la signification de ce verset : « Travaillez à votre propre salut avec crainte et tremblement » [Phil. 2, 12] — non pas à votre propre pardon, mais à votre propre salut. Cela est dit à ceux qui ont déjà reçu le pardon. Ainsi, le salut, dans le sens dont il est parlé ici, implique le conflit entier avec la puissance du mal, que nous traversons. Nous savons que nous avons affaire à l'ennemi commun ; mais Dieu est à l'œuvre en nous pour opérer « et le vouloir et le faire selon son bon plaisir » [Phil. 2, 13]. Nous connaissons le profond intérêt que Dieu sent pour nous, et toute Sa bienveillance, en tant que ce conflit nous est assigné. Nous combattons sous Ses ordres — faisant Sa volonté en cela aussi bien que dans toutes les autres choses. Dieu est si loin de nous laisser, en aucune manière, qu'Il donne l'assurance à nos âmes qu'Il s'engage à nous garder à travers ce conflit jusqu'au bout ; mais Il veut que nous ayons un sentiment solennel de la guerre avec Satan, dans laquelle nous sommes engagés.

Ensuite nous avons, de l'autre côté : « Le fruit de l'Esprit est l'amour » [v. 22]. Il commence par l'amour — par ce qui est de Dieu, et qui découle directement de Dieu, et qui constitue la connaissance du caractère de Dieu plus que toute autre chose. « Le fruit de l'Esprit est l'amour, la joie, la paix, la longanimité, la bienveillance, la bonté, la fidélité ». Tels sont les premiers et les plus importants effets produits par l'amour de Dieu. Puis il descend à ce qui touche plus particulièrement notre manière d'agir l'un avec l'autre : « La douceur, la tempérance », parce que celles-ci supposent le frein mis à la vieille nature — l'empire sur soi-même que le Saint Esprit opère dans l'âme à cause du Seigneur, en tant qu'elle est évidemment placée dans ce monde pour être une épître de Christ, en sorte que nous ne donnions pas un faux caractère à Celui dont nous portons le nom. Mais toutes ces choses sont les fruits de l'*Esprit* ; et il ajoute : « Contre de telles choses, il n'y a pas de loi » [Gal. 5, 23]. Quand la loi a-t-elle jamais produit ces choses ? De même la loi ne condamnera jamais ceux qui marchent dans ces choses, comme il dit aux saints de Rome, au chapitre 13 de son épître, en parlant des gouverneurs et des magistrats : « Or veux-tu ne pas craindre l'autorité ? Fais le bien, et tu recevras d'elle de la louange. Car (le magistrat) est serviteur de Dieu pour ton bien ». De même ici : « Contre de telles choses il n'y a pas de loi ». Si vous produisez réellement ces fruits de l'Esprit, il n'y a point de condamnation contre elles.

La vieille nature est-elle donc oubliée ? Ou bien la loi est-elle nécessaire pour la discipliner ? C'est ce qu'on pense, selon la croyance humaine ; mais la Parole dit, au contraire : « Or ceux qui sont de Christ ont crucifié la chair avec les passions et les convoitises » [v. 24]. Il montre que tous ceux qui sont de Christ ont passé par la grande question de ce qui n'était pas de Lui : ils « ont crucifié la chair avec les passions et les convoitises ». Ils se sont soumis, par la foi, à la sentence de mort sur toute leur nature — ils *ont* crucifié la chair. Nous savons, sans doute, que cela n'est réellement et pleinement fait qu'en Christ — que c'est à la croix de Christ qu'a eu lieu la crucifixion de la chair avec toutes ses convoitises. Dès lors aussi, cela est vrai de tout croyant. La chair, avec les passions et les convoitises, est une chose déjà mise de côté aux yeux de Dieu. S'il est vrai que nous soyons chrétiens, nous *avons* crucifié la chair avec ses passions et ses convoitises. S'il s'agissait d'une personne récemment née de Dieu, elle pourrait dire qu'elle a « crucifié la chair avec les passions et les convoitises ».

Mais on peut demander : N'ai-je pas la chair à crucifier ? Je réponds : Cela est déjà fait ; vous avez à le croire, et à marcher dans la force que la foi vous donne. Quelle consolation de savoir que la chair est une chose jugée — que la sentence de mort a déjà été exécutée sur elle ! Qu'est-ce qui vous fortifiera plus que ceci, savoir que vous n'êtes pas vivants dans la chair maintenant, mais que vous êtes vivants dans l'Esprit ? Et « si nous vivons par (l')Esprit, marchons aussi par (l')Esprit » [v. 25]. Que ce soit là la règle par laquelle vous désiriez d'être dirigé, savoir que vous avez le Saint Esprit qui habite en vous, et qui veut vous fortifier en Christ. Que votre but soit de marcher selon un tel état de choses !

Veuille le Seigneur nous accorder d'avoir la sagesse qui vient d'en haut, de savoir ce que nous sommes, et ce que nous ne sommes point ; afin que, quel que soit le mal, quelles que soient sa force, ou ses tendances, nous croyions qu'il y a la puissance du Saint Esprit pour nous fortifier contre toutes choses mauvaises, et nous élever au-dessus d'elles ! Mais le Saint Esprit ne déploiera pas Sa puissance, sinon dans la mesure que Christ est devant nous. Si nous cherchons à nous complaire à nous-mêmes en quelque chose que ce soit, nous trouverons seulement que Dieu se servira, pour nous châtier, de la satisfaction de nous-mêmes que nous aurons cherchée. Et par conséquent, quel heureux privilège que, dans la soumission à Dieu, nous nous nous livrions, comme nous devrions le faire, à la gloire de Christ, en toutes choses !

[Écho du témoignage 1867 p. 113-160]

Chapitre 6

La fin du dernier chapitre nous a montré les œuvres de la chair d'une part, et les fruits de l'Esprit de l'autre, avec l'injonction bien solennelle adressée aux enfants de Dieu, que, s'ils vivaient par l'Esprit (ce qui était nécessairement le cas, s'ils étaient enfants de Dieu), ils devaient aussi marcher par l'Esprit. C'était en vain qu'ils se vantaient de privilèges, s'il y avait indifférence quant à la marche pratique. Nous ne saurions avoir la vie par le Saint Esprit, sans être en même temps liés par les déclarations les plus solennelles, en sorte que le Saint Esprit soit aussi la grande force directrice de la marche. L'acte n'est que l'expression extérieure du principe au-dedans. La vie ne peut être connue d'une manière absolue que de Dieu : la marche est ce qui est manifesté devant les hommes. Mais maintenant, outre qu'il exhorte à se garder de vaine gloire, quelque forme qu'elle pût revêtir, soit de se provoquer les uns des autres, soit de se porter envie les uns aux autres (chap. 5, 26), nous voyons qu'il prend un nouveau terrain au commencement du chapitre 6.

« Frères, quand même un homme s'est laissé surprendre par quelque faute, vous qui êtes spirituels, redressez un tel homme dans un esprit de douceur, prenant garde à toi-même, de peur que tu ne sois aussi tenté » [v. 1]. Supposons qu'un homme aille tout à fait mal, et se laisse positivement surprendre par ce qui est évidemment mauvais, que faire alors ? Encore le Saint Esprit insiste-t-il sur ceci, que ceux qui sont *spirituels* redressent « un tel homme dans un esprit de douceur ». Expression, en effet, d'une bien grande importance ! Car d'abord, en cas de chute par un manque de vigilance et de dépendance à l'égard de Dieu, nous apprenons quels sont ceux le plus à même de faire face à la nécessité. C'est l'obligation de tous d'une manière générale ; mais quels sont ceux que le Saint Esprit presse d'agir convenablement à l'égard d'un tel cas ? « Vous qui êtes spirituels ». Or, il ne s'ensuit pas que celui qui est né de Dieu, soit spirituel. *Vivre par l'Esprit* est une chose bien différente que *d'être spirituel*. Un homme spirituel ne vit pas seulement par l'Esprit, mais marche par l'Esprit. Sans doute il a les mêmes infirmités que les autres hommes, et il se peut que de temps à autre il montre ce qui est de la nature ; mais à tout prendre, et d'une manière manifeste, par la grâce de Dieu, il a appris à juger le

moi, à ne pas l'épargner, à discerner surtout en lui-même tout éloignement du Seigneur, et à le confesser franchement et humblement devant Dieu. En conséquence de ce jugement habituel de soi-même, il y aura une bien plus grande tendresse en s'occupant du péché dans les autres. De tels chrétiens peuvent avoir un discernement pénétrant, mais lorsqu'il s'agit de ce qui est réel et très sérieux — quelque chose peut-être dont plusieurs cesseraient de s'occuper comme rendant le cas sans espoir et qui les conduirait à penser que la personne n'est pas chrétienne du tout, ils peuvent, parce qu'ils connaissent mieux la subtilité de la chair aussi bien que la grâce de Dieu, ils peuvent, dis-je, compter sur Sa bonté ; et ce sont les personnes mêmes qui conviennent pour s'occuper du mal et pour rétablir cette âme. Ainsi donc vous trouverez toujours, dans les cas qui demandent à être traités avec douceur, que c'est à ceux qui sont spirituels d'agir, et non à ceux qui sont eux-mêmes les plus habitués à broncher, ni à ceux qui sont sujets à satisfaire la chair et à s'éloigner du Seigneur. Quelques-uns pourraient penser que *de tels hommes* sont probablement ceux qui agiront avec compassion à l'égard de ceux qui bronchent ; mais au contraire, ceux-là conviennent qui marchent soigneusement et en se jugeant eux-mêmes, en règle générale, et qui sont ainsi gardés de chute parce qu'ils s'appuient habituellement sur un Seigneur fidèle, parce que la présence même qui les préserve de s'égarer, est ce qui leur fait comprendre la grâce de Dieu et à user de cette grâce pour d'autres. D'après cela, il est dit à ceux-là de redresser « un tel homme dans un esprit de douceur ».

Il ajoute encore : « Prenant garde à toi-même, de peur que tu ne sois aussi tenté ». Cela serait naturellement ce qui se présenterait moralement à l'œil d'un homme spirituel. Il a le plus profond sentiment de sa propre faiblesse ; et par conséquent il serait tout prêt à estimer les autres supérieurs à lui-même [Phil. 2, 3]. Comment cela ? Ce n'est pas sans doute que celui qui a fait des progrès dans les voies de Dieu, doive regarder la connaissance d'un jeune enfant comme supérieure à la sienne. Ce n'est pas qu'il n'existe dans l'Église, d'une part, ceux qui sont peu estimés, et de l'autre, des hommes d'un jugement éprouvé et spirituel. Ce n'est pas que nous devions supposer que tous sont également sages, forts et honorables. Ce ne serait pas là de la foi, mais du fanatisme, quelque chose de contraire à toute pensée juste. Dans quel sens donc devons-nous estimer les autres supérieurs à nous-mêmes ? Lorsqu'une âme qui a quelque mesure de spiritualité pense à elle-même, ce qu'elle sent c'est combien elle est loin de réaliser Christ. Elle a habituellement devant elle combien ses manquements sont grands, même en ce qu'elle désire dans ses voies devant Dieu. Mais quand ce chrétien considère son frère, même le plus faible possible, et qu'il le voit comme un des bien-aimés de Christ, rendu pleinement agréable au Père et objet de Ses tendres affections, cela réveille à la fois l'amour et le dégoût de soi-même. Ainsi, si la grâce est à l'œuvre, ce qui, dans un autre saint, ressemble à Christ, se présente aussitôt devant le cœur, et ce qui ne ressemble point à Christ dans soi-même. De sorte que la question n'est pas de s'efforcer à entretenir des sentiments élevés à l'égard de ses voisins, et à penser qu'ils sont ce qu'ils ne sont pas ; mais de croire réellement ce qui est vrai à leur égard, et d'avoir aussi des sentiments justes à l'égard de nous-mêmes. Si on pense à ce qu'est un saint en Christ et pour Christ, et à ce qu'il sera par le moyen de Christ, alors le cœur sent la merveille de Son amour et de quel prix est un saint pour le Seigneur ; mais quand l'œil se retourne sur soi-même, toute l'indignité de nos voies, de nos sentiments, de nos manquements s'offre à notre mémoire de manière à nous humilier. Il en est de même quand c'est : « prenant garde à toi-même, de peur que tu ne sois aussi tenté », avec cette différence, que ce n'est pas tant considérer ce que nous avons été, que ce que nous avons à craindre et contre quoi nous avons à veiller.

Mais il y a plus ; au verset suivant, il les exhorte à porter « les charges les uns des autres ». Il y a des difficultés, des épreuves, des sujets de tristesse ; il y a des choses qui ont la forme d'infirmités ; il y a des circonstances de la nature la plus variée et la plus pénible qui pèsent sur les enfants de Dieu. Et, si nous désirons montrer de quel prix un chrétien est à nos yeux, l'occasion peut être facilement trouvée. « Portez les

charges les uns des autres, et ainsi accomplissez la loi du Christ ». Baissez-vous et portez la charge sous laquelle gémit votre frère. Les dix commandements peuvent ne pas l'exiger ; mais vous accomplirez ainsi la loi *de Christ*. C'est là la loi pour nous chrétiens. Il n'est pas question de la loi de Moïse ; parce que, quoique cette loi fût celle de Dieu et qu'elle soit toujours la mesure selon laquelle Dieu agit à l'égard de l'homme naturel, Dieu s'occupe ici de ceux qui vivent par l'Esprit ; or, à Sinaï la loi ne fut jamais donnée à l'homme spirituel, mais à un peuple charnel, savoir à Israël. La loi s'adresse à l'homme naturel, et par conséquent elle s'occupe de ce qui est mauvais en lui. Qui peut dire au nouvel homme : « Tu ne tueras pas » ; « tu ne déroberas pas » ? Le nouvel homme convoite-t-il jamais, ou commet-il adultère ? L'idée même présente évidemment en elle-même la preuve que toute la théorie est fausse. La loi des dix commandements ne fut jamais, en aucune façon, adressée au nouvel homme. Le nouvel homme peut en faire usage ; mais c'est là une chose bien différente que de la prendre comme l'expression de sa propre responsabilité devant Dieu. Si nous sommes des saints, nous ne sommes pas occupés à faire, pour avoir la vie, mais nous sommes vivants, pour faire la volonté de notre Seigneur, sans une telle pensée que la mort ou la malédiction.

Je vous le demande, à vous qui insistez en faveur d'une règle légale, qu'est-ce que cette « loi de Christ » ? Christ fut toujours occupé des autres. Il ne fit jamais Sa propre volonté — pas dans un seul acte de Sa vie. C'est là précisément être saint dans l'amour, et c'est ce que fut Christ : obéissant et vrai dans l'amour, c'est ce qui caractérise toute Son existence ici-bas. Supposons que nous accomplissions quelque devoir, ou même tous nos devoirs, simplement parce que nous croyons que cela est juste, ce serait toujours mal. Comme chrétien, j'aurais manqué dans ce qui est le plus près de Dieu, et cela par cette raison bien simple : — c'est que faire simplement son devoir parce que c'est son devoir, ne place pas l'âme dans une attitude d'obéissance, et peut bien, au contraire, n'être qu'orgueil et satisfaction de soi-même, et un hommage rendu à l'idole la plus cachée du cœur. Faire ce que *je juge* être bien, peut donc n'être au fond rien de mieux qu'une rébellion subtile contre Dieu. Je n'ai aucun droit de choisir mon propre sentier. Je suis appelé à l'obéissance, si je prends la place d'être Sa créature ; et encore plus, si je suis Son enfant et que je me reconnaisse comme tel. La question est donc : Quelle est la volonté de mon Père ? De quelle manière infiniment excellente notre Seigneur le manifesta, même avant qu'Il fût entré dans la partie publique de Son ministère ! Il eut toujours, et cela dans le sens le plus élevé, le sentiment de Sa propre relation : « Ne saviez-vous pas qu'il me faut être aux affaires de mon Père ? » [Luc 2, 49]. Et il en fut ainsi dans chaque occasion. Considérez-Le plus tard dans Son ministère. Même dans une chose qui en appelait avec tant de force à Ses affections comme homme, quand Lazare se mourait, pourquoi demeura-t-Il encore deux jours au lieu où Il était, après avoir appris qu'il était malade [Jean 11, 6] ? Il n'agit pas seulement sur le terrain de ce qui est simplement bon, ni même sur le terrain simplement de Son amour envers celui qu'Il aimait ; mais il Lui fallait l'ordre de Son Père avant d'aller.

C'est ce que nous avons besoin de nous rappeler. Si vous prenez la loi donnée à Sinaï, vous trouvez Dieu qui requiert ce qui condamne un pécheur. Dieu ne s'y révélait pas comme Père. Supposez encore la souveraine de ce pays ; elle envoie son armée au-dehors pour attaquer quelque ennemi étranger, ou une parole d'autorité pour agir à l'égard de quelque province rebelle. Qui voudrait soutenir qu'elle agit comme mère dans de tels cas ? Qui voudrait conclure que nous la voyons ainsi dans ses rapports avec ses enfants ? C'est comme souveraine qu'elle agit, et à l'égard de sujets rebelles. À Sinaï, il y avait une nation, des sujets rebelles de Dieu ; et Il proclamait, au milieu des tonnerres et des éclairs, et d'une voix plus terrible que tout cela, ce qu'Il ne pouvait que demander d'Israël coupable. Mais lorsque Dieu, qui a autrefois parlé d'une manière si terrible, parle aujourd'hui, comment le fait-Il ? Par Son Fils [Héb. 1, 2]. C'est le même Dieu, mais combien est différente Sa voix ! Dieu maintient toujours Son titre et Son droit : non seulement pour donner effet à ce qu'Il annonça par

rapport à Israël jadis, mais pour introduire ce qui est nouveau. Que signifie une nouvelle alliance, si elle ne fait pas vieillir ce qui précédait ?

De même ici, nous avons la loi de Christ en contraste marqué avec la loi de Moïse, laquelle avait affaire à une chair rebelle. La loi de Christ dirige ceux qui vivent par l'Esprit, et qui devraient être trouvés marchant par l'Esprit, mais qui néanmoins ont encore une nature mauvaise. Et comment seront-ils fortifiés dans la nouvelle nature, et pour vaincre la vieille ? Il dirige aussitôt leurs regards sur Christ, et il dit : « Portez, etc. ». Telle est la manière aimante et désintéressée d'accomplir la loi de Christ. Que votre âme s'intéresse aux saints qui sont dans la nécessité et dans la détresse ; et quand même il y aurait ce qui est positivement mauvais, cela vous conduira à regarder à Dieu, vous attendant à Lui pour qu'Il présente quelque chose venant de Christ, capable de relever cette âme qui a glissé dans le borbier. Il introduit d'abord le cas flagrant d'une personne qui tombe dans le péché, et ensuite il s'étend davantage. Si vous voulez savoir quel est le sentier de Christ maintenant, et quelle est la volonté de Dieu, voici ce que Christ faisait. Il vint dans un monde rempli de mal et d'opposition à Dieu — rempli d'orgueil et de vanité ; et qu'y faisait-Il ? Il passait « de lieu en lieu, faisant du bien, et guérissant tous ceux que le diable avait asservis à sa puissance, etc. » [Act. 10, 38]. Quoique nous ne puissions pas faire des miracles, toutefois dans tout ce qui, en son esprit, ressemble à Christ, le principe moral de la vie de Christ ici-bas est précisément ce que tout croyant possède. Si vous avez réellement Christ, vous avez Christ non seulement quant à l'expiation, mais comme votre vie : « Qui croit au Fils a la vie éternelle » [Jean 3, 36] ; c'est Christ, tout aussi réellement que par le fait que je suis né d'Adam en ce monde, j'ai une vieille vie naturelle, qui aime le mal, et qui, comme elle augmente en force, augmente en capacité pour accomplir sa volonté propre. De même aussi, si je crois en Christ, il y a cette nouvelle vie qui est produite et qui se développe, en proportion que l'âme se nourrit de Christ et regarde à Christ et qu'elle médite sur les paroles et les voies de Christ.

Il y a une puissance d'assimilation communiquée ainsi au croyant par le Saint Esprit. Les paroles de notre Seigneur sont Esprit et vie [Jean 6, 63]. Ce n'est pas seulement qu'elles produisent la vie en premier lieu, mais elles soutiennent la vie et sont le moyen de lui donner vigueur. Et c'est ce que l'apôtre Pierre nous montre (1 Pier. 1). Il parle de la sentence incorruptible — « la Parole de Dieu vivante et permanente ». Mais ensuite, il montre que cette même Parole de Dieu, qui est le moyen de communiquer d'abord la vie par la révélation de Christ, est aussi le moyen donné pour la fortifier et la rafraîchir. En conséquence, il les exhorte que, comme des enfants nouveau-nés, ils désirent ardemment le lait spirituel et pur [1 Pier. 2, 2]. La Parole de Dieu, qui est d'abord employée pour introduire la vie dans l'âme, en faisant connaître Christ, est ce qui maintenant maintient la vie, l'amène à se manifester et à s'exercer d'une manière salubre. Et voici un des moyens : « Portez les charges les uns des autres, et ainsi accomplissez la loi de Christ ». C'est là ce que Christ faisait, quand Il était ici-bas. Il n'y chercha pas Sa propre satisfaction. Il ne chercha jamais un sentier agréable et commode ; mais au contraire, tous les cas de misère, et de péché, et de douleur, c'était là ce qui occupait le Seigneur Jésus, pourvu que ce fût la volonté de Dieu. Quand Il prit Sa place comme homme sur la terre, il y eut un exercice continu de communion entre le Seigneur Jésus et Son Père, cet esprit de dépendance à l'égard du Dieu vivant, qui n'agissait jamais sans la direction de Son Père. Et il devrait toujours en être ainsi de nos âmes. Si nous nous appliquons ainsi à porter les charges les uns des autres, nous avons besoin de regarder à Dieu à ce sujet afin de connaître quelle est la volonté du Seigneur. Il ne s'agit pas de la loi, ni d'ordonnances, mais : « Portez les charges les uns des autres, et ainsi accomplissez la loi de Christ ».

« Car si, n'étant rien, quelqu'un s'estime quelque chose, etc. » [v. 3]. C'est là l'effet invariable de la loi, lorsqu'elle agit sur l'esprit. Elle suppose que l'homme a de la puissance — dans tous les cas, qu'il est encore en vie comme un homme dans le monde. — Or, c'est là la chose même à l'égard de laquelle nous déclarons, dans notre baptême, que telle n'est plus notre confession. Qu'est-ce, en effet, que le baptême d'un homme

chrétien annonce ? C'est la confession du Christ qui est mort et ressuscité, et que dans la mort de Christ, je suis mort au péché et au monde, et au jugement de Dieu. J'ai passé hors de la scène d'hommes en vie sur la terre, et je suis introduit dans une nouvelle condition devant Dieu ; j'ai commencé une nouvelle vie ; je suis mort aux choses pour lesquelles je vivais autrefois, et je suis vivant quant à celles à l'égard desquelles j'étais mort. C'est en tout cela que Christ fait entrer celui qui croit.

Évidemment donc, « si, n'étant rien quelqu'un s'estime quelque chose, il se séduit lui-même ». La loi n'écrase jamais l'orgueil de l'homme ; et l'homme supportera tout ce qui suppose qu'il peut faire quelque chose. La loi agit simplement sur la nature de l'homme, et elle l'enfle, à moins qu'elle ne soit employée par le Saint Esprit pour le tuer dans sa conscience. La nature pervertit la loi en y attachant l'idée qu'elle — la nature — peut faire quelque chose ; et les hommes aiment cela, et en sont d'autant plus satisfaits d'eux-mêmes. C'est là ce que l'évangile détruit en sa racine même. Et il en résulte que des personnes qui sont extrêmement satisfaites d'elles-mêmes lorsqu'on les place sur le terrain de faire de grandes choses pour Dieu, seraient profondément mortifiées et blessées si on leur disait nettement qu'elles ne sont pas capables de Le servir. Combien peu il y en a qui souffriraient qu'on leur dise qu'ils n'ont jamais adoré Dieu pendant toute leur vie, et qu'ils ne le peuvent jusqu'à ce qu'ils soient nés de Dieu. Ils sont blessés par une doctrine comme celle-ci, parce qu'elle fait que l'homme — le moi — n'est rien, et que Dieu est tout ; elle met devant eux à quel terrible péril ils sont exposés — qu'ils sont vraiment perdus. S'ils le croyaient, ils crieraient à Dieu à ce sujet, et ils regarderaient à Dieu pour qu'Il leur donnât une nouvelle vie. Mais aussi longtemps qu'on s'adresse aux hommes sur des principes légaux, la distinction entre le premier homme et le second est tout à fait perdue. On s'adresse à *l'homme* comme tel, et on ne le traite pas entièrement comme un pécheur, ni comme un saint ; mais les deux choses sont confondues : en sorte que les âmes ne savent pas clairement si elles sont sauvées ou perdues, si elles sont passées de la mort à la vie, ou si elles sont encore sous la colère de Dieu. Voilà la raison pour laquelle nous en trouvons tant, quelques-uns même qui sont de vrais croyants, qui sont souvent éprouvés par des nuages et des éclipses. La racine de la chose est dans l'abus de la loi. C'est ce qui travaillait dans les Galates ; c'est ce qui a retenu et lié par les chaînes de leurs péchés, tant de milliers des enfants de Dieu depuis ce temps-là. Cela agissait donc sur leur chair et leur faisait penser qu'ils étaient quelque chose, tandis qu'à vrai dire ils n'étaient rien ; et quand il en est ainsi d'un homme, il est évident, comme l'apôtre ajoute, que « il se séduit lui-même ». Rien ne peut être plus piquant que les paroles qu'il emploie ici.

Mais s'ils se soumettaient à la Parole, s'ils consentaient à ne rien être, mais à laisser agir *Dieu*, il ajoute : « Or, que chacun éprouve sa propre œuvre » [v. 4]. Dieu commence sur cette base que nous ne sommes rien ; qu'il faut que le sage devienne fou, pour qu'il apprenne à être sage. L'homme n'aime pas cela, et regimbe ; et la conséquence est qu'il demeure toujours dans sa propre impuissance. Au contraire, vous ne trouverez jamais un homme qui soit dans la vérité quant à sa propre ruine, sans trouver que Dieu est là, dans la réalité de Son amour, lui donnant la vie éternelle en Son Fils. Que dire ensuite ? Qu'il « éprouve sa propre œuvre », et alors il aura de quoi se glorifier, par rapport à lui-même seulement, et non par rapport aux autres. Ici l'apôtre porte un coup qui va au cœur : qu'il la mette à l'épreuve. Sans doute le Seigneur reconnaîtra le vrai service ; mais toutes les fois qu'un homme examine et éprouve droitement son œuvre, ce n'est jamais un sujet de se glorifier, mais une chose humiliante en toute manière possible. Mais au moins, quand la propre saison sera venue, il y aura la moisson, si nous ne défaillassons pas.

L'apôtre conclut cette partie de son sujet par une autre parole — et une parole qui pourrait sembler paradoxale si on la compare avec le verset 2. « Car chacun portera son propre fardeau » [v. 5]. De fait, nous avons les deux grands principes pratiques du christianisme : l'un est l'amour, actif et énergique, qui porte les charges des autres ; et l'autre est la responsabilité personnelle. « Chacun portera son propre fardeau ».

Remarquez bien ; il n'est pas question ici du salut. Si un homme avait à porter son propre fardeau quand il s'agit de justification devant Dieu, ce serait détruire tout espoir. « N'entre point en jugement avec ton serviteur », dit le psalmiste : « car nul homme vivant ne sera justifié devant toi » [Ps. 143, 2]. Si dans cette question Dieu entre en jugement avec moi, je suis perdu. Il est dit : « N'entre point en jugement » (il n'est pas dit avec un homme pécheur, mais) « avec ton serviteur ». C'est un homme converti, ou régénéré. C'est pour cela que notre Seigneur, dans la question si un homme ne sera pas laissé pour périr de sa propre mort, ou s'il sera délivré par la puissance de la vie de Christ, présente un principe totalement différent. « En vérité, en vérité, je vous dis, que celui qui entend ma parole, et croit à celui qui m'a envoyé, a (la) vie éternelle et ne viendra pas en jugement ; mais il est passé de la mort à la vie » [Jean 5, 24]. Vous remarquerez que dans ce passage j'ai employé le mot (jugement) à la place de (condamnation), qu'on trouve dans plusieurs versions ; je l'ai fait avec réflexion, parce que c'est le seul vrai sens du mot. « Condamnation » est une méprise positive. Le mot qui est avec raison traduit par « condamnation » ailleurs, est totalement différent. Ainsi : « Il n'y a donc maintenant aucune condamnation pour ceux qui sont dans (le) Christ Jésus » [Rom. 8, 1] ; ce n'est pas du tout le même mot. Mais quelquefois, dans des endroits où notre Seigneur et le Saint Esprit disent « jugement », les traducteurs se sont hasardés à s'éloigner de la Parole de Dieu, et ont introduit le mot « condamnation ».

Et la chose n'est pas limitée à un passage seulement. Dans la révélation remarquable à l'égard de la cène du Seigneur dans 1 Corinthiens 11, il se rencontre une méprise bien semblable. Les traducteurs ont introduit un mot et une idée qui leur sont propres et qui renferment une erreur non équivoque : ils se sont hasardés à dire que « celui qui mange et qui boit indignement, mange et boit sa condamnation ». Cela n'est pas vrai. Dieu dit qu'il « mange et boit un *jugement* contre lui-même ». Il n'y a pas un juge compétent, pas un homme chrétien qui connaisse le langage du Saint Esprit, pas un qui pourrait le nier, s'il examinait convenablement les preuves. La tradition humaine nous explique le penchant des personnes à mettre de côté des principes clairs de vérité. Car ce n'est pas tant une question qu'il faille décider d'après des bases critiques ; mais un tel changement contredit le but entier du Saint Esprit dans le passage. Qu'est-ce que l'apôtre disait à ces Corinthiens ? Vous avez traité indignement la cène du Seigneur, en en faisant une chose ordinaire. Quelques-uns d'entre vous se sont même oubliés au point de commettre ouvertement un péché grossier. Il y a une solennité particulière dans la cène du Seigneur comme dans le jour du Seigneur. Celui qui prétend que le jour du Seigneur est le sabbat, et que la cène du Seigneur ressemble à une ordonnance judaïque, ne sait pas ce que signifient les deux institutions chrétiennes les plus caractéristiques. Le jour du Seigneur diffère de tout autre jour ; c'est le jour de la grâce et de la résurrection (le jour du sabbat étant le signe relatif à la création et à la loi). Il en est de même de la cène du Seigneur : en elle le Seigneur place devant le chrétien sa parfaite délivrance, le sang et le corps rompu de Christ, et donne le témoignage à son âme qu'il est affranchi de toute condamnation. Or, dit l'apôtre, vous avez mangé et bu comme à un repas ordinaire ; vous y avez participé indignement. Car il se pourrait qu'une personne convertie en mangeât et bût indignement. Ces saints de Corinthe la prenaient légèrement, et le diable avait pris de l'avantage sur eux, et quelques-uns même en étaient venus à s'enivrer. C'était là, dit l'apôtre, manger et boire un jugement contre eux-mêmes, et non la cène du Seigneur. La conséquence était que quelques-uns d'entre eux étaient malades, et d'autres se mouraient. Il leur donne à connaître que le Seigneur les jugeait, et mettait Sa main sur eux. Mais, bien indubitablement, c'était là un jugement, et non la condamnation ou damnation. Et quel était le but du Seigneur dans tout cela ? « Afin que nous ne soyons pas condamnés avec le monde ». Car si nous nous jugions nous-mêmes, nous ne serions pas jugés. Mais quand nous sommes jugés, nous sommes châtiés par le Seigneur, « afin que nous ne soyons pas condamnés avec le monde » [1 Cor. 11, 31-32]. C'est afin que nous n'ayons *pas* la condamnation ; tandis que les versions ordinaires supposent que les Corinthiens étaient exposés à cette sentence même. Lisez le mot comme étant « jugement »,

et vous trouverez que cela jette une lumière toute nouvelle sur le passage. Introduisez l'expression impropre, et vous détruisez l'équilibre d'une manière tout à fait irréparable ; mais du moment que vous revenez au vrai sens, suggéré dans la marge de la version anglaise, tout est rendu clair. Ce qui auparavant, était obscur et troublait votre âme, vous le voyez maintenant comme étant simple et solennel, saint et en même temps consolant. Si vous avez traité légèrement ce qui rappelle le souvenir des souffrances du Seigneur, vous êtes en danger de vous trouver ainsi sous Sa main. Quelques-uns avaient été ôtés de ce monde ; mais c'est « afin que nous ne soyons pas condamnés avec le monde ». Ce qu'il donne à entendre, c'est qu'ils étaient de si méchants enfants, qu'ils ne pouvaient être laissés plus longtemps dans ce monde. C'est pourquoi Dieu leur avait envoyé des maladies, et les avait enlevés par la mort.

La signification du mot (Κριμα) dans 1 Corinthiens 11, a un rapport intime avec celui du mot dans Jean 5 (Κρισις). Ce que notre Seigneur enseigne dans l'évangile, c'est qu'il faut que les hommes reçoivent de Christ l'une de ces deux choses — ou la vie, ou le jugement. La principale différence, c'est que dans Jean 5, le jugement est l'acte de juger — final et éternel, tandis que 1 Corinthiens 11 parle de l'exercice de la discipline dans ce monde. Mais le mot propre c'est « jugement » et non « condamnation ». Notre Seigneur montre qu'Il est Lui-même Celui qui donne la vie en communion avec le Père, et Celui qui exclusivement exécutera le jugement. Maintenant Il donne la vie : quiconque croit en Lui, a la vie ; quiconque Le refuse, doit venir en jugement. Car personne ne saurait être à la fois l'objet et de la vie et du jugement. La raison pour laquelle il y en aura qui viendront en jugement, c'est qu'ils rejettent le Fils de Dieu et la vie éternelle en Lui. « Celui qui a le Fils a la vie » [1 Jean 5, 12]. C'est là la force des paroles de notre Seigneur. Ils pouvaient demander : Comment cette vie éternelle peut-elle être obtenue ? Est-ce par l'obéissance ? ou bien par une ordonnance ? Ni par l'une, ni par l'autre. « En vérité, en vérité, je vous dis, que celui qui entend ma parole, et croit en celui qui m'a envoyé, a (la) vie éternelle » [Jean 5, 24]. Celui qui entend ainsi et qui croit ainsi, sait que Dieu s'intéresse aux âmes — qu'Il désire les avoir heureuses et sans péché par le moyen du Seigneur Jésus Christ. Mais il y a plus : il « ne viendra pas en jugement ; mais il est passé de la mort à la vie ». C'est absolument la même chose dans Hébreux 9, 27 : « Et comme il est réservé aux hommes de mourir une fois, et après cela d'être jugés ». C'est le même mot. Telle est la portion de l'homme, et il ne peut y échapper. *L'homme*, comme tel, doit mourir, et doit être jugé. Mais, remarquez-le bien, c'est celui qui vit et qui meurt comme homme purement naturel. Il n'est pas dit qu'il soit ainsi réservé, pour *le chrétien*. Au contraire, il y a beaucoup de chrétiens qui ne mourront jamais ; et il n'y a aucun saint qui sera jugé éternellement.

Je dois prouver ce que je dis ici, par d'autres passages. « Le Seigneur lui-même, avec un cri de commandement, et une voix d'archange, et la trompette de Dieu, descendra du ciel, et les morts en Christ ressusciteront premièrement ; puis nous les vivants qui demeurons, serons ravis ensemble, avec eux dans les nuées à la rencontre du Seigneur en l'air » [1 Thess. 4, 16-17]. C'est-à-dire que les saints vivants seront ravis avec les morts qui sont déjà ressuscités. Mais prenez un autre passage. « Nous ne nous endormirons pas tous » [1 Cor. 15, 51]. Il faut que *les hommes* meurent tous ; mais, *nous*, nous ne nous endormirons pas tous. Nous ne mourrons pas tous nécessairement ; « mais nous serons tous changés ». Qu'il s'agisse de chrétiens qui sont morts ou de chrétiens vivants, tous doivent être changés, rendus conformes à l'image du Premier-né, glorifiés dans leurs corps. Mais tous les saints n'auront pas quitté cette vie ; tous n'auront pas besoin d'être ressuscités ; car ceux d'entre les chrétiens qui seront trouvés vivants lorsque Christ viendra, seront ravis pour être avec Christ et transformés à Son image glorieuse, sans du tout passer par la mort, comme autant d'Énochs, transformés aussitôt à la ressemblance de la gloire de Christ. C'est là ce que nous tous, comme chrétiens, nous devrions attendre constamment, sans savoir quand la chose pourra arriver. C'est pourquoi il est dit : « Nous ne nous endormirons pas tous, mais nous serons tous changés ».

Mais que deviendront ceux qui ont refusé Christ ? Il faut qu'ils soient tous jugés. « Il est réservé aux hommes de mourir une fois, et après cela d'être jugés ». Mais plus que cela : — « Et *comme* il est réservé aux hommes de mourir une fois, et après cela d'être jugés, *ainsi* le Christ ayant été offert une fois pour porter les péchés de plusieurs, apparaîtra une seconde fois, sans péché, à salut à ceux qui l'attendent » [Héb. 9, 27-28]. Vous avez là les deux portions : celle de l'homme, la mort et le jugement ; celle des chrétiens, Christ, la seule offrande pour les péchés, et qui va revenir en gloire, pour leur salut final et complet, et non pour le jugement. La question du péché a été si complètement réglée à la première venue de Christ, qu'il ne peut plus jamais s'élever une seule question à cet égard. Quand Il reviendra, « il apparaîtra une seconde fois sans péché », c'est-à-dire, sans question de péché, n'ayant rien à faire à ce sujet, à salut. Il a Lui-même souffert pour le péché — Il l'a ôté Lui-même ; et la conséquence en est que tout croyant, peu importe où il est, peu importe ce que peut être son ignorance, a le droit d'attendre le Seigneur, qui viendra pour lui, qui viendra pour tous ceux qui se sont endormis en Christ avant lui ; il a le droit de savoir que Christ ne l'appellera jamais en jugement, parce que, ayant été jugé pour lui, et ayant pour toujours ôté le péché par le sacrifice de Lui-même, Il apparaîtra une seconde fois à ceux qui sont tels, sans péché, à salut. Mais quant à ceux qui refusent Christ, bien loin de ne pas venir en jugement, ils seront expressément ressuscités d'entre les morts pour le jugement plus tard. C'est la « résurrection de jugement ». Son effet, sans doute, sera *la damnation*, mais sa désignation scripturaire, c'est « le jugement ». C'est le même mot que plus haut. Le but en vue duquel les méchants seront ressuscités, c'est le jugement. Et quel est le caractère de la résurrection du croyant ? La vie — afin que la même vie qui est maintenant donnée à nos âmes ait son libre cours et son plein développement en nos corps — que nous soyons parfaitement remplis de la vie de Christ, corps et âme.

Telle est l'attente du chrétien. Ainsi donc, dans ce verset 5 (« chacun portera son propre fardeau »), il n'est pas du tout question de porter chacun notre fardeau en jugement. S'il en était ainsi, pas une seule âme ne pourrait être sauvée ; — pas une ne mérite de l'être. Car qui n'a pas été coupable de péchés, de péchés graves et mortels ? — des péchés qu'il n'eût pas été possible pour Dieu de pardonner, à moins d'avoir Sa propre manière de le faire ; et c'est ce qu'Il a fait. Mais ce plan Lui coûta Son Fils, et la croix de Son Fils ; et la croix est le triomphe de Dieu. À la croix, Christ a pour toujours ôté le péché pour toute âme qui croit en Lui. C'est pourquoi quand il est dit : « chacun portera son propre fardeau », c'est simplement en vue des difficultés et des épreuves dans la vie pratique. Souvenez-vous, dit-il, de porter les charges les uns des autres ; — mais, après tout, il faut que chacun porte son propre fardeau. Il faut que chacun de nous ait affaire à Dieu pour lui-même. Nous ne pouvons trouver aucun autre qui réponde pour nous. Il y en a qui prétendent que les paroles de Hébreux 13, 17 : « ils veillent pour vos âmes, comme ayant à rendre compte », enseignent que les ministres répondent pour les âmes des autres ; mais c'est un non-sens, ou quelque chose de pire. Le principe est faux. Il n'y a pas une telle chose qu'une personne rendant compte de l'âme d'une autre. « Chacun de nous rendra compte pour soi-même à Dieu » [Rom. 14, 12].

Il faut que le pécheur soit jugé ; mais chacun des saints, aussi bien que chaque pécheur, devra rendre compte pour tout à Dieu. Le Seigneur dit que le croyant ne viendra pas en jugement [Jean 5, 24] ; ce qui veut dire qu'un homme est mis en jugement pour qu'il soit décidé s'il sera sauvé ou non. Cela ne saurait jamais être le cas d'un homme qui est chrétien. Toutes choses seront manifestées devant le Seigneur — non seulement les péchés que nous avons pu commettre depuis que nous sommes des croyants, mais ce que nous avons commis quand nous étions inconvertis. Nous pourrions supposer que cela serait terrible au-delà de toute expression. Mais souvenons-nous que la condition dans laquelle le croyant rendra compte pour lui-même à Dieu, c'est après qu'il sera semblable à Christ — quand il n'aura pas un seul sentiment qui ne soit de Christ — pas un désir qui ne soit pour la gloire de Christ ; tout sentiment de honte aura disparu, et ce qui demeurera,

c'est uniquement ce qui est selon Christ. La pensée que Christ nous établira tous parfaitement semblables à Lui-même, dans la gloire, est aussitôt une réponse à toute anxiété de l'âme. Mais tandis que tout cela est vrai, il est important de se rappeler qu'il se poursuit maintenant un jugement très actif. Le Père observe nos voies et agit avec nous ; et nous devrions examiner nos voies jour par jour. Chacun, qu'il soit un saint ou un pécheur, devra rendre compte pour soi-même à Dieu : la puissance de Dieu l'accomplira dans l'un et dans l'autre ; dans l'un pour son entière condamnation, dans l'autre afin qu'il apprenne de quelle manière absolue il est redevable à la grâce de Dieu. Mais c'est là une chose bien différente du jugement. Nous ne pouvons trop insister sur ce point, qu'« être manifesté devant le tribunal de Christ » [2 Cor. 5, 10], ce n'est pas nécessairement le jugement. Aucune parole de l'Écriture ne peut jamais mettre de côté cette vérité que « celui qui... croit... *ne viendra pas* en jugement » [Jean 5, 24]. Dieu ne se contredit jamais. Que chacun doive porter son propre fardeau, cela a rapport à notre responsabilité. Quelle chose merveilleuse que celle-ci ! — que nous en avons fini avec notre responsabilité comme hommes ; et que, maintenant que nous avons Christ, une nouvelle responsabilité commence pour nous. Nous avons maintenant à nous conduire comme ceux qui ont la vie éternelle, qui n'appartiennent pas à eux-mêmes, mais à « celui qui est mort et ressuscité pour eux » [2 Cor. 5, 15]. Maintenant commence notre responsabilité de vivre pour Christ — de Lui dévouer la nouvelle vie que Dieu nous a donnée, ayant en même temps le sentiment que le Seigneur sonde nos voies jour par jour.

Vient ensuite une autre chose, et il semblerait que ces saints l'avaient oubliée : « Que celui qui est enseigné dans la parole fasse participer celui qui enseigne à tous les biens (temporels) » [v. 6]. Je crois qu'il y a quelque danger pour nous-mêmes d'oublier cette sorte de relation avec tous ceux que le Seigneur a suscités pour le bien de l'Église. Il y a certains jalons qui ne doivent jamais s'oblitérer. De ce nombre est cette chose même — le privilège et l'obligation de la part de ceux qui sont enseignés de se souvenir des chrétiens qui enseignent dans l'amour. Il n'est pas dit : Celui qui l'enseigne ou les enseigne, mais « celui qui enseigne ». Quelle largeur bénie de sentiments nous voyons là ! Supposons que vous soyez exempts d'une telle nécessité dans la localité spéciale que vous habitez, devez-vous tellement manquer de prévoyance que vous perdiez de vue les droits du Seigneur sur vous ailleurs ? Ce serait vraiment de l'égoïsme. Rien ne saurait être plus dégradant pour des chrétiens, après avoir abandonné le mal qui existe dans un lieu ou un autre, et qu'ils ne font plus ce qui est à peu près forcé, que de prendre avantage du nom du Seigneur pour avoir ce qu'on pourrait appeler une église à bon marché, oubliant qu'ils appartiennent à l'Église de Dieu comme un tout. « Que celui qui est enseigné dans la parole fasse participer celui qui enseigne à tous les biens (temporels) ». Que personne n'aille supposer que ceci n'était donné que pour les premiers temps ; ou qu'il y ait aucune circonstance qui puisse changer la responsabilité des saints à cet égard. Il est bon pour nous de rappeler les uns aux autres que nous sommes membres du corps de Christ. Prenez le cas des ouvriers qui travaillent à l'étranger : la chose n'a-t-elle pas une voix pour nous ? Quels droits à notre amour et à notre sympathie ! Le Seigneur attend maintenant un bien plus grand renoncement à soi et un bien plus grand service d'amour, que lorsque c'était une question de loi. Ne nous contentons pas de cesser de mal faire ; mais apprenons aussi à bien faire [És. 1, 16-17].

« Ne vous séduisez pas ; on ne se moque pas de Dieu ; car ce que l'homme sème, il le moissonnera aussi. Car celui qui sème pour sa propre chair, moissonnera aussi de la chair (la) corruption » [v. 7-8]. Il y a évidemment ici une question de satisfaction de soi-même d'une manière ou d'une autre. S'il y a du cœur pour le Seigneur, on trouvera bien vite une manière de Le servir pleinement ; mais cette manière demande souvent beaucoup de renoncement à soi-même. Il n'y a point de circonstances qui mettent de côté cette vérité. « On ne se moque pas de Dieu ; car ce que l'homme sème, il le moissonnera aussi. Car celui qui sème pour sa propre chair, moissonnera aussi de la chair (la) corruption ; mais celui qui sème pour l'Esprit, moissonnera de l'Esprit (la) vie éternelle ». Ceci est bien fort, mais c'est vrai. Quelqu'un pourrait me dire : J'avais compris que vous enseigniez

que ceux qui croient ont déjà la vie éternelle ; mais ici il est dit que « celui qui sème pour l'Esprit moissonnera de l'Esprit (la) vie éternelle ». Les deux déclarations ont la plus grande valeur ; mais le point de vue est totalement différent. Si Dieu exhorte Son peuple à une marche sainte, Il montre que la vie éternelle est la couronne de cette marche, et qu'elle en est la fin. Quel que soit le salut que la grâce introduit, elle ne met jamais de côté la valeur d'un saint dévouement à Dieu. Et par conséquent, ceux qui ont la vraie foi, manifestent aussi une sainteté réelle ; et ceux-là seuls. Les deux choses se tiennent ensemble. Celui qui croit en Christ reçoit la vie éternelle. Quelle en est la conséquence ? C'est qu'il sème à l'Esprit et moissonne la vie éternelle. La vie éternelle ici est évidemment ce que nous aurons dans la gloire. La vie éternelle dont il est parlé par Jean est ce que le saint possède sur la terre. Les deux sont vrais. Dans la gloire, il trouvera la vie éternelle sans alliage. Je la reçois maintenant, comme croyant, de Christ, et je la trouverai dans le ciel, suivant le sentier de la sainte volonté de Dieu. La résurrection de vie des croyants se composera de ceux qui auront pratiqué le bien ici-bas. « Or ne nous relâchons pas en faisant le bien, car nous moissonnerons en la propre saison, si nous ne défaillassons pas » [v. 9]. Il y a souvent un grand danger de devenir lâches dans la course. Un homme commence bien et montre de la bonté ; mais après un certain temps, il trouve que tant de personnes ont pris avantage sur lui, qu'il devient réservé et soupçonneux. C'est là se relâcher en faisant le bien, ou l'effet de ce relâchement. Il est décidé à ne plus se laisser duper. La vérité est que la chair a une grande part dans un tel genre de langage et de sentiments. Lorsque les âmes sont occupées de la grâce de Dieu, elles ne sont pas si aisément fatiguées. De ce qu'un autre a été égoïste, est-ce une raison pour un saint de devenir égoïste aussi ? L'état convenable pour un chrétien, c'est d'avoir un cœur ouvert et généreux, et d'être actif à chercher des moyens convenables de faire le bien. Le Seigneur ne dit pas : Donnez *ce* qu'ils demandent, mais le principe demeure vrai, que le chrétien doit garder cet avantage béni de position, d'être celui qui donne. Si je suis sur le terrain de la loi, je ne ferai que marchander ; mais si je suis sur le terrain de la grâce et de la foi en Christ, j'aurai la place qui est plus bénie ; et « *c'est plus heureux de donner que de recevoir* » [Act. 20, 35]. Quand il est parlé ici de moissonner, il est clair que c'est dans la gloire. Nous ne devons pas nous y attendre ici. Nous pouvons rencontrer ce qui est doux et reconnaissant, mais nous ne devons pas être surpris s'il en est autrement, et s'il y a bien des choses qui sont pénibles de la part des hommes. Rappelons-nous que c'est au Seigneur que nous prêtons. Y a-t-il là quelque sujet de désappointement ? Celui qui regarde au Seigneur n'en éprouve jamais. « Ainsi donc, comme nous (en) avons l'occasion, faisons du bien à tous » [v. 10]. C'est là l'affaire du chrétien — de faire du bien, « mais principalement à ceux de la maison de la foi ». Il y a une connexion spéciale avec les saints ; mais nous ne devons pas nous arrêter là. « Comme nous (en) avons l'occasion, faisons du bien à *tous*, mais principalement à ceux de la maison de la foi ».

Il est important de nous rappeler, en lisant toutes les parties de la Parole de Dieu, qu'il n'y a rien d'introduit sans l'inspiration directe du Saint Esprit. Il y a un passage spécial dans 1 Corinthiens 7, où l'apôtre affirme expressément que ce n'est pas le Seigneur, mais lui-même qui donne un certain jugement quant aux relations naturelles des croyants. Mais l'apôtre lui-même n'écrivait pas ainsi sans le Saint Esprit. Il était inspiré pour dire que ce n'était pas le Seigneur, mais lui-même. Dès lors il n'y a pas la moindre contradiction, même dans une manière de parler si exceptionnelle. Prenez encore le livre de Job, où vous trouvez Satan qui parle aussi bien qu'ailleurs. Mais alors, tandis qu'aucune personne intelligente ne voudrait soutenir que ce que Satan dit était inspiré, néanmoins l'écrivain du livre était inspiré pour nous le donner parfaitement ; l'écrivain était entièrement conduit par Dieu à nous présenter précisément assez, bon ou mauvais, de ce qu'avaient dit les personnes dont il s'agissait, l'homme, Satan, l'Éternel Lui-même, pour accomplir l'objet divin dans cet écrit. Ainsi il n'y a pas une exception quelconque dans la Bible à la grande vérité que « toute Écriture (est) divinement inspirée ». Ce n'est pas là une déduction purement humaine, mais la doctrine positive de Dieu Lui-même. Tout ce qui tombe

sous cette désignation, « Écriture » (πᾶσα γραφή) est inspiré de Dieu. Telle est la déclaration expresse de l'apôtre Paul dans sa dernière épître (2 Timothée) ; et il ne la limite pas, je crois, à ce qui existait déjà, mais laisse la place pour ce qui devait être écrit, comme pour l'Apocalypse. « Toute Écriture (est) divinement inspirée », etc. Que ce fût ce qui avait été donné, ou le peu qui restait pour clore le canon de la Bible, tout était également de Dieu ; non pas que tout fût également élevé dans son caractère, ni que tout revêtît la forme de doctrine, ni même que tout fût révélation, car révélation et inspiration sont deux choses différentes. En donnant le récit de la vie de notre Seigneur, les écrivains rapportaient sans doute occasionnellement ce qu'ils avaient eux-mêmes vu et entendu. Cela était inspiré ; mais une révélation est ce que l'homme n'a jamais connu. Lorsque l'apôtre Paul dit que c'est par la parole du Seigneur qu'il déclare une chose : « Nous vous disons ceci par la parole du Seigneur », que « le Seigneur lui-même, avec un cri de commandement... descendra du ciel » [1 Thess. 4, 15-16], ce n'est pas seulement une portion inspirée, mais une révélation. De même, sans doute, toute prophétie est nécessairement une révélation ; et c'était uniquement dans le cas d'une révélation positive qu'il y avait lieu d'arrêter une personne qui était en train de parler ; peu importe le degré d'importance de ce qu'elle communiquait, si quelque chose était révélé à un autre qui était assis, il avait le droit d'arrêter celui qui parlait [1 Cor. 14, 30]. Ceci a nécessairement, il me semble, cessé d'avoir lieu maintenant. La révélation étant complète, toute tentative d'agir sur ce pied-là serait non seulement irrégulière et inconvenante, mais virtuellement une prétention à une nouvelle révélation, ce qui est positivement faux et un déshonneur fait à celle qui existe. Quand il restait encore à communiquer une partie de la pensée de Dieu, Dieu maintenait le droit souverain de Son Esprit pour introduire une révélation. Mais quand toute la pensée de Dieu eut été entièrement révélée dans Sa Parole, une telle manière d'agir a dû naturellement cesser. D'après cela, bien qu'une personne eût ce qui venait réellement de Dieu, son devoir serait d'attendre que le moment convenable fût venu ; la chair et Satan pourraient empêcher, mais Dieu est au-dessus de toutes les difficultés. Je fais ces remarques générales en rapport avec le verset que nous allons considérer.

Ce verset pourrait sembler un peu surprenant dans une épître si pleine de déclarations de doctrine et d'appels à la conscience et au cœur. Au milieu de tout cela, l'apôtre dit : « Vous voyez quelle longue lettre je vous ai écrite de ma propre main » [v. 11]. Ou bien, si vous prenez la phrase comme elle peut très bien être prise : « Vous voyez avec quelles grosses lettres », etc., la chose est encore plus frappante. Écrire était un peu inaccoutumé, même pour l'apôtre Paul. Écrire un document important, ce n'était pas une chose ordinaire, sinon par le moyen d'un secrétaire ; c'était un métier ou une occupation à part. En conséquence, c'était l'habitude de ceux qui étaient occupés activement et à une tâche difficile, d'employer quelqu'un à écrire pour eux. Cependant, dans le cas présent, l'apôtre écrivit lui-même ; et comme il n'était pas habitué à écrire, il appela l'attention sur le gros caractère de l'épître. C'était une lettre comparativement courte, mais elle était toute écrite par lui ; et comme il n'était pas habitué à écrire ses propres compositions, les lettres paraissent avoir été écrites en de gros caractère, et l'apôtre avait probablement éprouvé une difficulté considérable à l'exécuter. Car il faut nous rappeler qu'il y avait une grande différence entre les facilités qu'on avait alors pour écrire et celles dont on jouit à présent. Mais il y avait dans ce simple fait quelque chose qui était en rapport avec la manière et la portée de l'épître entière. Ce n'est pas une circonstance purement isolée ; mais l'apôtre appuie là-dessus à cause de l'état et des dangers des Galates auxquels il s'adressait. Le Saint Esprit le conduisit à l'expression du plus fort et du plus ardent désir pour leur délivrance. Il met donc de côté toute pensée d'employer un intermédiaire entre eux et lui ; peu importe la difficulté, il leur écrira lui-même. Dans d'autres occasions, il pouvait employer Tertius [Rom. 16, 22] ; mais le cas qu'il avait en main était si urgent, la question dont il s'agissait si saisissante et si importante, que toute autre tâche devait céder le pas. C'était un moment si plein de graves dangers, qu'il ne tient aucun compte ni du temps, ni de la peine, ni d'aucune autre chose. C'était un témoignage de l'intense

intérêt qu'il prenait à ces saints de la Galatie, et un témoignage d'autant plus frappant, à cause de l'absence marquée de ses salutations accoutumées, selon sa bienveillance personnelle et fraternelle. Nous avons là une confirmation bien belle de la manière remarquable dont le Saint Esprit mentionne des faits qui portent l'empreinte de la pensée même de Dieu, de Ses soins et de Son amour pour Son peuple, de Sa profonde sollicitude pour eux. L'apôtre lui-même appelle l'attention sur les circonstances de cette épître. Il avait écrit par d'autres, et à d'autres, beaucoup plus librement ; car, comme je l'ai dit auparavant, il n'y a pas une seule salutation dans l'épître. Ce n'est pas qu'il fût à l'étroit dans son désir devant Dieu ; mais il ne pouvait donner l'essor à ses affections chrétiennes envers eux. Il y avait dans leur conduite ce qui était si désastreux et si contraire à la gloire de Christ, quoiqu'il pût y avoir un certain mélange de bien, qu'il était en perplexité à leur sujet^[4, 20] ; il espérait à leur égard, et c'était là tout. Il avait confiance à leur égard par le Seigneur^[5, 10], mais s'il regardait à eux-mêmes — à ce qu'ils faisaient et disaient — il ne pouvait en avoir aucune.

Ces deux faits, donc — l'absence de salutations personnelles, et le fait qu'il écrivit la lettre de sa propre main — fournissent l'un et l'autre un témoignage remarquable de la manière dont l'amour de Dieu agit par le moyen d'un cœur d'homme. Tout ce qui n'est qu'un échange d'aménité fraternelle a pris fin. On aurait pu dire : Quel manque d'affection de la part de Paul ! Mais l'affection fraternelle n'est pas l'amour, quoiqu'on les confonde souvent. Si l'apôtre, dans l'état où les choses étaient, avait envoyé un message bienveillant à l'un ou à l'autre, c'eût été une chose purement humaine, bien loin de venir de Dieu. Il pouvait le faire en écrivant aux Romains et même aux Corinthiens, mais non avec les Galates. Quelle idée cela donne de leur état ! Et pourtant, il devait y avoir des abominations plus grandes encore que celles-ci : des choses incomparablement pires devaient s'introduire furtivement ; mais il était réservé à Jean d'en parler. Et quoique avant tous les autres (puis-je le dire ?) *Jean* fût le champion le plus éminent de l'amour, toutefois Jean lui-même, dans sa première épître, est si loin de faire des allusions personnelles, qu'il ne l'adresse pas du tout à une assemblée, mais cette épître se présente sans une adresse spéciale et dans la forme la plus générale ; et c'est pour cela qu'elle est communément appelée une épître catholique ou générale. Elle fut peut-être écrite ainsi, afin qu'elle fût d'une manière prééminente une sorte de circulaire pour l'Église entière. J'apprends par là que lorsqu'il y a quelque chose qui touche à l'œuvre de Christ, comme chez les Galates, ou à la personne de Christ, comme dans Jean, il faut que toute considération personnelle cède la place. Comme le Seigneur, dans Sa mission finale à Israël (les soixante-dix — Luc 10), défendit aux disciples de saluer personne en chemin, de même ici le Saint Esprit agit d'une manière un peu analogue, parce que la gloire de Christ était compromise, et que le fondement de toute bénédiction était menacé. Une autre chose à remarquer, c'est que les enfants de Dieu généralement ne comprennent pas comment le mélange de la loi avec Christ se trouve la racine de mille difficultés. C'est une chose rare maintenant que de trouver un chrétien qui ne soit pas en principe où les Galates en étaient. Dans l'état présent de la chrétienté, nous avons tous été élevés à cela, depuis notre enfance. Nous ne le trouverons pas seulement dans des localités particulières, ici et là ; mais, sous une forme ou une autre, c'est la maladie qui prévaut universellement, la maladie enracinée, chronique et fatale dans la chrétienté, et qui s'insinue dans les pensées et les voies des hommes, et en toutes choses.

L'apôtre, après avoir parlé de cette manière si remarquablement brusque qui distingue son caractère — car nous devons tous avoir observé cette excessive rapidité de transition d'un sujet à l'autre, qui caractérise si fréquemment les écrits de l'apôtre — Paul, dis-je, revient au sujet qui agitait son esprit, et résume dans ces derniers versets et le danger et la bénédiction. « Tous ceux qui veulent avoir une belle apparence dans (la) chair, ceux-là vous contraignent d'être circoncis, seulement afin qu'ils ne soient pas persécutés à cause de la croix de Christ »^[v. 12]. Il ne s'arrête pas à ce qu'on pourra dire. On pourrait l'accuser d'imputer des motifs ; mais n'importe. On a beau nier que le légalisme fraternise avec le monde, qu'il aime ses aises, et qu'il aime une

récompense présente, quelque parade qu'il fasse de piété ; il n'est, après tout, qu'un désir d'avoir « une belle apparence dans (la) chair ». Ceci est de toute importance ; car, je le demande, qu'est-ce que les hommes recherchent maintenant ? Qu'est-ce qui contenterait les hommes ? Si l'on voyait tout le monde fréquenter les églises et les chapelles — les personnes se conduisant d'ailleurs sobrement et d'une manière décente et régulière — quelles réjouissances universelles quant à l'amélioration dans l'état et la perspective de la chrétienté ! Et que serait tout cela aux yeux de Dieu ? Je n'hésite pas un instant à dire que, s'il n'y avait que cela, ce serait uniquement « une belle apparence dans (la) chair ». Ce que nous avons, comme chrétiens, le droit de chercher, et la chose sans laquelle nous ne devrions jamais demeurer satisfaits, c'est que les âmes passent de la mort à la vie — que les âmes soient délivrées de la puissance de Satan, et transportées dans le royaume du Fils bien-aimé de Dieu [Col. 1, 13]. Jusqu'à ce que les âmes aient passé les frontières, tirées des régions des hommes et amenées en la présence de Dieu, qu'y a-t-il eu de fait qui pût fournir au chrétien un fondement positif de joie et de reconnaissance ? Il n'est pas seulement question maintenant de la société ni du monde. Nous savons que le monde est sous la condamnation, que depuis la croix de Christ le jugement le menace toujours — d'une manière aussi certaine que dans le cas d'un criminel qui a été jugé et trouvé coupable ; de même que, comme condamné, il attend dans sa cellule que sa sentence soit exécutée — telle est la condition de l'homme. Les chrétiens la réalisent-ils ? Bien imparfaitement. S'ils le faisaient, pourraient-ils occuper un terrain commun avec le monde ? Une personne pourrait-elle entrer dans la cellule du condamné et lui parler comme s'il n'y avait rien de particulier ? Nous penserions nécessairement que celui qui parlerait ainsi serait dénué de tout sentiment convenable. Et il en est de même, mais d'une manière bien plus terrible encore que l'exécution d'un seul criminel. Nous savons bien que dans le jour qui s'approche, les hommes ne pourront échapper ni dans le moment même, ni pour l'éternité. « Et comme il arriva aux jours de Noé, il en sera de même aux jours du Fils de l'homme aussi ; on mangeait, on buvait, on se mariait, on donnait en mariage, jusqu'au jour où Noé entra dans l'arche ; et le déluge vint et les fit tous périr. Et ainsi qu'il arriva aux jours de Lot : on mangeait, on buvait, on achetait, on vendait, on plantait, on bâtissait ; mais au jour où Lot sortit de Sodome, il plut du feu et du soufre du ciel qui les fit tous périr ; il en sera de même au jour où le Fils de l'homme sera manifesté » [Luc 17, 26-30]. Dieu demande de tous Ses enfants qu'ils rendent leur témoignage dans le monde, savoir : qu'ils ont appris de Dieu Lui-même que tout est incertain et ne tient qu'à un fil ; que le jugement est suspendu sur le monde ; que Christ « est prêt à juger les vivants et les morts » [1 Pier. 4, 5]. Il attend la volonté de Son Père. Tout dépend seulement de cela. Mais il nous est dit — et nous le savons — qu'Il va venir, et qu'Il vient bientôt ; et c'est là ce que nous attendons. Toutefois, au milieu de cette scène d'un monde condamné, et en même temps qu'il est sûr que le Seigneur va venir pour exécuter le jugement sur le monde, il y a une telle chose qu'un bon nombre d'âmes qui sont passées à la vie éternelle, par le moyen de la foi en Christ, et qui le savent — qui du moins devraient le savoir. Ils appartiennent à Celui qui va juger, et non à la scène qui va être jugée.

Quel est l'effet de tout cela ? Ils ont en esprit abandonné les circonstances dans lesquelles les hommes s'efforcent de maintenir une belle apparence ; ils se sont repentis envers Dieu ; ils se sont inclinés devant le Sauveur, le Seigneur Jésus, et ils ont trouvé en Lui la vie et la paix. Tout est réglé entre leurs âmes et Dieu. Devant Christ — la lumière, la vérité, la vie — la belle apparence a disparu. Et pendant que cette grande œuvre se poursuit, une grande partie du monde cherche à être aussi religieuse qu'elle le peut ; c'est-à-dire à réconcilier la religion avec le monde. Et beaucoup d'enfants de Dieu, par l'effet de cette stratégie de l'ennemi et de leur propre manque de vigilance, descendent au niveau du monde, parce qu'il y a là de grands noms, parce que les apparences sont là, et parce qu'on peut même citer la Parole de Dieu pour montrer qu'il est bien d'y marcher. C'est ce qu'on fait ordinairement en prenant ce que Dieu dit à Israël, qui était le peuple de Dieu selon

la chair, gouverné par la loi, pour l'appliquer à ceux qui sont le peuple de Dieu maintenant, appelés à marcher sous la grâce et sous Christ seulement, qui ont le Saint Esprit afin qu'ils marchent par l'Esprit et qu'ils ne cèdent à rien de ce qui est de la chair. Le mélange de ces deux choses séduit les chrétiens et les entraîne dans ce qui n'est, après tout, que la religion de la chair. Ils pensent qu'un système terrestre de formes religieuses doit être bon maintenant, parce qu'il avait la sanction de Dieu dans l'Ancien Testament. Ils voient que Dieu reconnaissait autrefois « un sanctuaire terrestre », et ils en tirent un argument pour tous les temps et tous les lieux. Ainsi ils se trouvent entraînés dans « la belle apparence dans (la) chair » ; et cela d'autant plus aisément qu'elle est habituellement accompagnée de l'absence de la persécution, et donne même de la considération dans le monde. Les hommes sentent bien que vous ne pouvez élever le monde jusqu'à marcher avec vous au-dessus de son propre niveau — ce qui frappe la vue et la raison. Mais du moment que vous vous abaissez à vous unir au monde, vous quittez le terrain chrétien. Il faut une nouvelle nature. La foi est indispensable. Le monde n'a rien de cela. Vous pouvez descendre à prendre le sentier du monde, si vous voulez agir de concert avec le monde. Ce n'est pas que le monde par là devienne chrétien, mais que les chrétiens ainsi deviennent mondains. Tel est le seul résultat de cette tentative d'unir les chrétiens avec ceux qui ne sont pas chrétiens, dans le service et le culte de Dieu.

Écoutez la sentence solennelle : — « Tous ceux qui veulent avoir une belle apparence dans (la) chair, ceux-là vous contraignent d'être circoncis, seulement afin qu'ils ne soient pas persécutés à cause de la croix de Christ » [v. 12]. Ils veulent vous soumettre à ces formes religieuses. La raison, c'est qu'ils craignent de souffrir pour Christ. La croix est la fin du vieux monde, où la chair était reconnue ; et l'introduction du nouvel état de choses où rien, sinon ce qui est du Saint Esprit, n'a de valeur aux yeux de Dieu. L'apôtre fait voir que l'égoïsme, après tout, est au fond de la chose. Quand les personnes marchent avec le monde, il n'y a jamais une conscience tranquille. Rien ne plaît tant au monde que d'amener les vrais chrétiens à marcher avec lui. Combien est humiliant le succès de Satan en ceci ! Le but pour lequel Dieu a appelé les chrétiens hors du monde, c'est de manifester un peuple, heureux en Christ, et pourtant n'ayant rien que la tribulation dans le monde. Je ne parle pas maintenant de nos épreuves ordinaires, de nos épreuves de chaque jour. Si les saints font des choses folles et qu'ils en souffrent, comme d'autres, ils ont leur part dans les résultats de leur propre folie. Mais il y a des épreuves qui tombent sur un chrétien parce qu'il est chrétien — être méprisé et rejeté, décrié et calomnié, parce qu'il marche avec Dieu, et qu'il s'est mis du côté de Dieu contre le monde ; parce qu'il a part à la croix de Christ, et qu'il attend Sa gloire, refusant par conséquent non seulement les mauvaises choses du monde, mais ses meilleures : c'est là ce qui excite tant la colère du monde. Ils peuvent parler des fautes des chrétiens. Mais si les mêmes fautes étaient commises par le monde, avec quel empressement et quelle facilité on les oublierait ! Mais quand il s'agit d'un chrétien, il y a ce qui leur fait sentir que, quelle que soit la faiblesse et la folie de la personne, il y a quelque chose qui est au-dessus du monde ; et, en réalité, c'est là ce qui les trouble.

Si les chrétiens dont il s'agit ici avaient seulement voulu consentir à être circoncis ! Mais tout homme peut être circoncis, encore qu'il soit inconverti. Soumettez-vous seulement à prendre un engagement de tempérance, vous associant à des hommes du monde, et ils seront contents, parce que vous descendez à un niveau où ils peuvent se placer avec vous. Je ne me mêle pas aux efforts du monde pour réformer le monde ; mais j'ai beaucoup à dire sur le péché et la honte des chrétiens en s'associant avec le monde dans ses efforts pour arrêter la plaie par le moyen des promesses et des vœux de l'homme. C'est un terrain absolument faux et contraire à l'évangile, dont le point de départ est la corruption totale de la nature de l'homme. Tandis que, du moment que vous faites une œuvre pour amender cette nature, ce que l'homme du monde peut également faire (et il peut signer l'engagement aussi bien que vous), il est clair que vous vous êtes placé sur un terrain où le

chrétien abandonne Christ comme la seule arme — d'une trempe divine — dont il puisse user envers l'homme dans la chair, et pour retourner à l'arc et à la flèche, si je puis le dire, à la ressource de la contrainte morale. Et en vérité, je ne puis que le regarder comme une chose inférieure, même à la circoncision, qui était le type d'une vérité bien bénie — de l'entier dépouillement de la chair. Mais quand Christ mourut, toutes les choses qui n'étaient que des types, et qui avaient entièrement manqué en tant que remèdes efficaces, furent ensevelies dans Son tombeau ; et maintenant, Il est ressuscité et il y a une nouvelle vie en résurrection, qui n'a rien à dire à la vieille vie, sinon de la mortifier. La réalité de la vie a été manifestée, et c'est avec elle que le chrétien a affaire maintenant. Christ est devenu sa vie et aussi son objet. C'est le grand but du diable que d'amener les chrétiens à inscrire sur les enfants de Dieu quelque autre nom avec Christ : ainsi donc, il importe peu ce que c'est, que vous preniez la circoncision comme type de bénédiction spirituelle, ou les restrictions purement morales de nos jours, c'est tout à fait une méprise quant à l'objet pour lequel Dieu nous a appelés hors de ce monde. Le chrétien est en dehors de cette sphère ; il a été introduit dans la sphère de la grâce. La place du magistrat n'est pas une place de grâce, mais de gouvernement, ce qui naturellement demande la punition du mal. Ce n'est pas la grâce. La grâce n'est pas la loi ; mais, « à celui que te frappe sur une joue, présente aussi l'autre » [Luc 6, 29]. Il n'y aurait plus de justice, si les magistrats essayaient d'agir ainsi. Mais si d'un côté le chrétien n'a rien à faire en dehors de la sphère de la grâce, il est tenu, de l'autre, de respecter le gouvernement, et de ne jamais parler avec mépris des dignités de ce monde. Plus il connaît ses propres privilèges, plus il est à même de maintenir l'honneur du magistrat. Il le reconnaît d'autant plus, qu'il ne le convoite pas lui-même. Il a lui-même une bien meilleure place ; mais s'il connaît le secret de sa propre joie et de sa propre liberté dans ce monde, qu'il reconnaisse en même temps les autorités qui sont au-dessus de lui, et que Dieu a ordonnées pour le gouvernement terrestre. Lorsque des personnes sont dans la même sphère, il peut y avoir plus ou moins de rivalité ; car les hommes aiment mieux gouverner les autres que d'être gouvernés eux-mêmes. Mais quand une âme est entièrement délivrée du monde, elle peut d'autant plus cordialement reconnaître ce qui est de Dieu ici-bas, et voir la sagesse de l'ordre qu'Il y a établi. C'est sur ce fondement-là que le Saint Esprit insiste toujours sur l'obéissance du chrétien aux lois, et sur l'honneur qu'il doit rendre au roi ou à tout autre gouverneur auquel il peut se trouver assujetti.

Mais revenons à notre sujet. L'apôtre fait voir de plus, qu'après tout ces zéloteurs de la circoncision ne gardaient pas la loi. Ils ne l'observaient qu'en partie, avec une bonne mesure d'inconséquence, quelque vifs que fussent leurs sentiments contre les défenseurs de la liberté chrétienne. C'est toujours le cas. Ceux qui insistent sur la perpétuité du sabbat, comment le gardent-ils ? Ce n'est pas seulement qu'ils ne distinguent jamais le vrai jour ; mais en supposant que le jour du Seigneur fût réellement le même que le sabbat, l'observent-ils selon la loi ? Pas du tout. Ils vous diront que le christianisme, outre qu'il a changé le jour, a modifié le mode de l'observer, que l'évangile mitige la sévérité de la loi de Dieu, etc. Si ce n'est pas là annuler la loi par incrédulité, il est difficile de dire ce que ce serait. Je nie leurs faits, leurs doctrines et leur conclusions. Le christianisme, bien loin d'atténuer la force de la loi, ou d'ôter quelque chose de ce qu'elle ordonne, est ce qui seul donne à la loi sa pleine valeur. — « Annulons-nous donc (la) loi par la foi ? Qu'ainsi n'advienne ! Au contraire nous établissons la loi » (Rom. 3, 31). La doctrine de la foi, au lieu d'affaiblir la force obligatoire de la loi, la prouve et la maintient au plus haut degré. Mais cet établissement de la loi, dont l'apôtre parle dans Romains 3, n'a aucun rapport quelconque à la question d'une règle d'après laquelle le chrétien a à marcher. Le chapitre parle de la ruine de l'homme et de la justice de Dieu, non pas de ce qui est pratique, et il démontre que la foi maintient l'autorité de la loi dans la croix de Christ, laquelle reconnaît la juste et totale condamnation des hommes, et devient la base de la justice divine qui justifie, qui est révélée au croyant et devient sa portion. La malédiction de la loi est tombée sur Christ ; et elle a ainsi été magnifiée au plus haut degré, sa pleine sentence

ayant été complètement réalisée sur la tête du Fils de Dieu. Ainsi, que vous considériez Dieu, ou l'homme, ou le Sauveur, la foi établit la loi, comme aucune autre chose n'aurait pu le faire. Mais quant au jour du Seigneur, loin d'être le même que le sabbat, c'est le premier jour de la semaine, et non le septième, et il repose sur des bases toutes différentes. Quand vous en venez à mettre à l'épreuve ces hommes qui voudraient être docteurs de la loi, on voit bientôt leur zèle succomber dans la pratique ; et il est aisé de les convaincre d'introduire des changements et des modifications afin que tout puisse convenir aux temps, aux lieux, aux climats et aux gens, c'est-à-dire les arranger *eux-mêmes* dans les choses de Dieu. Cette théorie de mitigation, et d'une loi flexible, ne peut soutenir un examen réel. De l'autre côté, ceux qui maintiennent que le jour du Seigneur est une chose nouvelle, qui ne se rattache en aucune manière ni à la création, ni à la loi, n'éprouvent aucune difficulté, parce qu'ils voient que le même Dieu, qui, dans l'origine, sanctifia le sabbat, et qui donna la loi à Israël, a trouvé bon d'attacher un honneur spécial au premier jour de la semaine, en commémoration de la rédemption accomplie dans la mort et la résurrection de Christ ; mais ils voient ce jour comme ayant son propre caractère, et non comme étant confondu avec le sabbat. Le jour du Seigneur ne demande pas un simple repos que vous pouvez partager avec votre bœuf ou votre âne ; et il est si loin d'être vrai que l'honneur qui lui est dû consiste principalement dans le repos du corps, que je crois que, si un chrétien pouvait en ce jour-là marcher vingt fois le chemin d'un sabbat pour accomplir un service spécial pour le Seigneur, il n'aurait pas seulement la liberté de faire cette œuvre, mais que ce serait une chose très agréable au Seigneur. Chacun de ces jours est séparé des autres jours par l'autorité divine ; mais sous tout autre rapport, ils diffèrent aussi positivement que la loi et la grâce, ou la vieille et la nouvelle création.

« Car ceux-là même qui sont circoncis, ne gardent pas (la) loi ; mais ils veulent que vous soyez circoncis, afin de se glorifier en votre chair » [v. 13]. Cela est de la plus grande vérité aujourd'hui. La vérité n'est pas la pierre de touche dans le monde religieux, ni Christ Lui-même, ni Son service. Si vous refusez leur parti ou leurs idoles, attendez-vous à l'opprobre, à la calomnie, au mépris et à la haine. Cédez à leur système judaïsant, et vous pouvez retenir impunément des doctrines blasphématoires, pour ce qui les concerne. Touchez à leur abus de la loi, et ils s'écrieront : « On a enlevé mon Seigneur, et je ne sais où on l'a mis » [Jean 20, 13]. La loi est leur seigneur, plus encore que Christ. Je fais allusion ici à un fait littéralement existant dans l'organe le plus populaire du parti soi-disant évangélique, mais, à vrai dire, légal, de nos jours.

Et maintenant l'apôtre, après avoir parlé du mal, passe au côté béni du sujet : « Mais qu'il ne m'arrive pas à moi de me glorifier, sinon en la croix de notre Seigneur Jésus Christ, par laquelle le monde m'est crucifié, et moi au monde » [v. 14]. Ils se glorifiaient dans ce qui pouvait exalter la nature humaine ; parce que de cette manière-là, ils amèneraient le monde et ses multitudes à s'unir avec eux. Dans le chapitre 3, la croix de Christ est envisagée comme délivrance de la loi, parce que Christ sur la croix est « devenu malédiction pour nous ». Si un homme croit en Christ, s'il Le confesse comme le Fils de Dieu, nieriez-vous qu'il ait la vie éternelle ? Mais à moins qu'un tel homme ne reçoive la doctrine de la croix d'une manière intelligente, et ne l'applique à sa position, il est toujours plus ou moins sous la loi, et ne comprend pas qu'il est complètement retiré du vieil état de choses et placé sur un nouveau terrain.

Dans le chapitre 5, l'apôtre applique la doctrine de la croix à la chair, et fait voir que « ceux qui sont du Christ ont crucifié la chair avec les passions et les convoitises ». Je trouve ici que ma chair est une chose que j'ai le droit de regarder, non moins que la loi, comme mise de côté devant Dieu.

Maintenant, dans le chapitre 6, se présente la troisième chose, le monde. Vous avez une gradation régulière. D'abord c'est l'affranchissement de la loi, qui affecterait la conscience d'une personne pieuse. Puis, quand un homme est affranchi de cette anxiété, se présente la question de la chair avec ses passions et ses

convoitises. Mais il lui est dit que tout cela fut jugé à la croix de Christ. Ainsi donc comme une partie de la consolation que Dieu me donne, j'ai le droit, comme une affaire de foi, et non de simple sentiment, de savoir que « ceux qui sont du Christ ont crucifié la chair avec les passions et les convoitises ». Il n'est pas dit qu'ils la *crucifient*; comme si c'était quelque chose qui se continuait, mais c'est une chose faite en recevant un Christ qui a été crucifié. Aux yeux de Dieu, et maintenant aussi pour la foi, leur nature avait été clouée au bois, et c'en est fait d'elle devant Dieu; et maintenant il ont une nouvelle nature, comme dit Paul : « Je ne vis plus moi, mais Christ vit en moi » [2, 20]. Sans doute, la vieille nature que nous avons existe toujours; mais pour la foi, Dieu en a déjà fini avec elle à la croix de Christ; en sorte que l'affaire d'un homme chrétien n'est pas de s'occuper simplement de restrictions, mais de Christ. C'est là ce qui, par l'énergie de l'Esprit, remplit l'âme de ce qui est bon, qui l'appelle en activité dans ce qui est aimable, de ce qui est, en un mot, la vraie puissance de sainteté chrétienne. Si un homme est occupé de ce qui est bon, il haïra sa chair; mais c'est uniquement d'être occupé de Christ, qui donne une puissance à l'âme pour appliquer ainsi à la chair la sentence de Dieu. Maintenant arrive la troisième et dernière chose dans l'expérience chrétienne; car vous trouverez des hommes qui savent un peu ce que c'est que d'être mort à la loi et à la chair, mais qui croient encore que c'est le devoir du chrétien dans ce monde, de servir Dieu dans sa génération. Mais comment Dieu veut-Il qu'on Le serve maintenant? Jamais par aucune chose qui soit en contradiction avec la croix de Christ. Le service du chrétien doit être fondé sur la croix, et qu'est-ce que la croix déclare concernant le monde? Qu'il est maintenant en guerre ouverte avec Dieu. Depuis la croix de Christ, Dieu n'a jamais eu aucune alliance avec le monde. Avant cela, le monde était toléré : et par conséquent il n'y avait pas de mal pour Joseph d'être gouverneur en Égypte, ni pour Daniel d'être assis à la porte du roi de Babylone. Mais c'est pure ignorance que de raisonner d'après ce qui était toléré alors, pour en déduire ce qui est agréable à Dieu, maintenant que la croix de Son Fils est un fait.

Dieu n'ignore pas la croix, si les chrétiens l'ignorent. Cette même croix de Christ, qui est mon salut, ma délivrance de la loi et de la chair, me montre que je n'ai aucune part avec ce monde, sinon comme un étranger béni qui le traverse. Nous pouvons avoir des occupations, qui soient toutes bien convenables; mais ce n'est pas là du tout ce que vous pouvez appeler une chose du monde. Le Seigneur vécut ici-bas; Il mourut ici, Il ressuscita ici, mangea et but dans ce monde; mais Il ne fut jamais de ce monde, et il en est de même du chrétien, et il devrait en être ainsi. Notre Seigneur ne formait pas tellement une part et portion de ce monde, que Son apparition dans le monde, ou Son départ du monde, pût pour un moment en troubler le courant. On n'aurait pas senti Son absence dans le monde; et du moment que le chrétien devient une partie intégrante de la puissance d'action qui fait mouvoir les rouages du monde, tout est dérangé pour ce qui regarde sa sujétion à Christ. Un chrétien devrait constamment être un moyen de bénédiction dans le monde. Mais comment? Et quel est le caractère de son action? Il rend témoignage à Christ, à son Sauveur; mais Christ ne chercha jamais Son intérêt particulier — faisait toujours du bien, mais le faisait pourtant comme étant la volonté de Son Père — agissait toujours par des motifs qui n'étaient pas de ce monde, mais d'en haut — ne s'associant jamais aux plans des hommes pour améliorer la condition de l'homme, mais réalisant le fait que le monde était l'ennemi de Dieu, et pourtant que l'amour de Dieu L'avait envoyé dans ce monde pour lui faire du bien : tel était Christ, et il en devrait être de même du chrétien. L'affaire du chrétien, c'est d'être l'épître de Christ [2 Cor. 3, 3]. Ainsi donc, voici le guide et la pierre de touche quant à tout ce qui se présente devant quelqu'un : en faisant ceci ou cela, sera-ce agir comme une épître de Christ? Mais afin de savoir ce qui convient à une épître de Christ, il faut que je recherche Ses voies dans les paroles du Saint Esprit. Il y a toujours de la lumière dans l'Écriture, pour montrer quelle est Sa pensée pour le moment présent, et quelles sont les choses qui ont disparu avec les temps anciens — ce qui appartenait à la loi, et au monde, et à Israël, et qui constituait autrefois le témoignage de Dieu dans le monde. Mais aujourd'hui, le chrétien est le témoin de Christ, et il n'est pas du monde, quoiqu'il

soit dans le monde. C'est là le grand moyen pour éprouver nos voies, et pour trouver ainsi jusqu'à quel point nous nous glorifions en la croix : c'est-à-dire que vous trouvez que le chrétien et le monde sont placés sur des principes totalement opposés. La croix de Christ est ce qui tout d'abord crucifie le chrétien au monde, le place entièrement en dehors du monde, comme quelqu'un qui est sauvé du monde : mais en même temps le monde lui est crucifié. Vous voyez là le monde avec toute sa culpabilité qui n'est pas ôtée, ne connaissant pas le Père malgré la venue du Fils. Ainsi, il ne saurait y avoir aucun terrain commun entre le chrétien et le monde ; pas plus que la chose serait possible dans ce pays, s'il était en guerre ouverte avec quelqu'un de ses voisins. Or si cela est vrai, cela ne montre-t-il pas combien peu les enfants de Dieu réalisent leur position chrétienne, telle que nous la voyons ainsi définie par la croix de Christ ?

On prêche plus ou moins que la paix est faite par le sang de la croix, mais quant à la puissance morale de la croix et ses effets quant à la loi, la chair et le monde, il y en a à peine un atome, sinon comme motif. La conséquence est que de tels chrétiens peuvent, en bonne conscience, parler de la croix, et en même temps maintenir encore ce que Dieu a déjà jugé et mis de côté pour toujours. Ainsi donc l'importance de la pleine délivrance du chrétien est inconnue — les vérités fondamentales qui devraient être comprises par les jeunes enfants. Car l'épître aux Galates ne présente pas la branche la plus élevée de la vérité chrétienne, mais plutôt les fondements indispensables du christianisme.

L'apôtre introduit maintenant un autre point. Ce n'eût pas été assez de parler simplement d'être crucifié au monde. Il y a plus que cela en Christ « car dans (le) Christ Jésus ni la circoncision, ni l'incirconcision ne sont rien, mais une nouvelle création » [v. 15]. Les gens peuvent se vanter de leurs formes, ou de ne pas avoir de formes ; mais, quoiqu'il en soit, tout est faux, à moins que vous n'ayez reçu de Dieu des bénédictions positives et substantielles, à moins que vous n'ayez la croix et la nouvelle création. Comme chrétien, j'appartiens à un système déjà établi en Christ, dans la présence de Dieu : je sais ce qu'est la nouvelle nature, quand je pense à Christ. Je Le vois ressuscité d'entre les morts et dans la gloire ; Il fait, d'une manière parfaite, les délices de Dieu et de tous ceux qui entourent Dieu. Et c'est là que seront un jour tous les chrétiens ; et c'est là en substance ce qu'ils ont maintenant, le Saint Esprit Lui-même étant les arrhes de la gloire. Car ce n'est pas seulement la gloire dans laquelle ils brilleront, mais ils ont la bénédiction avant que la bénédiction soit manifestée. Le chrétien possède en Christ la « nouvelle création » dans la perfection. « Celui qui a le Fils a la vie » [1 Jean 5, 12]. Elle est appelée ici la « nouvelle création » ; parce qu'elle n'est pas seulement envisagée comme une vie acquise, mais elle est mise en contraste avec la vieille vie qui avait affaire avec le monde. Ceci implique non seulement la personne de Christ, mais Son œuvre. La grande œuvre de la rédemption est accomplie ; la loi de Dieu a eu son libre cours, et la justice est établie ; la voix de la condamnation ne doit plus jamais être entendue en vertu de la croix du juste, qui a souffert pour nous. Mais ensuite, Il est ressuscité d'entre les morts, et Il est entré dans une existence nouvelle et bénie comme homme ressuscité devant Dieu. Et c'est là la nature qu'Il nous communique. « À moins que le grain de froment ne tombe en terre et ne meure, il demeure seul ; mais s'il meurt il porte beaucoup de fruit » [Jean 12, 24]. La conséquence est qu'étant mort et étant ressuscité, Il communique cette même vie qui était en Lui. En parlant de Ses brebis, Il dit : « Je suis venu afin qu'elles aient (la) vie, et qu'elles (l')aient en abondance » [Jean 10, 10]. La vie « en abondance », c'est cette « nouvelle création », ou la vie en résurrection.

« Et à l'égard de tous ceux qui marcheront selon cette règle, paix et miséricorde sur eux et sur l'Israël de Dieu ! » [Gal. 6, 16]. Dans la première expression, « tous ceux qui marcheront selon cette règle », il envisage spécialement, je crois, les croyants d'entre les Gentils, tels qu'étaient les Galates. Cette règle, c'est la règle de la nouvelle création — Christ Lui-même. Il ajoute : « Paix et miséricorde sur eux et sur l'Israël de Dieu ! ». La seule portion d'Israël qui soit reconnue, se compose des Juifs qui étaient réellement des croyants.

L'expression, « l'Israël de Dieu », semble être employée ici, non comme une phrase générale pour indiquer tous les saints, mais pour désigner les croyants qui étaient en Israël — ceux-là d'entre les Juifs qui avaient répudié leurs propres œuvres, et trouvé leur refuge uniquement en Christ. Il est parlé de deux classes de personnes, et non d'une classe seulement : « Tous ceux qui marcheront selon cette règle », sont plutôt les croyants d'entre les Gentils ; et « l'Israël de Dieu » désigne les saints d'entre les Juifs, non pas l'Israël purement littéral, mais « l'Israël de Dieu », ceux qui étaient vraiment Israélites, dont la grâce avait disposé le cœur pour recevoir le Sauveur.

Il ajoute : « Désormais, que personne ne vienne me troubler, car je porte en mon corps les marques du Seigneur Jésus » [v. 17]. Leur sagesse charnelle avait introduit « du désordre et (toute espèce) de mauvaises actions » [Jacq. 3, 16], la loi au lieu de l'amour, des questions sur son ministère, etc. « Je porte en mon corps les marques du Seigneur Jésus ». Il avait été fouetté et mis en prison. De quelles marques d'indignité n'avait-il pas été flétri ? *Ce sont là* — et non la circoncision — « les marques du Seigneur Jésus ». Tout comme un esclave, dans les temps anciens, avait coutume de porter le nom de son maître empreint sur sa chair avec un fer chaud, Paul veut dire qu'il portait en son corps les marques du Seigneur Jésus. Comme s'il disait : que d'autres portent et cherchent ce qu'ils voudront, voilà les marques qui ont du prix pour moi. C'étaient les souffrances qu'il avait endurées pour l'amour de Christ et de l'évangile. Rien de plus doux, ni de plus touchant ; mais, en même temps, quelle condamnation complète de ces hommes qui s'élevaient eux-mêmes, qui prenaient leurs aises, en présence d'un homme dont la vie était une vie de souffrances pour Christ !

« Que la grâce de notre Seigneur Jésus Christ soit avec votre esprit, frères ! Amen ! » [v. 18]. Ceci est vraiment plein de grâce et de dignité ! Il ne demande pas qu'ils sentent les terreurs de cette loi sous laquelle ils désiraient se placer ; mais, dit-il, « que la grâce de notre Seigneur Jésus Christ soit avec votre esprit » ; il montre combien il sentait complètement l'avantage de la position que la grâce lui donnait — de quelle manière il pouvait répondre aux attaques dont il était l'objet — comment il pouvait appeler leur attention sur les cicatrices de sa glorieuse guerre, si, de leur côté, ils voulaient parler de leur circoncision, bien qu'il ne voulût se glorifier en rien, sinon en la croix de Christ. Notre sagesse, c'est Christ, comme notre folie, c'est nous-mêmes. Que le Seigneur veuille nous accorder de mieux apprendre notre vraie sagesse, et d'y marcher ; et, tout en retenant fermement la vérité, de désirer ardemment la bénédiction de ceux qui lui sont opposés, et de chercher la délivrance de toute âme autour de nous. L'épître aux Galates est le coup de mort pour le monde religieux — racine et branches — comme il l'est aussi pour le réveil ou la continuation du même système que l'apôtre Paul dénonçait alors avec autant de force, et qu'il démasque comme étant l'ennemi, non des saints seulement, mais de la croix de Christ.